

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DANS LA POLITIQUE DE COOPÉRATION  
INTERNATIONALE : UNE APPROCHE BIOPOLITIQUE  
LE CAS DU CANADA EN HAÏTI (1994-2008)

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR  
JOËLLE DESCHAMBAULT

SEPTEMBRE 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens premièrement à remercier les initiateurs de la Bourse C.A. Poissant et de la Bourse Thierry Hentsh ainsi que la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM. Grâce à leur contribution à mes efforts académiques, ils m'ont permis d'une part de poursuivre mes études loin de ces inquiétudes reliées aux difficultés financières et d'autre part de bénéficier d'une nouvelle source de motivation dans la réalisation de mon projet de recherche.

Je tiens également à remercier les personnes qui ont gentiment accepté de répondre à mes questions dans le cadre des entrevues que j'ai effectuées pour ce mémoire. Je leur suis très reconnaissante pour les informations précieuses et inédites qu'elles m'ont communiquées ainsi que de l'intérêt ainsi exprimé pour mon travail.

Je veux ensuite profondément remercier ma directrice de recherche, Nancy Thède, professeur au Département de Science Politique de l'UQAM. À l'aide de conseils et de commentaires pertinents, mais bien dosés, son appui m'a permis d'apprendre de mes essais et de mes erreurs, de m'approprier toutes les étapes fastidieuses de ce projet et de compléter ce mémoire avec rigueur et professionnalisme. Encore merci pour l'exemple et la confiance.

Finalement, je souhaite remercier les gens de mon entourage qui ont su me donner le petit coup de pouce nécessaire quand la motivation n'était plus au rendez-vous et qui n'ont jamais cessé de croire en moi.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES.....	vii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
L'APPROCHE BIOPOLITIQUE .....	8
1.1 Le cadre théorique de la biopolitique.....	8
1.1.1 Le pouvoir chez Foucault et le concept de gouvernementalité.....	8
1.1.2 Le pouvoir disciplinaire et le biopouvoir.....	10
1.1.3 Le concept de normalisation.....	12
1.1.4 Le libéralisme en tant que cadre général de la biopolitique.....	12
1.2 Pertinence de l'approche biopolitique pour la question du développement.....	14
CHAPITRE II	
SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT.....	17
2.1 Le mariage entre le développement et la sécurité : Mise en contexte.....	17
2.2 Le concept de sécurité humaine .....	19
2.2.1 Le débat sur la définition de la sécurité humaine.....	20
2.2.2 L'émergence et l'évolution du concept de sécurité humaine.....	23
2.3 De la sécurité humaine à l'État fragile.....	28
2.3.1 Le concept de l'État fragile.....	28
2.3.2 L'intervention dans les États fragiles au nom de la sécurité humaine.....	30
2.4 Le biopouvoir au XXIème siècle .....	33
2.4.1 Époque coloniale et époque contemporaine : rupture ou continuité.....	34
2.4.2 L'opération de normalisation : condition de l'intervention .....	37
2.4.3 La rationalité biopolitique dans la gouvernementalité mondiale.....	40

CHAPITRE III	
UN TOURNANT VERS UNE GOUVERNEMENTALITÉ BIOPOLITIQUE DANS LES	
POLITIQUES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE.....43	
3.1	Les éléments opératoires de la biopolitique .....45
3.1.1	Le concept de développement humain .....45
3.1.2	Le concept de développement durable .....46
3.1.3	Le conflit interne .....47
3.2	Articulation des menaces en termes biopolitiques .....49
3.2.1	La création d'un critère moral de discrimination entre les États et le remodelage du concept de souveraineté.....50
3.3	Les impacts de la lutte au terrorisme sur le nouveau paradigme sécuritaire .....54
3.4	Les impacts sur le dispositif de la coopération internationale.....58
3.4.1	L'élaboration de systèmes d'identification des États fragiles .....58
3.4.2	L'introduction de nouveaux critères définitoires pour l'APD.....60
3.4.3	L'élargissement des domaines d'intervention de l'aide au développement et l'intégration des ONG dans le dispositif multidimensionnel de la coopération.....62
CHAPITRE IV	
ANALYSE ET ILLUSTRATION DES CHANGEMENTS DANS LA POLITIQUE DE	
COOPÉRATION CANADIENNE .....70	
4.1	Sécurité et développement dans la pratique : le cas du Canada .....72
4.1.1	L'agenda canadien : de la sécurité humaine à l'État fragile.....72
4.1.2	La création de nouveaux instruments de politique étrangère .....77
4.2	Bref aperçu de la situation haïtienne .....83
4.3	Bref historique de la relation entre le Canada et Haïti.....87
4.4	Périodisation de la coopération canadienne en Haïti.....89
4.4.1	Étape I : Fin 1994-2002 : Essais et erreurs.....89
4.4.2	Étape II : 2002-2004 : La transition.....94
4.4.3	Étape III : 2004- aujourd'hui : L'application de l'approche 3D.....96
4.5	Articulation des intérêts du Canada en Haïti .....104
4.5.1	Les motifs de l'engagement soutenu du Canada en Haïti.....105
4.5.2	Les trois objectifs de la politique d'aide du Canada en Haïti.....107
4.5.3	La sécurité avant tout.....110

CONCLUSION .....	112
ANNEXE A CARTE GÉOGRAPHIQUE D'HAÏTI.....	117
ANNEXE B PÉRIODISATION DE LA COOPÉRATION CANADIENNE EN HAÏTI 1994-2008 .....	118
ANNEXE C LISTE DES ENTREVUES .....	120
BIBLIOGRAPHIE.....	121

## LISTE DES TABLEAUX

### Tableau

Décaissement de l'ACDI par secteur d'activités pour la période du CCI (1er avril 2004-mars 2006).....	99
4.2 Priorités du MAECI pour 2007-2008.....	101

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ACDI	Agence canadienne de développement international
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
APD	Aide publique au développement
BM	Banque mondiale
BMD	Banque mondiale de développement
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CCCI	Conseil Canadien pour la Coopération Internationale
CCI	Cadre de Coopération Intérimaire
CECI	Centre d'études et de coopération internationale
CIISE	Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des États
CIDSE	Coopération internationale pour le développement et la solidarité
CIFP	<i>Country Indicators for Foreign Policy</i>
CPAEDI	Comité permanent des affaires étrangères et du développement international
CPIA	<i>Country Policy and Institutional Assessment</i>
CSH	Commission sur la Sécurité Humaine
DEA	<i>Drug Enforcement Administration</i> (Etats-Unis)
DDR	Démobilisation, désarmement et réintégration
DfID	<i>Department for International Development</i> (Royaume-Uni)
DSNCRP	Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté
EAI	Enveloppe d'aide internationale
EF	États fragiles
ÉPI	Énoncé de Politique Internationale
FMI	Fonds Monétaire International
FRIDE	<i>Fundación para las Relaciones Internacionales y el Dialogo Exterior</i>
GSTR	Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction
ICG	<i>International Crisis Group</i>
IDH	Indice de développement humain
IFI	Institutions financières internationales
INS	Institut Nord-Sud

IPS	<i>International Policy Statement</i>
LICUS	<i>Low Income Country Under Stress</i>
MAECI	Ministère des affaires étrangères et du commerce international
MIF	<i>Multilateral International Force</i>
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUSTAH	Mission internationale des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
NGO	<i>Non-governmental organization</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OEA	Organisation des États Américains
OI	Organisations Internationales
ONG	Organisations non-gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRT	<i>Provincial Reconstruction Team</i>
RCMP	<i>Royal Canadian Mounted Police</i>
RNB	Revenu national brut
RSH	Réseau de la Sécurité Humaine
RSS	Réforme du secteur de sécurité
SDD	Stratégie de développement durable
SH	Sécurité humaine
UE	Union Européenne
UNMIH	<i>United Nations mission in Haiti</i>
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>
VIH	Virus immunodéficience humain
3D	Défense, Diplomatie et Développement

## RÉSUMÉ

Ce mémoire questionne l'intégration croissante de l'aide au développement international au sein du paradigme sécuritaire de la gouvernance mondiale. Ce paradigme est en formation depuis la fin de la guerre froide et se consolide suite aux événements du 11 septembre 2001. Le domaine de la coopération internationale se voit graduellement intégré au sein des préoccupations sécuritaires, ce qui a comme conséquence d'en transformer considérablement les modalités et la finalité et d'influer sur les relations de pouvoir entre le Nord et le Sud. Ce mémoire tente premièrement de démontrer que ce nouveau paradigme sécuritaire se base sur les concepts de la sécurité humaine et de l'État fragile et que l'articulation entre ces deux concepts permet l'exercice d'une gouvernementalité biopolitique dans les relations de coopération internationale. Lorsque l'aide au développement est utilisée par les bailleurs de fonds au sein de leurs stratégies de sécurité comme un instrument favorisant la stabilisation des États « fragiles » et la régulation de leurs populations, elle prend alors les contours d'une technologie biopolitique. Cette affirmation est ensuite mise à l'épreuve grâce à l'analyse de la politique de coopération du Canada en Haïti, la rationalisation et l'opérationnalisation de son aide au développement sur une période de 15 ans débutant en 1994. Cet examen a permis de déterminer que l'intervention multidimensionnelle dans les États fragiles à travers laquelle l'APD est appelée à jouer un rôle important repose en fait sur une multiplicité d'objectifs. Cependant, plusieurs d'entre eux répondent effectivement à des préoccupations sécuritaires exprimées par les États interventionnistes, dont fait partie le Canada et témoignent d'un glissement sécuritaire dans le discours et la pratique de la coopération.

Mots-clé : Coopération internationale, Développement, Sécurité, Biopolitique, Sécurité humaine, État fragile, Canada, Haïti.

## INTRODUCTION

Peu de gens contredisent le fait que la fin de la guerre froide et les attentats terroristes de 2001 représentent deux événements politiques qui ont contribué à transformer la perception de la sécurité à l'échelle mondiale ainsi que la conduite des relations internationales. La disparition du conflit idéologique comme structure au système de sécurité mondiale suscitera d'abord une remise en question des idées dominantes concernant la sécurité. Ensuite, l'accélération de la mondialisation, l'accroissement de l'interdépendance entre les États, les sociétés et les individus et le choc suscité par les événements du 11 septembre feront naître un sentiment de vulnérabilité mutuelle au niveau mondial. Afin de répondre à ces nouvelles préoccupations, le domaine des études de la sécurité sera ébranlé par un important travail de (re)conceptualisation de la sécurité et un questionnement par rapport aux approches théoriques traditionnelles qui situaient invariablement l'État au centre de leur analyse. De ce courant émergent de nouvelles visions de la sécurité, entre autres les concepts de sécurité globale, de sécurité collective et de sécurité humaine ainsi que de nouvelles perspectives théoriques telles que les études critiques de la sécurité, le constructivisme, le post-modernisme ou la vision de l'École de Copenhague. Certaines versions de la sécurité qui émaneront de ce travail d'approfondissement et d'élargissement du paradigme sécuritaire, tel que la sécurité humaine, placeront l'individu comme référent à la sécurité et permettront l'inclusion de variables concernant le développement humain dans l'équation sécuritaire.

La gouvernance mondiale de l'après guerre-froide est de plus en plus caractérisée par ce mariage entre les domaines du développement et de la sécurité. Maintenant, l'idée que la pauvreté et l'exclusion sociale nourrissent le terrorisme et la criminalité organisée et augmentent les risques de conflits civils n'est que très peu remise en question. Pas plus que le lien inverse qui associe insécurité humaine et persistance du sous-développement. Ces liens qui témoignent d'une

nouvelle perception du risque et de la menace au niveau international ont des implications sur la politique étrangère de plusieurs pays ainsi que sur les paramètres de la coopération internationale. En effet, dans leur recherche d'une plus grande sécurité pour les États et pour les êtres humains et d'une meilleure efficacité pour l'aide au développement, les grandes agences de développement international comme l'OCDE et la Banque mondiale ainsi que les plus grands bailleurs de fonds de la planète ont créé une nouvelle catégorie politique: l'« État fragile ». Celui-ci devient le premier bénéficiaire de la coopération, car il constitue pour ces acteurs la source de plusieurs menaces à la stabilité internationale et un obstacle sur la voie d'une réduction globale de la pauvreté. Actuellement, la proportion la plus élevée de l'aide publique au développement se dirige vers des États en conflit ou vers des États fragilisés. Malgré un contexte d'instabilité, de violence et de conflits, l'assistance au développement destinée à ces pays se doit d'être pensée et acheminée selon les principes de cohérence, de coordination et d'harmonisation qui régissent maintenant l'aide publique au développement (APD) et le respect de ces principes donnera naissance au format actuel de l'intervention multidimensionnelle. Une intégration poussée entre les domaines de la défense, de la diplomatie et du développement au sein de cette nouvelle génération d'interventions, présentes par exemple en Afghanistan, en Irak et en Haïti, amènera les praticiens de l'aide à évoluer sur de nouveaux terrains en collaboration avec une panoplie d'acteurs de différente nature et à accomplir des tâches de plus en plus complexes.

### *Problématique*

L'aide publique au développement fait partie intégrante d'une gouvernance mondiale complexe qui s'exerce grâce à l'interaction d'une variété d'acteurs de plusieurs domaines et à tous les niveaux. Selon ses critères d'attribution, ses modalités de distribution et par la conditionnalité qu'elle impose, l'APD permet la mise en place d'une multiplicité de relations de pouvoir entre les protagonistes de la communauté internationale ainsi que la poursuite d'intérêts particuliers à l'échelle globale. L'APD est un instrument à la disposition des décideurs politiques et peut servir à exprimer plusieurs intérêts. Depuis ses tous débuts, l'aide publique au développement fut liée à des considérations sécuritaires, soit par peur de la déstabilisation associée au progrès ou encore par intérêt dans le contexte de la guerre froide, l'assistance auprès d'un pays en mal de développement pouvant apporter en retour des appuis politiques et idéologiques. Cependant, la rationalité derrière l'intégration récente des considérations de développement dans la logique

sécuritaire est nouvelle, en ce sens qu'elle vise la reconstruction des États « fragiles » et la reconfiguration de leurs sociétés afin d'assurer une stabilité et une sécurité répondant aux critères des pays donateurs. Cette dynamique interventionniste, dans laquelle l'aide au développement a un rôle important à jouer, sera justifiée par les impératifs de la sécurité humaine et par la « responsabilité de protéger » de la communauté internationale. Plusieurs auteurs se demandent cependant : ces interventions multidimensionnelles ont-elles pour objectif d'apporter paix et développement aux populations menacées ou sont-elles plutôt un outil stratégique, au sein d'une rationalité plus large, destiné avant tout à assurer la sécurité nationale et à préserver la stabilité du système international ? Il est évident que cette intégration entre sécurité et développement pose problème premièrement par rapport aux finalités de l'aide au développement et à son instrumentalisation possible ainsi que par rapport à la modification des relations de pouvoir entre les pays les plus forts (interventionnistes) et les pays les plus faibles (sujets à intervention). Également, le consensus qui se consolide au sujet de l'intervention dans les États fragiles remet en question à la fois les possibilités d'émergence d'alternatives au modèle néo-libéral véhiculé dans ce type d'intervention ainsi que la liberté de choix, d'émancipation ou de contestation des populations touchées par cet état de fait. Ces implications nous amènent à poser la question suivante: de quelle façon se transforme l'aide publique au développement suite à son intégration croissante au sein du paradigme sécuritaire et quelles sont les implications de cette intégration sur les relations de coopération entre les États donateurs et les États bénéficiaires?

### *Cadre théorique*

Ce mémoire tentera de donner des pistes de réponses à cette question et cela en explorant un nouvel espace de compréhension et de problématisation face aux défis que pose la nouvelle gouvernance internationale. La théorie de la biopolitique, élaborée par le philosophe français Michel Foucault, a été choisie pour encadrer la réflexion de cette étude et questionner l'exercice du pouvoir rendu possible par l'interaction des acteurs du développement et de la sécurité. Cette approche foucauldienne s'appuie sur des concepts tels que la « gouvernementalité », la « normalisation » et la « régulation » pour examiner la formation et l'évolution des relations de pouvoir dans la société, les politiques publiques ainsi que les dispositifs de sécurité. Foucault développe cette théorie suite à un examen des formes de pouvoir qui s'exerce lors de la formation de l'État moderne au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle grâce à la participation d'une multiplicité d'acteurs

et la mise en place de politiques publiques novatrices. Selon Foucault, cette période de l'histoire marque un changement dans l'exercice du pouvoir. Dorénavant, les politiques cibleront les populations et chercheront à optimiser les forces de la vie et à en réguler les processus naturels tels que la mort, la naissance, la vieillesse, les maladies et les circulations inhérentes au fonctionnement de la vie en société (circulation des humains, des richesses, des marchandises, des maladies, du savoir etc...). Le but sera de gérer les risques induits par ces processus et de générer une stabilité qui à long terme facilitera la croissance des forces de l'État. C'est également durant cette période, où la pleine expansion du libéralisme amène l'émergence de nouvelles menaces à l'échelle planétaire, qu'apparaîtra selon lui le « gouvernement » c'est-à-dire une forme de pouvoir moderne devenu par la suite généralisé ayant pour fondement l'économie politique et suscitant la contribution de l'individu dans l'atteinte des objectifs politiques.

Bien que Foucault développe le concept du biopouvoir par rapport à l'organisation du pouvoir dans les sociétés européennes modernes, il est possible de mettre en lumière plusieurs correspondances avec l'idée d'un pouvoir qui s'exerce à l'échelle mondiale<sup>1</sup>. En effet, les concepts de Foucault sont utiles pour interroger la relation entre la sécurité et la liberté dans les pratiques de sécurité contemporaines de l'Occident (Bell, 2006 : 150). La théorie de la biopolitique met à la disposition du chercheur une grille de lecture qui met l'accent sur la rationalité derrière l'exercice du pouvoir, les pratiques et les techniques gouvernementales dictées par cette rationalité ainsi que sur la multiplicité d'acteurs qui y participent, non seulement les États et les institutions, mais les agences autonomes, les organisations non-gouvernementales, les acteurs privés et les individus. De plus, avec l'incapacité des théories néolibérales et positivistes à expliquer la persistance du sous-développement, cette approche permet de saisir la dynamique des rapports Nord-Sud ainsi que l'articulation des intérêts de développement et de sécurité des États les plus puissants du système mondial selon un angle différent. La rationalité qui régit présentement les relations de coopération au niveau mondial présente à notre avis plusieurs caractéristiques de la rationalité biopolitique, dont l'utilisation de l'aide au développement

---

<sup>1</sup> « In the late nineteenth century, the nascent social safety nets of European industrial states were conceived in part to address the possibility that widespread impoverishment would produce internal insecurity » (MacFarlane et Foong Khong, 2006: 262).

comme outil stratégique permettant de gérer les risques associés aux populations fragilisées et d'assouvir un manque de sécurité.

### *Méthodologie*

L'ampleur de notre sujet nécessiterait une analyse profonde des fondements de la politique de coopération internationale contemporaine. Il est donc essentiel de circonscrire l'objet de l'étude afin d'illustrer efficacement notre propos. Nous avons arrêté notre choix sur la relation entre Haïti, petit pays du Sud dépendant de l'aide au développement et étiqueté comme un État fragile, et de sa relation avec la puissance moyenne et interventionniste que représente le Canada. Plusieurs raisons motivent ce choix. Premièrement, le Canada est un pays donateur de longue date et membre de la majorité des institutions multilatérales de coopération de ce monde, dont l'Organisation de coopération et de développement économique. Le pays contribue sans conteste à la formation et à l'exercice d'une gouvernance libérale mondiale. Le Canada fournit une assistance officielle au développement à divers pays depuis 1968 et possède une longue expérience en ce qui a trait aux opérations de maintien de la paix et à la mise en place d'une politique étrangère et diplomatique proactive et parfois innovatrice. Les considérations sur la sécurité humaine et l'intervention dans les États fragiles font non seulement partie des aspects du plaidoyer canadien sur la scène internationale, mais il a contribué à élaborer ces concepts et à les diffuser. Parallèlement, le Canada entretient une relation privilégiée de longue date avec Haïti, ce qui offre l'opportunité d'examiner les continuités et les changements dans la politique de coopération canadienne en comparaison avec les changements constatés dans la coopération officielle au niveau international. Finalement, Haïti est caractérisé comme étant l'un des seuls États « fragiles » de l'hémisphère américain et représente un exemple probant de l'approche pangouvernementale, ou l'approche 3D, i. e. une approche interventionniste qui regroupe à la fois les dimensions de diplomatie, de défense et de développement. Appliquée à ce cas en particulier, la question de recherche se précise et s'articule ainsi: dans le cadre de sa politique étrangère et de coopération avec la république haïtienne, de quelle façon et par le biais de quels concepts opératoires le Canada définit-il les critères et la finalité de sa politique d'aide au développement ? Notre hypothèse est la suivante : Le Canada, dans sa relation avec Haïti, utilise l'aide au développement comme une technologie de gouvernementalité biopolitique, soit un outil stratégique de régulation de la population et de gestion des risques, pour assurer sa sécurité

nationale et contribuer à la sécurité internationale.

Ce mémoire, articulé autour d'une démarche analytique, a donc comme objectifs d'identifier les concepts-clés de la coopération canadienne, la signification de ces concepts et les modalités opérationnelles qu'ils ont engendré à travers les années; de produire un profil historique de la coopération canadienne avec Haïti et de développer une périodisation en fonction des changements de concepts; d'illustrer les impacts sur la politique étrangère canadienne des attentats du 11 septembre et des changements sur les perceptions sécuritaires; d'apprécier la place de l'APD au sein de la politique étrangère canadienne selon les différentes rationalités de cette politique à travers les années; et finalement de jauger dans quelle mesure les contours pratiques de la programmation actuelle de l'APD en Haïti correspondent à une démarche biopolitique. Afin de vérifier la pertinence de notre hypothèse, le mémoire est divisé en quatre chapitres. Le premier chapitre donne les explications nécessaires à la compréhension de la théorie foucauldienne de la biopolitique ainsi que de sa pertinence pour le domaine du développement. Le deuxième chapitre comprend la revue de littérature qui fait état de la recherche sur les questions examinées dans ce travail. Ensuite, une première partie analytique contenue dans le chapitre trois soulignera les concepts opératoires de la biopolitique dans la gouvernance actuelle et servira à démontrer que la rationalité régissant les relations de coopération entre les États s'apparente à une rationalité biopolitique, entraînant de nombreuses répercussions pour le dispositif de la coopération internationale. Une deuxième partie analytique contenue cette fois-ci dans le chapitre quatre cherchera à vérifier l'application pratique de ces concepts à l'aide d'une illustration concernant la relation d'aide entre le Canada et Haïti. Dans un premier temps, nous exposerons les éléments pertinents relatifs à la politique canadienne en matière de coopération internationale depuis la fin de la guerre froide, à la situation haïtienne ainsi qu'à la relation de coopération entre ces deux États. Ensuite, nous effectuerons d'un côté une périodisation de la coopération canadienne en Haïti selon les priorités, le cadre stratégique et les principes directeurs de son APD et de l'autre, une mise en lumière des principaux intérêts qui ont motivé le Canada à contribuer au développement d'Haïti depuis des décennies. Par souci de cohérence et afin de répondre aux exigences de temps et de longueur, l'analyse se concentrera sur la période 1994-2008 qui correspond à une période d'engagement canadien ininterrompu en Haïti. Il sera ainsi possible d'identifier les concepts opératoires de la politique de coopération canadienne en Haïti et de

souligner les changements dans la relation entre ces deux pays par rapport aux bouleversements qui s'opèrent dans la gouvernance mondiale depuis la fin de la guerre froide.

Dans la réalisation de cette recherche, nous avons consulté des publications officielles du gouvernement et des agences impliquées dans la politique étrangère canadienne, par exemple des politiques de coopération, des politiques de sécurité, des énoncés politiques, des documents-synthèses, des discours officiels ainsi que des études académiques concernant la coopération canadienne en Haïti afin d'étudier les pratiques discursives du gouvernement dans le domaine de l'aide au développement et de la sécurité et d'examiner les politiques mises en place par l'exécutif canadien entre les années 1994 et 2008. Certains de ces documents concernent les politiques canadiennes en général, d'autres s'axent plus spécifiquement sur les modalités de la politique du Canada en Haïti. Il est à noter que les documents officiels concernant spécifiquement la coopération en Haïti sont plutôt rares ou tout simplement inaccessibles, telles que les stratégies internes de l'ACDI concernant son programme d'aide en Haïti. En ce sens, la recherche fut ardue et nous a poussé à consulter plusieurs sources indirectes. Nous avons donc mené 8 entrevues avec des personnalités de différents milieux de la coopération tous liés à la problématique ici explorée, tel que le milieu académique, le milieu non-gouvernemental et le milieu gouvernemental. Les entrevues ont permis de révéler un souci grandissant de la part des interviewés par rapport à l'intégration du dispositif de la coopération dans le paradigme sécuritaire. Cependant, ces entrevues n'ont pas donné les résultats escomptés en termes de collecte de données spécifiques sur Haïti, ce qui explique qu'on ne retrouvera pas dans ce mémoire une quantité considérable de données provenant de ces entrevues. Néanmoins, ce processus de collecte de données s'ajoute à une analyse approfondie de la littérature scientifique que nous avons menée sur plus de deux ans. Celle-ci a d'ailleurs révélé un changement graduel dans la politique étrangère canadienne, et dans la place de l'APD au sein de celle-ci, en concordance avec les changements de perception et de rationalité politique des acteurs les plus influents du système international et l'apparition de nouveaux concepts déterminants dans la poursuite des relations internationales. Les conclusions de ce travail de recherche seront regroupées dans la dernière partie du mémoire.

## CHAPITRE I

### L'APPROCHE BIOPOLITIQUE

Dans ce chapitre, nous exposerons les idées principales de la théorie de la biopolitique développée par Michel Foucault ainsi que les concepts qui seront utiles pour analyser le rôle de l'aide au développement au sein de la gouvernance mondiale actuelle. Nous terminerons ce chapitre par une brève présentation de la pertinence de l'approche biopolitique pour la question du développement.

#### 1.1 Le cadre théorique de la biopolitique

##### Le pouvoir chez Foucault et le concept de gouvernementalité

Michel Foucault soutient une approche théorique qui, au lieu d'analyser le pouvoir comme quelque chose que l'on possède, que l'on conserve et que l'on lègue, l'examine comme un rapport de force, une dynamique, comme quelque chose qui s'exerce, n'existe que dans les actes, les instruments et les effets (Foucault, 1997) : « Il s'agit donc pour Foucault de sortir d'une interrogation juridico-discursive sur le pouvoir, qui le pense dans la forme négative de la répression ou de l'interdit ; le pouvoir est bien plutôt un mécanisme positif, visant à la multiplicité, à l'intensification et à la majoration de la vie » (Genel, 2004, s.p.). Lazzarato (2000) spécifie aussi que Foucault interroge le pouvoir, ses dispositifs et ses pratiques non plus à partir d'une théorie de l'obéissance et de ses formes de légitimation, ce qui amène inévitablement à penser le sujet politique comme sujet de droit, mais à partir de la liberté et de la capacité de transformation que tout jeu de pouvoir implique, pensant le sujet politique comme une force en mouvement.

Ainsi, les formes de pouvoir sont multiples et arborent une spécificité que le philosophe suggère d'analyser par rapport au *dispositif de savoir* qu'ils génèrent pour être en mesure de fonctionner, à *la rationalité* qui les sous-tend pour justifier leur existence et leur action et aux *technologies* qu'ils emploient pour assujettir la réalité. Il développe ainsi dans son examen du pouvoir le concept de gouvernementalité (Foucault, 2004b) qui se définit d'une manière concise comme l'art de gouverner d'une manière réfléchie. Plus précisément, Thomas Lemke (2002 : 53) atteste que c'est l'art de gouverner selon une forme spécifique de rationalité qui définit le but de l'action et les moyens pertinents pour l'atteindre. La gouvernementalité appelle donc à la régulation de la conduite du sujet par une application rationnelle des moyens techniques appropriés. Dans ce processus de gouvernance et de régulation, une place primordiale est donnée aux technologies de gouvernement de soi soit l'utilisation de stratégies pour favoriser l'auto-régulation et la responsabilisation des individus dans l'optique désirée. Celles-ci sont en fait une façon de régir les citoyens à travers des habitudes acquises de contrôle de soi aidées par un renforcement découlant du regard normatif des autres (Bell, 2006 : 151). Ainsi, ce type de pouvoir gouvernemental va loin et profondément dans la vie quotidienne de tous les individus (Dillon, 2007 : 9). Selon Michel Foucault, le « gouvernement » est ce type de pouvoir qui a acquis sa prééminence sur tous les autres dans le monde occidental au cours des siècles, un type de pouvoir qui a apporté le développement de toute une série d'appareils spécifiques de gouvernement et de savoirs, ceux-ci ayant à leur tour favorisé l'apparition et la formation de l'État moderne.

Le concept de gouvernementalité présente un grand potentiel analytique et critique. Il permet entre autres d'étudier les pratiques et les technologies du pouvoir par rapport à leur rationalité politique. Il permet également d'identifier une multiplicité d'agents qui exercent différents types de pouvoir, qui tentent de conduire la conduite des autres dans un jeu stratégique de manipulation des intérêts. Par exemple, au niveau international, les relations de pouvoir mobilisent une multitude d'acteurs soit des États, des OI, des corporations, des ONG et des acteurs privés articulant différentes pratiques de gouvernement et produisant des configurations complexes de technologies politiques à travers lesquelles le pouvoir se manifeste (Merlingen, 2003 : 367). Avec cette approche, il est possible de mettre en relief la façon dont l'exercice du pouvoir est légitimé et rationalisé ainsi que la façon dont il structure le monde et notre perception du monde.

## Le pouvoir disciplinaire et le biopouvoir

Le concept de gouvernementalité fut développé par Foucault lorsqu'il se pencha sur la forme de gestion gouvernementale caractéristique des sociétés européennes du XVIII<sup>e</sup> siècle : un type de pouvoir se manifestant dans des institutions, des procédures, des calculs et des tactiques ayant pour cible la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique les dispositifs de sécurité (Foucault, 2004b : 111). Celui-ci sera surnommé le *biopouvoir*. L'émergence du biopouvoir ou de la biopolitique marque le passage de l'âge classique à l'âge moderne. Les conséquences dans la façon de gouverner se voient dans la différence entre l'ancien droit souverain de prendre la vie et un nouveau pouvoir qui promeut la vie et l'accompagne jusqu'à la mort (Duffield, 2005b : 146). Ce nouveau droit qui « fait vivre et laisse mourir », qui s'emploie à optimiser et à réguler la vie, s'adresse à la multiplicité des hommes en tant qu'êtres vivants, en tant qu'elle forme une masse globale affectée de processus propres à la vie (Foucault, 1997 : 216). Ce pouvoir porte le préfixe bio<sup>2</sup> car ce sont la vie et le vivant qui deviennent les enjeux des nouvelles luttes politiques et des nouvelles stratégies économiques (Lazzarato, 2000) et ce sont les caractéristiques biologiques de base de l'être humain qui deviennent l'objet de stratégies politiques (Dillon, 2007 : 8). Par exemple, la naissance, la mort, la vieillesse, la maladie, le déplacement, la production ont constitué, par les enjeux économiques et politiques qu'ils posaient dès le XVIII<sup>e</sup> siècle avec l'accroissement démographique et l'urbanisation, les premiers objets de référence et les premiers objets de contrôle des biopouvoirs. Pensons au développement de la médecine sociale, aux premières grandes campagnes de vaccination, à la dissémination des mesures d'hygiène publique à travers l'Europe ou à l'apparition des premiers régimes d'assurance tout au long du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'objet référent de la biopolitique est donc la population et son milieu de vie ainsi que la circulation qui s'opère au sein de celui-ci que l'on parle de circulation des individus, des marchandises, des richesses, des maladies ou des connaissances. Ce nouvel objet de savoir (la population et la dynamique des forces naturelles en son sein) engendrera de nouvelles

---

<sup>2</sup> Du grec *bios* signifiant vie. (Oxford American Dictionary)

technologies de pouvoir<sup>3</sup> ayant pour objectif d'exercer une surveillance et une régulation dans la population prise dans sa durée. Il s'agit d'installer des dispositifs de sécurité répondant à des événements aléatoires qui pourraient créer une menace au bon fonctionnement de la société. Les mécanismes de gouvernement et de régulation viseront l'équilibre global, une homéostasie : la sécurité de l'ensemble par rapport à ses dangers inhérents (Foucault, 1997 : 219). Afin d'atteindre cet objectif, ce type de gouvernementalité entraîne l'utilisation de la science des probabilités, des estimations statistiques, de l'observation, des exercices de normalisation, tout un *dispositif de savoir/pouvoir* qui justifiera l'exercice d'un pouvoir régulateur :

La biopolitique est un mécanisme de sécurité qui fonctionne à travers des interventions régulatrices dans le but d'établir un équilibre, de maintenir une moyenne ou de compenser pour les variations au sein des populations. La sécurité dans ce contexte se dédie à améliorer la résistance collective d'une population donnée contre la nature incertaine et éventuelle de son existence. De plus, pour arriver à cette fin, il est nécessaire de déployer des systèmes complexes de coordination et de centralisation qui n'étaient pas nécessaires pour le fonctionnement du pouvoir disciplinaire, localisé et basé dans les institutions (Duffield, 2005c : 5, traduction libre).

Il faut effectivement faire la distinction entre le pouvoir disciplinaire et le biopouvoir qui, bien que différents, coexistent et se complètent. Katia Genel (2004) nous rappelle que « dans *Surveiller et Punir*, Foucault montrait que le pouvoir disciplinaire tend à majorer la force utile des corps individuels. Il met au jour, dans un décalage chronologique, une technologie non disciplinaire du pouvoir, qui n'exclut pas la technologie disciplinaire, mais se superpose à elle, « l'emboîte et l'intègre », « va l'utiliser en s'implantant en elle. » Ces deux technologies fonctionnent à deux niveaux distincts : « la discipline est individualisante, la biopolitique est massifiante. » En effet, le pouvoir disciplinaire est la première forme de pouvoir non souverain, qui ne s'applique pas à la terre et à son produit mais aux corps et à leurs forces : « la discipline essaie de régir la multiplicité des hommes en tant que cette multiplicité peut et doit se résoudre en corps individuels à surveiller, à dresser, à utiliser, éventuellement à punir » (Foucault, 1997 :

---

<sup>3</sup> Une technologie se définit comme l'application d'un savoir scientifique dans un dessein pratique (Oxford American Dictionary). On peut ici définir une technologie de pouvoir comme l'application d'un savoir et de connaissances scientifiques reliés à la population dans un but pratique de créer des effets politiques, principalement à produire une sécurité : « Le pouvoir, quand il s'exerce dans ses mécanismes fins, ne peut le faire sans la formation, l'organisation et la mise en circulation d'un savoir ou plutôt d'appareils de savoir. » (Foucault, 1997 : 30)

216). Alors que les technologies de pouvoir disciplinaire s'adressent à l'homme-corps, les technologies de pouvoir biopolitique s'adressent à l'homme-espèce et aux processus naturels, biologiques qui le particularisent. Les techniques disciplinaires sont de l'ordre de la punition, du dressage et de la surveillance tandis que les techniques biopolitiques seront de l'ordre de la régulation, du monitorat et de la normalisation.

### 1.1.3 Le concept de normalisation

La norme, bien que s'appliquant différemment dans les deux types de pouvoir, est l'élément qui circule de l'un à l'autre : « c'est ce qui peut aussi bien s'appliquer à un corps que l'on veut discipliner qu'à une population qu'on veut régulariser » (Foucault, 1997 : 225). Cette notion de normalisation sera particulièrement utile et pertinente pour examiner les interventions multidimensionnelles déployées dans les États fragiles en fonction des paramètres théoriques de la biopolitique. Pour mener à bien une opération de régulation et de gestion des risques, une opération préalable de *normalisation* est nécessaire où il y aura « un repérage du normal et de l'anormal [...] des différentes courbes de normalité et l'opération de normalisation va consister à faire jouer les unes par rapport aux autres ces différentes distributions de normalité et à faire en sorte que les plus défavorables soient ramenées à celles qui sont plus favorables » (Foucault, 2004b : 65). Ainsi, l'opération de normalisation ne signifie pas simplement d'identifier un nombre limité plus ou moins désirable de positions au sein d'un tout, elle sert à mettre en place un espace continu de différenciation afin d'identifier les zones à haut risque et celles à risque moins élevé. Cette opération implique une nouvelle forme de gestion gouvernementale, appuyée par des mécanismes de sécurité, qui aura pour objectif de faire en sorte que les régulations nécessaires et naturelles dans la population aient lieu, qu'il existe un certain nombre de libertés sans que celles-ci menacent la stabilité générale de la société (Brigg, 2002 : 428). Avant d'aborder plus précisément les dispositifs de sécurité de ce type de gouvernementalité, il est nécessaire d'approfondir l'articulation entre biopolitique, liberté et sécurité.

### 1.1.4 Le libéralisme en tant que cadre général de la biopolitique

Cette forme de gestion gouvernementale s'exercera par rapport aux processus naturels qui caractérisent une population et une société et exige l'articulation de mécanismes de sécurité qui

ne peuvent fonctionner que dans un contexte de liberté de circulation, d'échanges et d'initiatives individuelles car leur but premier est de gérer le désordre et non, telle la discipline, de créer l'ordre (Agamben, 2002). Le corrélatif des dispositifs de sécurité biopolitique sera donc un certain niveau de liberté, un libre champ d'expression de cette naturalité, une possibilité de mouvement, de déplacement, de circulation des forces, des gens et des choses. Le libéralisme devient en fait le « cadre général de la biopolitique » (Senellart, 2004). Il est important de noter que la définition foucauldienne du libéralisme diffère de la définition classique qui considère le libéralisme comme « un schéma d'économie du pouvoir rationnel [où] l'on considère les individus comme sujets de droit détenant un certain nombre de libertés et liés par un certain pouvoir qui limite lui-même son exercice par la loi » (Senellart, 2004 : 55). Selon Foucault, le droit détient un rôle de limitation dans ce type de gouvernementalité libérale, mais il est externe alors que le principe d'autolimitation se définit en termes d'économie politique. Nouvelle rationalité: « il faut gouverner moins par souci d'efficacité maximale en fonction de la naturalité des phénomènes auxquels on a affaire » (Senellart, 2004 : 56). Ainsi, la connaissance de la naturalité de ce qui est sujet au gouvernement et qui dicte l'autolimitation rationnelle à l'exercice du pouvoir devient la caractéristique première du libéralisme. Cette affirmation s'applique également à la notion de marché en tant que phénomène économique dicté par la loi de la vérité et le principe du calcul des coûts.

Foucault (2004b) nous dit que « le libéralisme est un art de gouverner qui manipule fondamentalement les intérêts » et il ne peut pas – et c'est là le revers de la médaille – « manipuler les intérêts sans être en même temps gestionnaire des dangers et des mécanismes de sécurité/liberté qui doivent assurer que les individus ou la collectivité seront le moins possible exposés aux dangers ». L'apparition de la population comme sujet de gouvernement est liée à l'apparition du libéralisme comme art de gouverner et inversement. La population est un corps affecté de processus naturels qu'il faut connaître pour bien agir sur eux. Toujours dans une rationalité plus large d'augmenter les forces de l'État et de maintenir un équilibre politique extérieur et intérieur, la gouvernementalité libérale suscitera la mise sur pied de mécanismes de sécurité permettant de gérer ses processus naturels et d'intégrer les individus dans la dynamique sociale. La société représente à la fois la condition du moindre gouvernement libéral, car elle oblige le gouvernement à s'autolimiter et elle est la cible d'une gouvernementalité infinie, le lieu

d'une intervention permanente du gouvernement, soit pour contrôler, réguler le désordre, soit pour produire des libertés qui sont indispensables au système libéral : « [...] une rationalité qui nous régit depuis 2 siècles. Une rationalité qui fonctionne sans doute à la liberté, mais ne cesse également, à partir d'elle et autour d'elle, de renforcer les stratégies de sécurité » (Senellart, 2004 : 57). C'est ainsi que le développement des mécanismes de sécurité régulateurs coïncidera avec le développement de l'idéologie libérale. La sécurité veut gérer le désordre, diriger des processus en marche, les conduire dans la direction voulue. Plus la liberté des individus et des sociétés est grande au sein du système, plus les risques qui y sont associés sont nombreux et plus la régulation se doit d'être efficace. La sécurité devient alors, selon Agamben (2002 : 2), le seul référent de légitimité, le seul critère de rationalité possible : « La sécurité trouve sa fin dans la mondialisation : cela implique l'idée d'un nouvel ordre planétaire qui est en réalité le pire des désordres ». En effet, comme l'accélération constante du phénomène de la mondialisation signifie un accroissement des libertés, des circulations et l'émergence de nouveaux espaces d'interaction, celle-ci suscite un désordre tellement inconcevable que la sécurité y trouve son terrain le plus fertile.

## 1.2 Pertinence de l'approche biopolitique pour la question du développement

Le vingt-et-unième siècle est donc le témoin d'une rationalité planétaire libérale qui justifie le déploiement d'une gouvernementalité globale, un dispositif de sécurité à la grandeur de son objet : la population mondiale. En cette ère où sévit la guerre au terrorisme, il est essentiel d'élargir l'analyse des pratiques de gouvernement des États au niveau international et national au-delà des considérations de sécurité traditionnelle :

C'est l'imaginaire gouvernemental biopolitique et la montée de cette sécurité biopolitique, la prééminence de ces pratiques qui aident à expliquer les changements dans les régimes de sécurité, les institutions et les pratiques qui ont attiré l'attention depuis la guerre froide, que ce soit la privatisation de la sécurité, la dissolution des démarcations-clés entre l'interne et l'externe, le civil et le militaire, le public et le privé (Dillon, 2007 : 20, traduction libre).

Dans la littérature scientifique concernant la coopération internationale, il existe d'ailleurs un corpus grandissant qui analyse la question du développement par rapport aux concepts foucauldien de la « gouvernementalité », de la « normalisation » et de la « biopolitique ».

Foucault (2004a) mentionne que le développement de la biopolitique est le reflet d'un couplage entre la sécurité interne et la sécurité externe. De ce fait, le système international actuel est caractérisé par un niveau d'interdépendance important entre ses protagonistes et parallèlement par une vulnérabilité mutuelle qui fait en sorte que gouverner ne peut se traduire uniquement par le déploiement de la force brute et le contrôle physique sur un territoire déterminé. La régulation globale des populations et des risques fait également partie des prérogatives sécuritaires de l'État et dicte l'utilisation de méthodes libérales modernes de gouvernance qui touchent aux domaines collectifs de la santé, de l'éducation, de l'économie, bref aux domaines associés à la question du développement. Ces méthodes de gouvernance ont comme objectif d'optimiser les conditions de vie de la population, mais aussi de guider, d'administrer son développement et d'assurer sa stabilité. Si on s'inspire des préceptes de la théorie du biopouvoir, le développement devient en quelque sorte une biopolitique de la vie appliquée à l'échelle internationale. Les concepts foucauldien deviennent en ce sens utiles à l'élaboration d'un nouveau cadre d'analyse pour l'étude des politiques de développement qui ont subi des mutations intéressantes dans les dernières années et qui deviennent de plus en plus complexes.

Une approche théorique qui marie gouvernementalité et biopouvoir peut donc ouvrir des espaces de compréhension et de problématisation jusqu'ici ignorés dans l'analyse de la gouvernance mondiale. En insistant sur le langage et la pratique des multiples acteurs participant à l'exercice du pouvoir, cette approche permet de mieux saisir les contours de la rationalité régissant la coopération internationale et les divers instruments utilisés pour influencer la conduite et le développement des populations. Elle rejette également le stato-centrisme – l'État constituant un acteur important dans le domaine du développement, mais non le seul – et met en exergue la question des alliances et des réseaux dans la gouvernance mondiale, ce qui fait de l'exercice du pouvoir un processus décentralisé et complexe (Merlingen, 2003 : 370). Finalement, lorsqu'appliquée au domaine du développement, la théorie de la biopolitique peut fournir une explication originale aux phénomènes d'élargissement des domaines d'intervention de la coopération, de sécurisation des États sous-développés et parallèlement de politisation des relations d'aide. Le prochain chapitre servira d'ailleurs à présenter une partie de la rationalité régissant actuellement la gouvernance mondiale et les relations de coopération entre les États; une rationalité marquée par une perception différente des menaces auxquelles l'humanité et l'État

doivent faire face dans cette période d'après guerre-froide et s'appuyant sur les concepts de « sécurité humaine » et d' « État fragile ».

## CHAPITRE II

### SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Dans ce chapitre faisant état de la littérature scientifique consacrée à notre sujet de recherche, nous ferons d'abord un bref exposé sur l'interaction croissante entre les domaines du développement et de la sécurité dans la gouvernance mondiale. Ensuite, nous nous pencherons plus longuement sur les concepts de sécurité humaine et d'État fragile, deux notions qui émergent de cette interaction et qui sont essentielles à la compréhension des relations de coopération internationale contemporaine. Finalement, nous aborderons l'opinion de divers auteurs concernant l'implication de ces concepts et de leur relation selon une perspective biopolitique.

#### 2.1 Le mariage entre le développement et la sécurité : mise en contexte

Dans la dernière décennie, les discours sur la sécurité et ceux concernant le développement se sont peu à peu imbriqués dans la théorie et la pratique des relations internationales jusqu'à former une des caractéristiques premières de la gouvernance mondiale actuelle (Wilkin, 2002 : 633). Bien que le lien entre le développement et la sécurité n'est pas nouveau, leur interaction est présentement en tête de liste des priorités de l'agenda politique : la sécurité et le développement sont souvent décrits comme les deux faces d'une même pièce, intégralement connectés et se renforçant mutuellement (Waddell, 2006 : 531). Une deuxième caractéristique importante de ce nouvel ordre mondial est l'extension en nombre et en nature des acteurs y participant. Une grande variété d'organisations intergouvernementales, régionales, non-gouvernementales ainsi que des acteurs privés y occupe une place de choix (Wilkin, 2002; Duffield, 2002; Richmond, 2007), tous

attelés à la tâche de réduire la pauvreté globale et de répondre aux nouvelles menaces à la sécurité, afin d'apporter plus de stabilité et de paix internationalement.

Dans les énoncés de sécurité nationaux et dans les engagements internationaux, se propage ce discours où « un monde plus sécuritaire n'est possible que si les pays pauvres ont réellement une chance de se développer » (ONU, 2004). Celui-ci s'appuie sur l'idée qu'il ne peut y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix. La nouvelle stratégie de sécurité en découlant doit s'appliquer localement et globalement en raison de l'interdépendance croissante suscitée par la mondialisation, car la sécurité et le développement dans les pays plus pauvres sont essentiels à la sécurité et au développement du monde entier (Benn dans Waddell, 2006 : 534). Les attentats de 2001 ont exacerbé ce besoin et ont détourné l'attention sur les pays fragiles en tant que menace à la sécurité internationale : « [...] the more forbidding and the more chaotic the society then the more it seems able to provide safe havens for terrorists as well as criminals. The security dimension immediately gained a revived salience, but the problem now was that threats emerged not from strong states but from weak states » (Freedman, 2004 : 256).

La formulation de cette rationalité particulière où sécurité et développement sont indissociables remonte à la fin de la guerre froide. Au sein de la communauté du développement, on assiste tout au long des années 90 à l'apparition de nouvelles priorités qui s'éloignent de l'axe croissance économique et tendent vers l'amélioration des opportunités s'offrant aux individus et aux communautés ainsi qu'à leur l'émancipation (Picciotto, 2004 : 543). Pour les acteurs du développement, la profusion des conflits internes, la violence et l'insécurité qui en découle sont vite perçues comme « l'antithèse du développement » (Waddell, 2006). Tandis que dans le domaine de la sécurité, la nature changeante des conflits appelle à des réajustements par rapport à la signification même du concept de sécurité ainsi qu'aux nouvelles menaces faisant obstacle à son achèvement. Ce qui est important de comprendre ici, c'est que l'élargissement et l'approfondissement qui découlera de ces questionnements par rapport à la sécurité permettront l'apparition de certaines versions de la sécurité qui seront plus sujettes à intégration avec les considérations de développement. Le débat concernant la redéfinition de la sécurité est trop large pour être examiné ici. Toutefois, en ce qui concerne le développement et la sécurité, l'idée de la « sécurité humaine » qui émerge de ce travail de (re)conceptualisation est primordiale à la

compréhension de leur intersection : « In this respect, reconsideration of the referents of development parallels that concerning referents of security. In both cases, there was a downward movement from the state to the individual human being in her community » (MacFarlane et Foong Khong, 2006: 161). Le concept de sécurité humaine témoigne d'un éloignement par rapport aux considérations traditionnelles de sécurité étatique et militaire et d'un rapprochement envers la sécurité des individus et des groupes. Ce concept permet de réexaminer ce qui doit être considéré comme une menace sécuritaire (Waddell, 2006) et ce qui devient sujet à une intervention légitime de la part des défenseurs de l'ordre hégémonique mondial.

## 2.2 Le concept de sécurité humaine

Malgré le fait que plusieurs des collaborateurs au débat sur la sécurité humaine situent son apparition à la fin de la guerre froide, d'autres tel Taylor Owen reconnaît au concept des racines qui remontent au siècle des lumières (Owen, 2004 : 17). En effet, selon cet auteur, les origines philosophiques de la sécurité humaine se trouvent dans les écrits de grands philosophes du XVIIIe siècle comme Montesquieu et Rousseau où plusieurs convictions pluralistes étaient axées sur la protection de la personne et les libertés individuelles. À l'époque, ce point de vue libéral était courant, bien que non partagé par tous. Plusieurs, tels Hobbes, Kant ou Grotius<sup>4</sup> convenaient de l'importance de la sécurité individuelle tout en suggérant de la percevoir comme une conséquence de la sécurité de l'État. Ainsi, la vision réaliste fidèle à la pensée hobbesienne, où la sécurité prime sur la liberté et où l'État assure la sécurité de ses citoyens en échange du monopole légitime de l'utilisation de la violence dominera le monde politique jusqu'à la fin de la guerre froide. C'est alors que « les transformations induites dans l'ordre politique établi depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'interdépendance accrue des sociétés et de ses effets sur les relations internationales amènent l'émergence de nouvelles menaces, de nouveaux acteurs, générant de nouveaux besoins en matière de sécurité » (Marclay, 2005 : 9). Avec la fin de la rivalité est-ouest et le règne des deux superpuissances, non seulement les puissances moyennes tel le Canada et le Japon s'efforcent de prendre une place de plus en plus importante dans le

---

<sup>4</sup> En effet, pour ces trois philosophes et théoriciens, l'État est le premier référent de la sécurité. La sécurité est assurée soit par la puissance de l'État (Hobbes), soit par une autorité supérieure formée d'États-membres ayant pour but de maintenir la paix (Kant), soit par l'équilibre des forces entre les États au sein d'une communauté (Grotius) (Owen, 2004 : 18).

système international, mais ces autres menaces auparavant éclipsées par l'omniprésence de la menace nucléaire sont maintenant mises en lumière (Amouyel, 2006 : 12). Sans compter l'accélération du phénomène de mondialisation qui permet l'apparition d'une multitude d'acteurs non-étatiques sur la scène internationale et donne à chaque réalité et événement une perspective globale. Le terme « sécurité » entrera donc dans un processus de transformation tout en s'éloignant de sa vision stato-centrique d'auparavant, car il devient évident que l'idée selon laquelle la sécurité de l'État et de ses frontières entraînera automatiquement la sécurité pour ses citoyens n'est pas représentative de la réalité. La sécurité humaine sera donc un des concepts qui émergera de ce processus, mais sa définition reste encore aujourd'hui sujette à débat.

### 2.2.1 Le débat sur la définition de la sécurité humaine

Le concept de sécurité humaine ne suscite pas consensus au sein de la communauté internationale. Il existe à la fois un débat entre les défenseurs du principe de la souveraineté étatique et les promoteurs de l'intervention internationale et de la responsabilité de protéger ainsi qu'un débat entre les défenseurs d'une définition étroite du concept axée sur la violence et ceux qui militent pour une définition plus large, universelle et multidisciplinaire.

Tout d'abord, au niveau de la définition, il existe une école qu'on pourrait dire « restreinte » (Canada, Krause, Mack, MacFarlane) qui suggère de déterminer les menaces à la sécurité humaine selon la violence qu'elles impliquent et le niveau d'urgence et de gravité de celles-ci. Elle limite les menaces pour ne considérer que celles qui s'apparentent par exemple aux mines antipersonnelles, au trafic de drogue et d'armes et aux conflits internes. Elle prône cette limitation afin d'élever le niveau de pertinence analytique et d'opérationnalisation du concept, pour des raisons pragmatique et méthodologique (Paris, 2001). Pour les tenants de cette école, un concept qui englobe tout ne veut finalement rien dire, un concept sans paramètres clairement définis n'offre pas de cadre d'analyse pour les étudiants et les chercheurs et un concept qui n'aide pas à définir des priorités n'est pas très utile pour ceux qui prennent les décisions et formulent les politiques.

L'école « élargie » (Axworthy, Bajpai, Nef, PNUD) suggère plutôt d'englober le plus de menaces possible afin de refléter tous les dangers que courent les individus ainsi que les liens de cause à

effet entre les différentes menaces. Une partie de l'éthique derrière le concept est d'être inclusif et d'adopter une approche holistique, chaque but et personne humaine étant également valable, et de s'attaquer aux causes profondes et structurelles de l'insécurité humaine afin de les régler et surtout de les éviter à l'avenir (Amouyel, 2006). Le but est également de solliciter l'aide de protagonistes de tous les domaines et à tous les niveaux afin de maximiser l'impact des actions entreprises pour faire face à l'insécurité, de cimenter une coalition d'acteurs diversifiés aux intérêts tout autant diversifiés et de rediriger un maximum de ressources vers ceux qui en ont le plus besoin (Paris, 2001). Selon Taylor Owen (2004 : 21), un des objectifs derrière cette classification qui fixe des limites très larges est d'obliger les autres définitions de la sécurité humaine à justifier les restrictions qu'ils imposent par rapport à ce point de départ.

Au milieu de ces deux écoles, il existe plusieurs auteurs qui proposent leur propre définition de la sécurité humaine, tentant ainsi de faire un pont entre les deux visions. On peut ici faire une distinction entre ceux qui essaient de définir l'état de sécurité humaine et d'autres qui essaient plutôt de définir l'état d'insécurité humaine. Caroline Thomas (2001 : 161) fait partie du premier groupe et propose une définition comportant un aspect quantitatif et un aspect qualitatif: « Human security describes a condition of existence in which basic material needs (food, shelter, education and health) are met, and in which human dignity, including meaningful participation in the life of the community, can be realized ». Selon cet auteur, le concept décrit de cette façon appelle à l'instauration et au développement d'une démocratie à la fois active et substantive, à la fois locale et globale. Robert Bedeski (Paris, 2001 : 91), pour sa part, suggère que la sécurité humaine est « la totalité du savoir, des technologies, des institutions et des activités qui protègent, défendent et préservent l'existence biologique de la vie humaine et les processus qui protègent et perfectionnent la prospérité et la paix collectives dans le dessein d'améliorer la liberté humaine ». Cette définition emprunte des références à la théorie de la biopolitique premièrement par l'utilisation des concepts du savoir, de la technologie et du processus. Deuxièmement, la sécurité est ici destinée précisément à promouvoir la vie et l'héritage biologique de l'être humain tout en s'assurant de gérer les processus collectifs qui engendrent paix, stabilité et liberté.

Faisant eux aussi partie du groupe proposant une définition de l'état de sécurité humaine, King et Murray (2001) se targuent de faire une proposition simple, rigoureuse et mesurable soit « le

nombre d'années futures qui soient vécues par une personne hors d'un état de pauvreté généralisé ». Ce type de pauvreté qu'ils surnomment généralisé apparaît lorsqu'un individu vit en deçà du seuil minimal critique (*critical threshold*), une limite qualitative et universelle, dans certains domaines-clés du bien-être humain. Tout en gardant une optique vers le futur, la sécurité ne se limitant pas à l'instant présent, on voit assez rapidement que cette définition pose un peu les mêmes problèmes que précédemment, soit quels sont ces domaines-clés du bien-être humain et comment définir le seuil minimal, la norme pour tous et chacun. Les auteurs proposent un calcul qui peut paraître ardu pour certains et une échelle de valeurs qui ne pourra finalement faire l'unanimité. Néanmoins, leur définition et le calcul qui l'accompagne peuvent trouver une place importante dans les analyses de risque (selon eux, l'investissement de loin le plus rentable en matière de prévention, de réaction et de compensation) et étoffer les débats avec des informations plus précises sur le sort des individus de la planète tout entière. Taylor Owen (2004) s'inspire d'une certaine façon de cette définition et suggère lui aussi de s'attarder seulement aux menaces les plus graves et les plus répandues et de calculer le seuil minimal, mais dans une approche régionale, voulant ainsi mettre en lumière les réalités et les caractéristiques de l'insécurité propre à chaque région du monde et repérer les zones sensibles de la planète.

Roland Paris (2001 : 97), quant à lui, propose d'utiliser le terme « sécurité humaine » plutôt comme une étiquette pour une catégorie particulière de recherche dans le domaine plus large des études sur la sécurité, un type de recherche qui se préoccupera davantage des menaces non-militaires et non-traditionnelles à la sécurité des individus et des communautés. Il suggère ainsi de donner un simple rôle taxonomique au terme et de lui enlever toute pertinence conceptuelle, critiquant simultanément le fait que la sécurité humaine ait été pensée comme une « notion-valise » et utilisée avant tout comme un cadre d'action politique ou un cri de ralliement. Bien que cette proposition permette la formulation de questions spécifiques de recherche par rapport aux nouvelles considérations sécuritaires, elle enlève du coup le poids normatif que peut véhiculer un tel concept et ralentit sa traduction en actes concrets pouvant mener à la survie d'individus et de populations en danger, une conséquence que bien des tenants du concept voient comme un impératif, voire comme sa toute première et principale utilité.

David Roberts (2006) pour sa part, après analyse de deux importants rapports parus en 2005 (Mack, *Human Security Report* et PNUD, *Rapport du développement humain*), suggère une définition qui prend son point de départ dans l'insécurité humaine, celle-ci se matérialisant ultimement dans la mort, dans ce type de mortalité qui est globale dans sa portée et évitable parce que causée directement ou indirectement par l'action humaine (structures, processus, savoirs). Il affirme ainsi que « si l'insécurité humaine est la conséquence du comportement humain, donc ce comportement peut être réévalué et influencé pour promouvoir la mise en place de politiques par rapport à la sécurité humaine » (2006 : 259). Son but ici est de faire reconnaître la faute de l'humain dans sa propre insécurité et dans la mort massive de civils à l'échelle mondiale et de pousser à l'élaboration de politiques pour remédier à la situation. Il semble que Roberts essaie ainsi de réconcilier le meilleur des deux mondes et de regrouper les avantages d'une définition restreinte, qui met l'accent sur les menaces violentes et favorise une réponse rapide et claire, et de la définition plus large, qui tente de responsabiliser tous et chacun par rapport aux conditions globales d'insécurité et aux causes profondes de celle-ci. Élargir la perspective tout en délimitant l'action.

Il existe donc tout un débat autour de la définition de la sécurité humaine et tout un éventail de propositions pour sortir le débat de son impasse et aider les décideurs politiques à former un consensus. Il semble que différentes définitions s'élaborent et s'intègrent au gré des intérêts et des opportunités d'actions que les acteurs sur la scène internationale entrevoient par rapport au concept. Nonobstant ses divergences, il reste que le concept est rapidement devenu un leitmotiv politique de la décennie 90 et continue d'être invoqué régulièrement dans les discours des grandes organisations internationales, même s'il est de plus en plus altéré par son mariage avec le concept de l'État fragile. Avant de s'attarder à cette évolution particulière dans la rationalité politique de la gouvernance mondiale, il est important de jeter un œil sur les conditions de l'émergence et de l'évolution de ce concept.

### 2.2.2 L'émergence et l'évolution du concept de sécurité humaine

Le questionnement conceptuel par rapport à la sécurité fut amorcé par des protagonistes importants dans le domaine du développement humain, préoccupés par les nombreuses conséquences des conflits internes sur la vie des personnes. Un événement précurseur dans

l'élaboration du concept de sécurité humaine fut la publication en 1992 de l'*Agenda pour la Paix* par Boutros Boutros-Ghali, à l'époque Secrétaire général de l'ONU. Il affirme dans ce rapport que les menaces à la sécurité mondiale ne sont plus simplement de nature militaire mais incluent des phénomènes comme la dégradation environnementale, la sécheresse, la maladie, la pauvreté et les flux de réfugiés (Berhringer, 2005). Il est donc impératif pour l'ONU de tenir compte de ces réalités dans les efforts déployés pour parvenir efficacement et durablement à prévenir les conflits dans les zones à risque, à maintenir ou rétablir la paix dans les zones en guerre ainsi que pour consolider la paix après la résolution des conflits. Boutros Boutros-Ghali (1992) souligne que « la souveraineté absolue et exclusive n'est plus de mise » malgré le fait que l'État demeure la pierre angulaire du système international.

La « sécurité humaine » deviendra le thème en 1994 du *Rapport annuel sur le développement humain* du PNUD. Son coordonnateur, Mahbub ul-Haq, appelle à une reconceptualisation de la sécurité où l'intérêt premier passera de la sécurité de l'État-Nation à la protection de la sécurité des populations. Quatre points importants sont à retenir de ce rapport : la sécurité humaine est universelle, ses composantes sont interdépendantes, elle appelle à la préséance des mesures préventives et se préoccupe premièrement des individus. La définition incluse dans ce rapport dénote sept catégories de menaces potentielles à la sécurité humaine qui couvrent la quasi-totalité des sphères de la vie quotidienne: sécurité économique, alimentaire, sanitaire, personnelle, environnementale, communautaire et politique. Le Canada, le Japon et la Norvège seront les premiers à s'intéresser de près à ce concept et deviendront des leaders de son incorporation au sein de leurs politiques étrangères. Rapidement, un réseau regroupant et reliant les promoteurs de la sécurité humaine est créé<sup>5</sup>. L'objectif de ce groupe est de « construire une coalition d'États ayant une vision similaire au sein des institutions internationales dans le but de promouvoir des considérations de sécurité humaine » (King and Murray, 2001 : 310). Dans la poursuite d'objectifs précis reliés à l'agenda de la sécurité humaine (le bannissement des mines antipersonnelles ou la création d'une Cour pénale internationale), plusieurs puissances moyennes dont le Canada, ainsi que des organisations internationales et des organisations non-

---

<sup>5</sup> États membres du Réseau de la Sécurité Humaine en 2008: l'Autriche, le Canada, le Chili, le Costa Rica, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovénie, la Suisse, la Thaïlande et, à titre d'observateur, l'Afrique du Sud. Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <http://humansecuritynetwork.org/menu-f.php>.

gouvernementales de développement, d'aide humanitaire et de défense des droits humains, préconiseront le « soft power »; des méthodes diplomatiques de persuasion, des campagnes de promotion et d'information à grande échelle et des démonstrations significatives de leadership (Behringer, 2005 : 306).

En 2001, la Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des États publie *La responsabilité de protéger*. Ce groupe d'étude de 12 membres fut formé grâce à l'initiative du Canada et d'un groupe de grandes fondations. Il fut mis sur pied à la suite d'appels répétés en 1999 et en 2000 de la part du Secrétaire général de l'ONU de l'époque, M. Kofi Annan, pour que la communauté internationale se penche sur la question de l'intervention à des fins de protection humaine, suite aux conséquences désastreuses de la guerre civile et du génocide au Rwanda en 1994 et aux cas d'interventions ratées ou contestées de la communauté internationale (Bosnie, Somalie, Kosovo). Ce rapport se penche sur le paradoxe qu'entraîne l'utilisation de la puissance militaire dans les contextes de crise humanitaire et questionne la préséance du principe international de non-ingérence dans les affaires internes d'un État par rapport au devoir moral et éthique d'intervenir au nom des droits de la personne (Marclay, 2005 : 3). En se basant sur l'aspect normatif du cadre conceptuel de la sécurité humaine soit le respect et la défense des droits de la personne, la CIISE soutient une responsabilité d'intervention afin d'arrêter les abus et les dérogations à la sécurité humaine, mais également une responsabilité de prévention et une responsabilité de reconstruction après conflit. Tout au long de ce « *continuum* de protection » (Marclay, 2005 : 7), l'être humain est au cœur des préoccupations supplantant le principe de la souveraineté étatique. Cependant, le rapport se concentre sur les situations de crise humanitaire et de conflit interne graves et ne va pas jusqu'à lier aide au développement, lutte à la pauvreté et responsabilité de prévenir et de protéger. L'État reste, en dernier lieu, le fournisseur et le garant de la sécurité de ces citoyens, par l'entremise d'une bonne gouvernance et d'un assujettissement aux lois et aux normes construites à l'échelle internationale.

En 2003, c'est au tour de la Commission sur la Sécurité Humaine de publier son rapport intitulé *La sécurité humaine maintenant*. Suite à la Conférence du Millénaire de 2000 et grâce à l'appui du gouvernement japonais, la Commission est mise sur pied en janvier 2001 sous Mme Sadako Ogata, ancien Haut Commissaire pour les réfugiés de l'ONU et le professeur Amartya Sen, prix

Nobel d'économie en 1998 et l'un des instigateurs de l'indice de développement humain (IDH) et parallèlement des rapports annuels du PNUD sur le développement humain. Ce rapport affirme aussi qu'assurer la sécurité humaine signifie protéger les individus contre les violations à leurs libertés vitales et contre les situations les plus graves et les plus répandues. Cependant, dans son cadre opérationnel, les actions en faveur de la sécurité humaine selon la CSH ne devraient pas se limiter au niveau militaire et normatif, mais signifier l'élaboration de politiques publiques dans les domaines social, économique, environnemental et culturel afin d'assurer à tous un bien-être minimum et une dignité essentielle. Ici, le lien est clairement fait entre l'exclusion sociale et l'apparition de la violence, entre la sécurité et le développement humain. La stratégie est à la fois une question de protection (contre les dangers et la privation) et une question d'habilitation (afin de développer les capacités individuelles et collectives à réagir dans l'adversité et à réaliser leur plein potentiel). Cette stratégie semble s'inspirer de la vision duale de la sécurité où celle-ci est à la fois un moyen de libération à l'égard du danger et un moyen de contenir le danger et de le limiter<sup>6</sup>. Dans ce rapport, le multilatéralisme et l'intégration des idées et des efforts sont préconisés pour l'atteinte de la sécurité humaine.

Toutefois, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, avec la guerre au terrorisme qui sera déclarée et qui subsiste encore, le concept semble perdre de cette vocation universelle et morale défendue dans ces deux derniers rapports. La nouvelle perception des menaces et de leurs causes entraîne un cadre d'action différent, souvent dicté par des intérêts nationaux, des circonstances particulières ou une rationalité spécifique (Hampson, 2007). Des auteurs se penchent sur les implications de l'existence d'un concept tel que la sécurité humaine au sein de la gouvernance mondiale, spécialement sur les implications et les questionnements par rapport à son opérationnalisation et à son évolution récente. Dans ce mariage entre les domaines du développement et de la sécurité, il est complexe de faire la séparation entre les variables dépendantes et indépendantes de l'insécurité et les priorités d'action sont difficiles à déterminer : « Non-military variables that would otherwise be seen as belonging to development, public health or environmental fields become human security threats [...] If it is clear that development and security are related, it remains to untangle and distinguish the different dimensions to this

---

<sup>6</sup> Pour en savoir plus sur la dualité de la sécurité et la contribution de Michael Dillon à ce thème, voir Ceyhan, 1998.

relationship » (Waddell, 2006 : 536). Il existe donc une dissension entre les tenants de la suprématie de l'État sur la scène internationale comme premier fournisseur de sécurité et ceux qui défendent le rôle des institutions internationales dans la promotion de la paix, de la stabilité et du développement (Marclay, 2005). Le concept devient-il un outil de pacification collective et de développement humain ou plutôt un instrument de politique étrangère nationale ? Le rôle de l'individu et ses responsabilités dans la recherche de sa sécurité et de celle de ses concitoyens vient aussi faire partie des interrogations. La vision découlant du concept est tout à fait différente de celle qui subsistait jusqu'à la fin de la guerre froide, alors que de la sécurité de l'État découlait la sécurité des citoyens. Ce postulat est désuet pour plusieurs auteurs. Un, tous les États ne sont pas démocratiques. Deux, ils peuvent eux-mêmes représenter une menace à leurs citoyens. Et trois, ils peuvent ne pas être en mesure de contrer tous les types de menaces au niveau national. La nouvelle logique consiste à penser que si la sécurité de l'individu est assurée, alors le serait également celle de sa communauté, de sa nation et ultimement de l'État (Amouyel, 2006 : 17). L'individu a donc un rôle à jouer dans ce processus de sécurisation et de développement et surtout, un individu peut être influencé, par des projets de coopération internationale, par des mesures de renforcement de la société civile et d'habilitation, par des politiques favorisant l'inclusion sociale et le sentiment d'égalité à agir en faveur de la sécurité locale, domestique et mondiale. Ce type de pratiques gouvernementales s'apparente au concept des technologies de gouvernement de soi développé par Foucault, représentant des actions qui jouent sur les subjectivités, qui influencent la conduite de l'individu et qui stimulent sa participation et le développement de ses capacités afin de tendre vers plus de sécurité (Foucault, 2004b).

Ainsi le concept de sécurité humaine dans sa définition et dans sa traduction en actes concrets suscite une panoplie de questionnements : sécurité pour qui ? sécurité par rapport à quelles menaces? sécurité à atteindre à travers quels moyens? sécurité à quel prix? sécurité à court ou à long terme? Le changement dans l'objet de référence de la sécurité, de l'État à l'être humain, a des implications à la fois dans la compréhension des sources de menace à la sécurité, dans l'articulation de stratégies pour augmenter la sécurité (Thomas, 2001 : 164) ainsi que pour les États et les populations ciblés par ces nouvelles stratégies sécuritaires :

[...] the concept of human security becomes a framing tool for the development of particular strategies and for the furthering of specific interests. It allows foreign

ministries and some international agencies to adopt entrepreneurial and dynamic approaches to advancing security agendas that, among other things, speak to their particular understandings of their interests and role in the world (Muggah et Krause, 2006 : 131).

À la suite des attentats du 11 septembre, trouver la réponse aux nombreuses questions concernant la sécurité deviendra une priorité pour plusieurs décideurs politiques de ce monde. Afin de contrer les menaces émergentes et les dangers qui assaillent la sécurité des individus, il faut d'abord se demander quelles sont les sources de ces menaces. Une partie de la réponse sera alors formulée à l'aide d'une terminologie plutôt éclatée de l'État « fragile », « en chute », « effondré », « déliquescents » ou encore « voyou » : « A remarkable consensus has emerged in the past two years on the international security agenda. The primary global threat is now fragile and failing states » (Woodward, 2004 : 1).

## 2.3 De la sécurité humaine à l'État fragile

### 2.3.1 Le concept de l'État fragile

Le concept de l'État fragile se propage d'abord dans la littérature scientifique anglophone et son apparition remonte aux années 90 lorsque William Zartman (1995) utilise pour la première fois la notion d'« États effondrés » (Châtaigner, 2007). Son usage se généralisera par la suite avec la publication de documents de politiques publiques américains et britanniques. Stephen Baranyi (2007 : 87) précise en effet que l'identification des « États fragiles » en tant que menace à la sécurité des États-Unis dans la *Stratégie de Sécurité nationale* de 2002, premier document de ce genre après l'attaque dirigée contre les tours du World Trade Center, deviendra un moment-clé dans la montée de ce discours. En 2005, à la suite de deux réunions au sommet de l'OCDE et de la Banque mondiale, la notion d'État fragile devient une notion structurante des politiques d'aide des grands bailleurs de fonds<sup>7</sup>. Aujourd'hui, Châtaigner (2007 : 107) écrit que :

[...] malgré le flou des références théoriques et l'impossibilité manifeste d'établir une liste précise de ces pays, il n'est pratiquement plus aucun débat sur l'aide (en premier lieu ceux bien évidemment liés à l'efficacité et l'harmonisation) qui ne fasse aujourd'hui référence à la situation particulière des 'États fragiles'.

---

<sup>7</sup> Voir par exemple DFID. 2005, USAID. 2005 et OCDE-CAD. 2007b.

Cette formule est abondamment utilisée dans les discours ainsi que sur papier, mais la définition exacte de l'État fragile suscite encore des questionnements et des débats :

Généralement, la faillite étatique est estimée par rapport à l'étalon de mesure de l'État moderne occidental, soit à l'idéal de l'État-nation territorial centralisé. Sa définition est élastique: elle peut être *minimaliste*, c'est-à-dire exiger de l'État qu'il monopolise l'exercice de la violence à l'intérieur de ses frontières, ou *maximaliste* : l'État pour n'être ni faible ni défaillant doit alors avoir les capacités et la volonté d'assurer les besoins minimaux de sa population en terme de sécurité, de représentation (démocratie, respect des droits et libertés, etc.) et de bien-être (besoins alimentaires, de santé, d'éducation, etc.) (Légaré, 2007 : 2).

La définition changeante du concept selon des préoccupations de géopolitique, de sécurité humaine ou de développement produit une liste des États fragiles, faibles ou défaillants également changeante, faisant en sorte que le concept y perd en signification et en clarté. Certains pays ou agences incluent par exemple ; la Somalie qui est à de multiples égards un territoire sans État ; l'Iraq dont le gouvernement fut renversé par une intervention militaire américaine et qui aujourd'hui encore sous occupation armée n'a pas retrouvé sa complète souveraineté ; le Soudan aux prises avec plusieurs foyers de conflits que le gouvernement alimente vraisemblablement ; la Colombie qui abrite une guerre civile depuis près de 50 ans, mais dont l'instance étatique est assurément très forte et même le Venezuela, dont le gouvernement est considéré illégitime par les Etats-Unis (Simpson, 2007 : 2). Comme le mentionnent Châtaigner et Magro (2007 : 8), ce concept suscite non seulement de sérieux débats au sein de certains cercles de recherche quant à sa définition, mais également par rapport à ses implications :

Certains ne manquent pas de voir dans l'utilisation de ce concept le retour d'une approche néo-colonialiste, permettant aux États occidentaux de masquer leurs propres poches de fragilité et de continuer à justifier leur interventionnisme dans les affaires internes des pays en voie de développement.

Autre problème souvent évoqué, le fait que le concept d'États « faillis » ou « fragiles » situe invariablement les raisons de la faillite ou de la fragilité au sein de l'État lui-même, ignorant le haut niveau d'interdépendance entre les divers éléments du système mondial et les impacts négatifs qu'ont pu avoir sur ces entités des politiques d'aide conditionnelles à une réduction du rôle étatique, suivant le modèle de pensée néolibérale (Châtaigner et Ouarzazi, 2007). Pour plusieurs, la notion d'État fragile s'abreuve donc d'un ensemble dangereux de perceptions et de jugements de valeur par rapport à certains États, sans parler d'une certaine hypocrisie par rapport

au rôle qu'ont pu jouer les États occidentaux dans le processus de fragilisation, eux qui ont aussi connu d'importantes périodes de fragilité alors que les responsabilités attribuées à l'État n'étaient pas aussi nombreuses :

The historical dimension is all too often overlooked by those basing their arguments on fragile states' "bad governance" [...] Therefore one might wonder whether there are really more failed states today, and if so, is their fragility caused by being overburdened by too many responsibilities? (Châtaigner et Ouarzazi, 2007 : 6-7).

Malgré ces limitations et les débats qu'elles suscitent, la notion d'État « fragile » est fréquemment véhiculé chez les donateurs et sert de fondement à certaines politiques spécifiques de coopération internationale et de défense nationale:

Nevertheless, the fact remains that delineating the fragile state category provides a new perspective on the social reality of development. It provides a justification for international intervention and a framework to guide international assistance in those states lacking regulatory structures and which appear to present a threat to global security (Châtaigner et Ouarzazi, 2007 : 2).

L'identification de l'État fragile en tant que première menace à la sécurité des individus et à la stabilité internationale amène ainsi l'articulation d'une rhétorique dans la gouvernance mondiale légitimant l'intervention concertée dans ces États, au risque de s'ingérer dans les affaires internes, au nom de la sécurité et de la primauté de l'être humain. Cette rhétorique favorise l'élaboration d'une approche préventive et intégrée en matière de politique internationale et de résolution des conflits et demande pour ce faire la contribution du domaine de la coopération internationale. L'application de cette approche fait que les États « fragiles » et leurs populations subissent incessamment une opération de normalisation et de questionnement de leurs capacités.

### 2.3.2 L'intervention dans les États fragiles au nom de la sécurité humaine

Cette question de l'intervention est celle qui suscite le plus de débats chez les chercheurs. Pour Daniel Lambach (2004), l'État en faillite en tant que concept subit une « sécurisation » i.e. l'identification dans les discours d'un problème en tant que menace existentielle nécessitant une intervention. Le concept de sécurisation, mis de l'avant par les tenants de « l'École de Copenhague », qui rassemble des chercheurs comme Barry Buzan, Ole Weaver, Jaap de Wilde et Jef Huysmans, s'inscrit dans la lignée des travaux se penchant sur la reconceptualisation de la

sécurité après la fin de la guerre froide. Au lieu d'aborder la sécurité comme la qualité d'un objet spécifique, celle-ci est conceptualisée par rapport au discours et en tant que construction politique selon une approche constructiviste. Un problème acquiert de la pertinence par rapport à la sécurité lorsqu'il est présenté ainsi dans un débat. Accepté par son public, le problème devient une question de survie et les agents sécurisateurs demandent des pouvoirs extraordinaires pour y faire face. La sécurisation définit donc le déplacement d'un objet particulier dans une logique sécuritaire, la transformation d'un concept ou d'une réalité subjective en un enjeu sécuritaire. Cette transformation et ce déplacement sont réalisés par le discours à l'aide d'arguments rhétoriques qui permettent l'énonciation d'une rationalité et la mise en place de technologies de gouvernement appropriées. Cette construction discursive de la menace, ce *speech act* se fait donc par des agents sécurisateurs venant de différents milieux sociétaux et épistémiques, que Didier Bigo (1998 : 13) appelle « les professionnels de la sécurité ». Ces derniers participent à l'articulation « d'une nouvelle forme de 'gouvernementalité', où savoir et pouvoir vont de pair pour légitimer de nouvelles lectures du monde et au sein de laquelle se déroulent des compétitions institutionnelles pour définir et hiérarchiser les menaces auxquelles il faut faire face » (Lavallée, 2006).

À partir du 11 septembre, ce sont donc les États en faillite et les conditions de vie de leurs populations qui se transforment en problème de sécurité régionale **et** globale car ils deviennent soudainement liés de très près à d'autres menaces transnationales et des enjeux de sécurité comme le terrorisme, le trafic de drogue et la migration illégale bien que ces liens soient rarement démontrés empiriquement. Lambach (2004 : 16) donne plusieurs exemples à la suite de son examen des discours et des énoncés politiques du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de l'Union Européenne et de l'Australie depuis 2001 où des interventions intégrées au sein des États fragiles sont légitimées grâce aux concepts de sécurité humaine et de sécurité mondiale. Selon lui, la « sécurisation » du concept d'État en faillite et l'utilisation du concept de sécurité humaine en faveur de l'intervention sont deux manoeuvres dangereuses car plus les définitions seront flexibles, plus les États et les situations légitimant l'intervention et l'ingérence seront nombreuses.

Selon d'autres auteurs, cette utilisation particulière du discours de la sécurité humaine ouvre la porte à une surveillance accrue des citoyens de la part de l'État et à un examen approfondi des relations entre l'État et la société de la part des institutions de gouvernance mondiale, afin de déceler des failles dans les capacités et/ou la légitimité de l'État (Thomas, 2001 : 164). Pour Vanessa Pupavac (2005 : 177), cette utilisation se traduit par une extension des mesures de sécurité directes et indirectes chez les populations ciblées et à une contraction de l'agenda du développement car si sécurité humaine signifie être à l'abri du besoin et de la peur, il est évident qu'un modèle orienté vers la limitation des besoins, la satisfaction des besoins primaires et la prévention de la frustration aspire à combler un agenda sécuritaire. La gouvernance et le développement deviennent "thérapeutiques", c'est-à-dire moins destinés à insuffler une transformation matérielle qu'à calmer les frustrations et le sentiment d'inégalité et d'insatisfaction chez le pauvre potentiellement dangereux. L'attention est portée sur les aspects subjectifs de la pauvreté plutôt que sur les aspects objectifs<sup>8</sup>. Ce modèle inspiré des paramètres de la sécurité humaine ne mise plus sur le progrès et le développement national, mais ressemble à une stratégie de survie auto-administrée par les populations et les acteurs privés et non-gouvernementaux ayant une influence sur la société civile. Il érode la souveraineté politique et les tentatives de renforcement des États fragiles en permettant l'intervention humanitaire et sécuritaire au sein de leurs frontières sous de nombreux prétextes : « Often human rights violations or a lack of human security provide the basis for both state and nonstate forms of intervention, whereby the governance of the state in question and existence of civil society comes to depend upon outside actors » (Richmond, 2007 : 476). La sécurité humaine suscite donc une forme de gouvernance qui facilite la façon dont les populations du Sud sont comprises, différenciées et sujettes à l'action de la part des institutions du Nord (Duffield et Waddell, 2006 : 1). Les ressources financières et physiques sont acheminées vers les populations, les régions et les secteurs qui peuvent poser une menace à la sécurité intérieure. Le développement est menacé

---

<sup>8</sup> L'auteur donne l'exemple du rapport de la Banque mondiale *Voices of the Poor* (2000) dont l'approche se concentre sur les besoins en termes psychologiques plutôt que matériels et qui préconise le concept d'inclusion sociale dans son analyse plutôt que celui d'égalité sociale. Ainsi, l'analyse des sentiments, des relations interpersonnelles et des interactions quotidiennes du pauvre se traduisent par des stratégies ayant pour but de gérer ces mêmes éléments. Le rapport suggère que le changement social doit débiter et se réaliser par une série de réactions en chaîne de transformation personnelle et pour l'auteur, ce rapport démontre bien qu'un concept thérapeutique de bien-être remplace celui de prospérité universelle en tant que but du développement international (Pupavac, 2005 : 174). Ce nouvel agenda orienté vers la prévention de la frustration est pour elle un programme sécuritaire discret.

d'absorption par la nouvelle conception de la sécurité, ses critères étant redéfinis par rapport à la menace terroriste et aux autres menaces diffuses et multiformes maintenant associées aux États faibles et aux populations désaffectées du Sud (Duffield et Waddell, 2006 : 3). L'aide au développement, après des décennies d'échec, retrouve une justification à son existence, revient encore une fois pour éviter le désordre lié au progrès. Car similairement à ce qu'affirme Pupavac, Duffield rappelle que l'aide au développement, malgré son opérationnalisation à travers une succession de stratégies et de technologies différentes, a toujours représenté une forme de mobilisation associée à l'ordre et à la sécurité (Duffield, 2005b : 21).

En conclusion, même si de prime abord le concept de sécurité humaine semble se développer grâce à des considérations morales et universelles pour le bien-être et la sécurité des personnes humaines, une attention plus particulière aux paramètres du concept et à ses implications suggère une instrumentalisation de celui-ci en faveur des intérêts de certains acteurs, surtout depuis l'avènement de la guerre au terrorisme. Le concept de sécurité humaine permet maintenant de lier les différentes menaces transnationales ce qui en retour permet de formuler des stratégies intégrées de prévention et d'intervention au sein des États fragiles, dans un souci d'efficacité et de neutralisation des menaces, là où elles naissent. Pour certains auteurs, l'assistance au développement au sein de ce paradigme sécuritaire devient un outil stratégique et sert à réguler la vie par des pratiques biopolitiques, dans l'intérêt de la sécurité globale et ultimement l'expansion continue du système économique libéral. Il est maintenant temps de se tourner vers la littérature analysant cette possible relation entre les pratiques de gouvernance actuelle et une forme de biopouvoir s'exerçant à l'échelle mondiale.

#### 2.4 Le biopouvoir au XXI<sup>ème</sup> siècle

La correspondance entre certaines pratiques de la gouvernance mondiale actuelle et des technologies de gouvernement biopolitiques, telles que présentées et expliquées par Foucault, est analysée par divers auteurs, mais de manière différente. Parfois, ce sont divers concepts du cadre théorique de la biopolitique qui sont utilisés pour examiner l'exercice de formes particulières de pouvoir au niveau mondial, par exemple le pouvoir circulant à travers les grandes organisations internationales (Anghie, 2000; Brigg, 2002; Merlingen, 2003). D'autres auteurs cependant (Duffield 2002, 2005, 2005c; Dillon, 2007) attribuent carrément au type de gouvernance qui

s'exerce actuellement sur la scène internationale une rationalité biopolitique, soit l'expression d'une volonté d'exercer, sur les populations et sur les processus inhérents aux êtres vivants qui la composent, un pouvoir stabilisateur et sécurisant grâce à des mécanismes de régulation et de contrôle. On retrouve également dans la littérature sur le sujet un questionnement face aux modalités actuelles du développement qui sont liées de près aux impératifs de sécurité et les modalités du colonialisme de jadis.

#### 2.4.1 Époque coloniale et époque contemporaine: rupture ou continuité

Une première problématique se pose donc face à l'existence de similitudes ou non entre l'époque coloniale et l'époque actuelle du développement. On retrouve deux visions opposées dans la littérature sur cette question. Une de celles-ci considère que le pouvoir sous l'époque coloniale s'opérait selon le mode du pouvoir souverain alors que sous la conjoncture développementale, le pouvoir s'exerce biopolitiquement, en ayant comme objectif de générer des forces, de les optimiser, de les ordonner. En effet, Brigg (2002) suggère de mettre de côté, de la façon dont l'a fait Foucault, l'hypothèse répressive ou l'idée qu'une seule force historique et intentionnelle dirige le développement et contrôle ses modalités opérationnelles. À l'époque coloniale, le monarque, par déduction, prenait, confisquait, s'appropriait les choses, le temps, les corps et ultimement la vie dans un déploiement de force et de violence. Brigg souligne que dans la période de l'entre-deux-guerres, la situation stratégique des colonies change drastiquement, ainsi que la perception des acteurs opérant au sein des colonies, par rapport à leur statut et à leurs droits. L'option d'utiliser la force ou d'autres mesures coercitives de la part des métropoles pour supprimer les révoltes au sein des colonies est de moins en moins plausible. Au lieu, les officiels de la métropole s'associeront aux leaders nationalistes anti-colonialistes afin de militer pour le bien-être et le bénéfice des colonies. Une nouvelle modalité de pouvoir apparaît, ne reposant plus prioritairement sur la force, mais sur la mobilisation des êtres humains et des États-Nations autour du développement. Il faut préciser que le développement d'un discours nationaliste à l'échelle mondiale et parallèlement d'un discours éthique humaniste, dans la foulée des conventions internationales et des déclarations universelles de droits, joueront un rôle important dans cette transition. Une transition qui conduira à l'époque actuelle du développement, biopolitiquement qualifiable de par son acharnement à faire naître et grandir des forces, à agir sur les sujets et à les inciter à agir sur eux-mêmes. Car comme le spécifie Mauricio Lazzarato (2000),

l'art de gouverner doit être perçu, non plus seulement comme une stratégie de pouvoir, soit-elle biopolitique, mais comme l'action des sujets sur eux-mêmes et sur les autres.

Parallèlement à cette vision qui consacre la distinction entre souveraineté et biopolitique dans la comparaison entre colonialisme et développement, on retrouve dans la littérature une perspective qui affirme que la distinction entre les deux époques se trouve dans les subjectivités et les relations entre les agents impliqués, mais non dans la rationalité gouvernementale et les manœuvres utilisées (Duffield, 2005b). Ainsi, on fonctionne encore aujourd'hui, avec les impératifs de la guerre au terrorisme, selon un modèle d'opérationnalisation qui crée de l'inclusion et de l'exclusion, qui définit une vie qui possède de la valeur et une vie sans valeur, qui dicte qui sont les sauvages et qui sont les barbares<sup>9</sup>. On peut trouver une analyse concordante dans les écrits d'Anthony Anghie (2000 : 897), ce dernier faisant un parallèle entre la rationalité qui sous-tend la pratique actuelle du développement, dominée par les concepts de bonne gouvernance et de démocratisation, appuyée par le droit international, et la rationalité derrière le colonialisme qui reposait sur le besoin de civiliser et de commercer :

My argument is that one version of the contemporary project of governance, particularly as it is promoted by powerful IFI such as the World Bank and the IMF, replicates in significant ways the civilizing mission that has given colonialism its impetus, and that has continued to be an important aspect of contemporary relations between the developed and the developing world.

Sur la base d'une infériorité supposée et d'un impératif de civilisation, on justifiait lors de la période coloniale des intrusions et des prises de contrôle extensives de la part de puissances européennes dans le nouveau monde. Aujourd'hui, ce sont de nouveaux concepts tels que la bonne gouvernance et la sécurité humaine qui fournissent les fondements intellectuels et moraux pour la justification d'une série d'interventions et de politiques, de la part d'une variété d'acteurs internationaux, destinée à contrôler les pays du Tiers-Monde et leurs populations. C'est à travers

---

<sup>9</sup> La distinction discursive entre le « sauvage » et le « barbare » est selon Duffield primordiale à la compréhension de l'intersection entre le développement et la sécurité, productrice d'une relation de pouvoir. Le « sauvage » représente l'homme naturel, qui existait avant même que la société n'existe. De par ses échanges et ses interactions, il crée la société et cesse d'exister par le fait même. Contrairement au « barbare » qui ne précède pas la société, mais se définit par rapport à une civilisation qu'il abhorre et fait tout pour détruire. Au lieu de l'échange, le vecteur crucial du barbare est la domination. Le sauvage se doit de défendre la société contre les attaques du barbare en s'appuyant sur sa résilience et sa capacité de résistance. En échange de l'amélioration de ses conditions, on s'attend du sauvage qu'il protège les fondations de la société (Duffield, 2005a : 147).

les siècles que le droit international a permis de développer une série de technologies, de doctrines et de disciplines, qui empruntent de façon importante à la logique justificatrice du colonialisme, pour s'adresser aux problèmes de gouvernance des pays non-occidentaux et ainsi réformer leurs institutions économiques et politiques selon nos critères d'efficacité et nos intérêts (Anghie, 2000 : 906). Bien que le discours actuel ne soit plus entaché de références à l'infériorité raciale ou à la barbarie des sociétés non-occidentales, il reste que la tâche de base, selon Anghie, est de reproduire dans le monde non-occidental un ensemble de principes et d'institutions qui ont été perfectionnées dans le monde occidental et qui doit être universellement adopté dans la poursuite de la prospérité économique et l'achèvement de la stabilité.

En affirmant cela, Anghie rejoint Duffield (2005a) qui développe une analyse où l'ère du développement n'est qu'une autre étape dans le processus du colonialisme, car il remarque dans celle-ci un effort significatif pour renouveler et rajeunir les modes précédents du pouvoir colonial. Devant les dangers et les incertitudes du monde présent, les agents concernés s'appliquent à la réhabilitation de l'impérialisme libéral et du rôle policier des États effectifs par rapport aux États faibles, corrompus et abusifs. De la même façon que Brigg et Anghie, Duffield constate l'importance du discours humaniste et du droit international, car c'est ce discours et son universalité qui rend légitime, aux yeux de la communauté internationale, l'ingérence dans les affaires internes d'un État. Oui, il y a plus d'acteurs impliqués dans le développement, ils sont de natures multiples et ils entretiennent des relations complexes. Cependant, la rationalité reste la même qu'à l'époque coloniale où les administrateurs de la colonie avaient pour but d'initier un processus de changement social contrôlé, à travers l'implantation d'une administration locale destinée à maintenir la cohésion sociale (Duffield, 2005a : 150). Les technologies de pouvoir alors employées avaient comme dessein de favoriser l'auto-gérance, le contrôle des flambées nationalistes et des circulations à risque, l'amélioration de la vie de l'homme-espèce sous-développé afin de défendre la société, cette société étant la condition du moindre gouvernement libéral. Le parallèle est évident, selon lui, entre ses pratiques coloniales et celles aujourd'hui déployées dans les pays en crise; des pratiques interconnectées avec la sécurité et destinées à maintenir un équilibre et une stabilité au sein du système de gouvernance mondiale. On remarque que l'auteur prend comme référence historique la période coloniale qui caractérise principalement l'entre-deux-guerres, celle où les officiels de la métropole tentent de s'associer aux leaders

indigènes pour contrer le nationalisme et l'anti-colonialisme, cette même période que Brigg qualifiait plutôt de transitoire. Ainsi, on doit se demander s'il est possible de lier l'impérialisme interventionniste libéral caractéristique de la politique internationale contemporaine selon Duffield avec l'impérialisme européen violent et extracteur d'avant la transition.

Bien que certains soient très réticents à l'idée de comparer les pratiques du développement et le colonialisme, il reste que développement et sécurité sont maintenant intimement liés, autant dans le discours que dans la pratique, et cela modifie la façon dont le pouvoir s'exerce du Nord vers le Sud. De nouvelles technologies de pouvoir font leur apparition tandis que d'autres qui existaient auparavant, tel l'APD et l'assistance aux populations en situation précaire, sont de plus en plus subordonnées à des considérations sécuritaires. Biopolitiquement parlant, pour faire une utilisation cohérente de ces technologies de pouvoir et ultimement augmenter le niveau de sécurité, il faut tout d'abord passer par une opération de normalisation. Certains auteurs constatent que cette opération est non seulement présente au sein des relations de coopération entre le Nord et le Sud, mais qu'elle subit une radicalisation suite aux attentats du 11 septembre 2001.

#### 2.4.2 L'opération de normalisation : condition de l'intervention

Le 11 septembre ainsi que d'autres attentats terroristes subséquents ont transformé une considération développementale en une considération sécuritaire en démontrant que des milliers de jeunes hommes mécontents des opportunités limitées de participation économique et politique dans leurs propres sociétés peuvent fournir un bassin inépuisable de candidats à l'attentat suicide, des candidats ne pouvant être dissuadés par l'utilisation conventionnelle de la force militaire (Picciotto, 2004 : 556) :

In this respect, the events of 9/11 have confirmed a political stance that has been consolidating within development discourse since the early 1990s: defending the homeland, with its dependent population, massified infrastructures and porous borders, is predicated upon securing the people living within the global borderland (Duffield, 2005a : 147).

Cette constatation entraîne le développement d'une stratégie nécessitant l'utilisation de méthodes

de surveillance, d'observation et de régulation de plus en plus complexes et sophistiqués qui ciblent certaines populations à risque. Se développe parallèlement un phénomène de normalisation propre à la rationalité biopolitique; apparaît un spectre où le normal et l'anormal, le bon et le mauvais, le fragile et le stable se positionnent aux deux extrêmes.

Selon la théorie du biopouvoir, avant que ce processus de normalisation ne prenne forme et ne devienne opérationnel, un dispositif de savoir/pouvoir doit se constituer au sein du système, ici le système international, et permettre à la multiplicité des acteurs d'exercer un pouvoir sur d'autres éléments ou d'autres acteurs du système. Un dispositif de savoir/pouvoir se définit comme un ensemble hétérogène d'éléments matériels et discursifs (par exemple les discours, les institutions, les décisions, les lois, les mesures administratives, les affirmations scientifiques, philosophiques, morales, philanthropiques) et le système de relations établi entre ses éléments (Brigg, 2002 : 427). L'existence de ce dispositif, dont les éléments sont constamment en relation de façon complexe, témoigne d'une fonction stratégique dominante qui est « l'assimilation d'une population flottante qui s'est trouvée à être un fardeau pour une économie essentiellement mercantiliste » (Foucault dans Brigg, 2002 : 427). Cette conceptualisation est appropriée au développement selon Brigg car depuis la fin des années 40, émerge dans le monde un ensemble d'institutions, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, de flux financiers, de ressources, de propositions philosophiques, scientifiques et économiques, de pratiques et de praticiens tous dédiés et articulés autour de la notion de développement formant un dispositif où circulent connaissances et forces multiples. De plus, cette conceptualisation ne réduit pas le pouvoir entre les mains de l'État qui, bien que partie centrale du dispositif, n'est pas en soi constitutif du pouvoir. L'État est une super-structure en relation avec une série multiple et indéfinie de relations de pouvoir, caractéristique de la gouvernementalité qui s'exerce dans le Tiers-Monde. Avec l'émergence de cet appareil de développement international se crée un champ social, un espace de différenciation, une normalisation qui sera la base d'une vaste opération de pouvoir dans laquelle les États-nations sont sujets à des actions et agissent sur eux-mêmes en relation à la norme du développement.

Éventuellement, suite aux changements dans l'environnement sécuritaire international et à l'apparition d'une perception de plus en plus commune de la menace comme étant omniprésente

et transcendant les frontières, cette norme aura pour premier critère la sécurité, établissant ainsi un champ de comparaison entre les États et les distribuant selon leur niveau de régulation, de dangerosité et de risque. L'établissement d'une norme introduit chez ces entités, à travers une mesure de valeur, la contrainte de la conformité à atteindre, le minimum acceptable ou l'optimum vers lequel chacun doit espérer accéder (Brigg, 2002) ici, l'État démocratique de type occidental. Conjointement à cette norme, un consensus se forme au sein de la multiplicité d'agents impliqués dans les relations de pouvoir au niveau international et bien que ce dernier reste flou et sujet à débat, il participe à identifier les pratiques gouvernementales nécessaires à appliquer chez ces États dans un impératif d'équilibre et de sécurité. Ceci se traduit par l'exercice d'une forme spécifique de pouvoir qui s'analyse, selon les préceptes de l'approche biopolitique, en fonction du type de gouvernementalité qu'elle génère c'est-à-dire selon sa rationalité et les technologies de gouvernement découlant de cette rationalité<sup>10</sup>.

Concrètement, au sein de la gouvernementalité mondiale, les OI, tels la Banque mondiale, l'Union Européenne ou l'OCDE, objectivent la réalité pouvant être gouvernée. Elles constituent discursivement, selon un dispositif de savoir particulier, un phénomène en un problème dont la solution requiert une intervention internationale et développent des techniques pour ramener les pays, les gouvernements, les sociétés civiles et les individus dans la direction désirée. Dans leur prise en charge de populations « territorialisées » des États à risque, ces organisations déploient des technologies biopolitiques soit des pratiques d'observation hiérarchique, de normalisation et d'examen qui s'appuient sur un savoir particulier des caractéristiques politiques, économiques et sociales de l'endroit et des personnes : « le biopouvoir amène la vie et ses processus dans le champs des calculs et fait du savoir-pouvoir un agent de transformation de la vie humaine » (Foucault dans Merlingen, 2003 : 368). Ainsi, les OI rendent visible l'espace sous leur gouvernance en effectuant un suivi des pays, en comparant leur situation et leurs comportements par rapport aux standards internationaux, en développant un savoir méticuleux pour ensuite les contrôler et les corriger. Les multiples rapports et indicateurs de développement, de bonne gouvernance, de respect des droits humains publiés par ces organisations sont les premiers

---

<sup>10</sup> La rationalité rend un domaine, un sujet particulier intelligible, capable d'être sujet à l'exercice du pouvoir. Elle le transforme en une problématique qui nécessite l'intervention gouvernementale pratique. Inversement, les technologies politiques rendent le discours réalisable (Merlingen, 2003).

instruments permettant la constitution de la norme, condition à l'intervention légitime. Les OI diffusent dans leur discours une rationalité arguant le fait que le développement, la régulation et la sécurité d'une société sont des éléments cruciaux à la stabilité d'un État et parallèlement à la stabilité du système en entier. Merlingen (2003) affirme également que la gouvernance mondiale, bien que motivée dans ses engagements à promouvoir les infrastructures de la liberté, reposent en fait sur des techniques disciplinaires et de contrôle illibérales pour conduire la conduite des pays. Comme l'affirmait Foucault, bien qu'ayant comme dessein de cultiver et de majorer la vie, les technologies biopolitiques de gouvernement, par la surveillance et le contrôle qu'elles nécessitent, servent également de canaux à la circulation d'un pouvoir oppresseur (*Ibid.*).

#### 2.4.3 La rationalité biopolitique dans la gouvernementalité mondiale

Dans le dispositif de sécurité biopolitique, le référent de la sécurité est la vie, ce qu'elle est, mais surtout ce qu'elle peut éventuellement devenir. On n'est plus dans une logique d'ennemi extériorisé, tel un État compétitif ou une autre forme de vie, car la menace provient de la vie elle-même, de la façon dont les propriétés de la vie circulent, se propagent et se modifient (Dillon, 2007 : 12). La rationalité biopolitique s'appuie sur un discours accentuant la nature diffuse et éventuelle du risque et appelle à la régulation des espaces de circulation à l'échelle mondiale. Alors que la rationalité géopolitique traditionnelle fonctionne selon des impératifs de distribution, la configuration spatiale de la biopolitique sera plutôt celle de la circulation : « In a world that is increasingly integrated economically, and increasingly fragmented politically and culturally, the same policies that facilitate the free movements of goods and services, people, capital, and knowledge across borders also induce unchecked flows of illegal drugs, weapons, and other ingredients of mayhem and violence » (Picciotto, 2004 : 548). Dans ce processus qui s'opère globalement, on assiste à une extension massive et à une intensification des rationalités politiques et des technologies de sécurité dans presque tous les aspects de la vie quotidienne (Dillon, 2007 : 7). Le développement devient ainsi un mode opérationnel où les activités destinées à réduire la pauvreté, les inégalités, les déficits institutionnels, les conflits sociaux ont comme objectif d'assurer une certaine stabilité au Sud, d'empêcher par exemple les terroristes de trouver un terrain propice au recrutement et à leur circulation (Duffield, 2001). Dans ce régime mondialisé de sécurité biopolitique, l'APD devient un instrument destiné au maintien de l'équilibre des populations et une façon de gérer les forces de la vie. Cette rationalité induit une privatisation de

plus en plus marquée de la pratique du développement, légitimant le recrutement d'acteurs non-étatiques et spécialisés.

Concrètement, la rationalité biopolitique peut d'abord s'observer au sein des politiques de sécurité de plusieurs États. Par exemple, la politique de sécurité nationale du Canada de 2004 inclut de nouveaux champs de surveillance et de régulation qui témoignent d'une notion de la sécurité élargie, troublant la distinction entre les champs traditionnellement distincts des considérations territoriales et de la gestion de la population (Bell, 2006). Le domaine de l'intelligence se complexifie et développe des capacités de surveillance ayant trait à la sécurité sanitaire, des transports, des frontières et à la sécurité internationale. Dans une régulation qui implique tous les types de circulation soit les marchandises, les flux financiers, l'information, tout ce qui transige par air, mer et terre y compris les êtres humains, le citoyen provenant du pays moins développé, migrateur potentiel, est identifié comme une menace possible à la sécurité globale et requiert une surveillance accrue et parfois même une intervention ciblée :

Le pouvoir classificateur de la surveillance est appliqué systématiquement aux populations ayant un profil à risque. Une logique dérangeante de cette forme de gouvernementalité est que la préoccupation biopolitique déclenche un mode hyperbolique où les sujets sont appréhendés selon leurs comportements potentiels et non sur la base de ce qu'ils ont réellement fait (Bell, 2006 : 160, traduction libre).

Dans des efforts massifs de sécurité, les pays occidentaux ont comme but de ramener la terreur au sein de la rationalité politique afin de pouvoir la détruire ou du moins la réduire à des proportions administrables (Dillon, 2007 : p. 7). Cette préoccupation constante pour le risque, l'éventualité de la terreur, la nature incertaine et émergente du danger dans la rationalité politique des États occidentaux engendre un nouveau principe de formation et d'opérationnalité pour les pratiques de sécurité en Occident. Cette préoccupation pour la terreur bien régulièrement articulée en termes d'États voyous, d'États effondrés, de régimes extrémistes, d'armes de destruction massive, a été largement assimilée dans cette politique de la vie qui a amené la gouvernance libérale mondiale au point de dissolution morale<sup>11</sup>. Dissolution à travers la calamité stratégique et militaire où le pauvre

---

<sup>11</sup> Dillon fait ici un parallèle avec la philosophie kantienne qui voit l'homme comme un être de raison et de cœur, toujours tenaillé par l'omniprésence et l'imprévisibilité du diable en lui. L'état moral de l'homme déclinera à mesure que les interactions sociales de son existence transformeront ses bonnes inclinaisons naturelles en de mauvaises,

est terrifiant et potentiellement dangereux, lorsqu'il ne l'est pas réellement (Dillon, 2007 : 25). Et bien que maltraiter les pauvres selon la menace qu'ils posent à la liberté soit un vieux jeu, l'auteur argue que ce jeu est maintenant joué sans remords selon de nouvelles règles et avec peu de considération pour la vie et la dignité humaine, venant du fait que les ONG ne parlent plus en leur nom, étant depuis longtemps incorporées dans cette idéologie du savoir/pouvoir qui les oppresse. Dillon affirme que dans ces nouveaux présupposés épistémologiques et ontologiques se trouve la justification aux modes de régulation et de contrôle maintenant déployés au sein des pays « fragiles et effondrés » de la part des États « forts » du système mondial.

Le Canada, bien qu'étant une puissance « moyenne » sur la scène internationale, participe lui aussi à cette nouvelle articulation de la sécurité et du développement dans la gouvernance mondiale. Il cherche entre autres à réguler les risques associés aux États fragiles en participant à des interventions multilatérales et en mettant à contribution une panoplie d'outils de gouvernementalité biopolitique, dont son aide au développement. Néanmoins, avant d'analyser les spécificités de la politique de coopération du Canada ainsi que sa relation d'aide avec Haïti et d'examiner l'hypothèse de la présente étude, nous devons d'abord définir les concepts opératoires de la biopolitique dans la politique de coopération internationale actuelle et, pour reprendre la formulation de Dillon, démontrer de quelle façon ces concepts sont utilisés pour justifier le déploiement de nouveaux modes de régulation et de contrôle au sein des États du Sud. Cet exercice nous permettra de discerner la façon dont les changements qui se sont opérés dans l'environnement sécuritaire mondial et parallèlement dans le paradigme sécuritaire de la gouvernance mondiale au cours des deux dernières décennies se répercutent sur le dispositif de la coopération. Finalement, il s'agira de vérifier si ces changements globaux sont également applicables à la relation de coopération qui s'est exercée entre le Canada et Haïti depuis 1994 et de prendre la mesure de la répercussion de ces changements, s'il y a lieu, ce à quoi le chapitre IV sera consacré.

---

entraînant une dissolution morale. De façon analogique, bien que la paix publique et la gouvernance mondiale soient maintenues par des lois internationales telle la non-ingérence dans les affaires internes, ultimement l'omniprésence et l'imprévisibilité de la terreur feront éclater les bonnes intentions et la sécurité deviendra le seul impératif.

## CHAPITRE III

### UN TOURNANT VERS UNE GOUVERNEMENTALITÉ BIOPOLITIQUE DANS LES POLITIQUES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord les éléments qui permettent l'articulation d'une rationalité biopolitique dans la gouvernance mondiale en mettant l'accent sur le rôle joué par le concept de la sécurité humaine dans ce processus. Ensuite, nous regarderons la façon dont cette rationalité du pouvoir s'est exacerbée suite aux attentats du 11 septembre, ses implications sur le dispositif de la coopération internationale ainsi que pour les États sujets à des interventions. Après cet exercice, nous serons en mesure d'illustrer notre propos en analysant la relation de coopération entre le bailleur de fonds que représente le Canada et un État du Sud qu'il considère fragile, soit Haïti.

L'interaction croissante entre le développement et la sécurité qu'on dénote actuellement suscite à la fois intérêt et inquiétude, spécialement en ce qui concerne les politiques destinées à faire face aux problèmes associés aux États 'fragiles' et aux États 'en conflit'. La précédente revue de littérature a permis d'établir les notions de sécurité humaine et d'État fragile en tant que concept clé régissant les relations de coopération internationale depuis la fin de la guerre froide et cela de façon encore plus claire depuis les événements du 11 septembre 2001. Bien que leur définition soit sujette à discussion, l'intégration de ces deux concepts dans la politique étrangère des plus grands bailleurs de fonds de l'OCDE, dont celle du Canada, et leur transformation en stratégies d'action politique témoigne de leur importance. Cependant, l'examen de la littérature sur la question a également démontré que plusieurs chercheurs s'interrogent sur les implications

directes et indirectes de l'utilisation de ce cadre conceptuel dans les relations internationales ainsi que sur la transformation des finalités et des modalités de l'aide au développement accompagnant ce changement de paradigme dans le domaine de la coopération. Bien des débats perdurent par exemple en ce qui concerne le resserrement des liens entre les actions politico-militaires, les interventions humanitaires et les programmes de développement. On se questionne par rapport aux conséquences que peut avoir ce resserrement sur la priorité que devraient détenir les droits et les besoins des pauvres sur les intérêts sécuritaires des donateurs dans la pratique du développement. Les multiples facettes de l'intervention au nom de la sécurité humaine sont aussi abondamment évoquées. Plusieurs auteurs se demandent quelles sont réellement les options s'offrant à ces États qui ne répondent pas aux normes de gouvernance et de stabilité internationale et quelle est la probabilité que ne s'érodent durablement leur souveraineté et leurs pouvoirs de décision lorsqu'ils deviennent sujets à une intervention. Certains analystes y voient un retour inquiétant vers le mode précédent du pouvoir colonial où des États forts dictaient la conduite des États faibles à tous les niveaux, selon les impératifs de la modernité et les valeurs considérées morales et justes pour l'époque. Finalement, ces développements amènent plusieurs auteurs à déceler de possibles correspondances entre les stratégies de gestion des risques actuellement déployées à l'échelle mondiale et les caractéristiques d'une rationalité gouvernementale de type biopolitique.

L'examen particulier du Canada et de sa relation d'aide avec Haïti, qu'il considère comme un État fragile nécessitant une intervention de sécurité humaine, permettra d'illustrer la façon dont le concept de sécurité humaine est mis en oeuvre dans la politique de coopération internationale afin de faciliter une dynamique interventionniste chez les États fragiles, ayant de profondes implications sur les relations de pouvoir entre le Nord et le Sud. Après un examen approfondi de la théorie foucauldienne du biopouvoir et à la lumière des informations recueillies suite au dépouillage de la littérature pertinente à notre sujet de recherche, nous proposons l'hypothèse suivante : Le Canada, dans sa relation avec Haïti, utilise l'aide au développement comme une technologie de gouvernementalité biopolitique, soit un outil stratégique de régulation de la population et de gestion des risques, pour assurer sa sécurité nationale et contribuer à la sécurité internationale. Pour justifier et mener à bien cette stratégie de prévention et d'intervention, le Canada s'approprie le discours de la sécurité humaine et celui de l'État fragile et participe à la

coordination de plusieurs types d'acteurs engagés dans cette intervention, dont font partie les organisations non-gouvernementales. Tout d'abord, afin de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse, il est essentiel d'identifier les éléments opératoires de la biopolitique au sein de la gouvernance mondiale et plus particulièrement au sein de l'agenda actuel de la coopération internationale. À notre avis, l'approche de la sécurité humaine représente à la fois la porte d'entrée et le meilleur canal d'expression d'un tournant vers une gouvernamentalité biopolitique dans la politique internationale contemporaine. La section suivante présente donc le raisonnement général de cet argument alors que dans les sections subséquentes, nous nous attarderons plus longuement à en examiner les traductions concrètes.

### 3.1 Les éléments opératoires de la biopolitique

#### Le concept de développement humain

L'approche de la sécurité humaine a tout d'abord permis de conceptualiser la sécurité en termes biopolitiques en faisant de la santé et du bien-être des populations humaines son référent. Ce changement ne s'est pas effectué en un jour, mais de façon progressive. Comme il fut relaté dans le chapitre précédent, l'apparition du concept de sécurité humaine fut précédée par l'émergence des concepts de développement humain et de développement durable et il se consolidera par la suite face aux enjeux préoccupants du conflit interne. Tout d'abord, l'approche du développement humain avait comme objectif de centrer les enjeux de développement sur la personne et non plus sur l'État, cela en éloignant la notion de développement de celle de la croissance économique. En mettant l'accent sur la qualité de vie d'un être humain et non plus sur le produit national brut d'un État, l'indicatif de la croissance économique devenait réducteur et inapproprié comme mesure du développement. De nouveaux indicateurs sociaux, économiques et politiques font leur apparition et le développement se mesure dorénavant de façon holistique en fonction par exemple de l'espérance de vie, du niveau de santé, d'éducation, de mortalité infantile, d'accès aux ressources, de possibilité de participation politique et économique d'une population<sup>12</sup>. En comparaison avec les théories précédentes du développement, soit celle de la

---

<sup>12</sup> « Les composantes les plus élémentaires du développement humain sont une vie longue et saine, une éducation et des ressources permettant un niveau de vie décent. Le potentiel humain inclut également la participation sociale et politique à la vie de la société » (PNUD. 2005 : 20).

modernisation et de la croissance économique qui considèrent respectivement les structures de l'État et du marché comme moteurs de transformation sociétale, cette nouvelle conceptualisation du développement s'approprie dans la pratique des fonctions biopolitiques qui influencent directement la vie des individus. Elle suscite la mise en place de politiques localisées dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations sous-développées, d'accroître les choix et les possibilités d'émancipation des individus, de renforcer leur capacité à faire face à toute éventualité de la vie humaine et aux nombreux risques associés aux conditions du sous-développement :

Development [...] That is, those varied economic, educational, health and political interventions aimed at improving the resilience and well-being of people whose existence is defined by the contingencies and aleatory events of 'underdevelopment'.  
(Duffield et Waddell, 2004 : 9)

Prenant en compte une multiplicité d'indicateurs et de constantes dans son analyse, ce modèle de développement nécessite la production de bases de données et de rapports statistiques qui s'appuient sur l'observation et le monitorat des populations dans leur ensemble, dans leur forme agrégée. De plus, grâce au concept de développement durable, les fonctions biopolitiques attribuées au domaine du développement s'inscrivent non seulement dans une perspective à long terme, mais doivent servir à opérer un changement global chez les populations visées.

### 3.1.2 Le concept de développement durable

De la même façon que la sécurité humaine représente un mariage entre les domaines du développement et de la sécurité, le développement durable représente un mariage entre les domaines du développement humain et de l'environnement. Le concept apparu à la fin des années 80 propose une alternative au modèle de développement étatique basé sur l'industrie, un modèle inéquitable, avide consommateur de ressources non-renouvelables et donc non-viable à long terme. Le développement durable se définit comme un « développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (ONU, 1987). Cette notion prend également comme référence l'être humain à la place de l'État et défend la nécessité de répondre aux besoins essentiels des plus démunis et de consolider notre mode de développement afin qu'une certaine homéostasie avec l'environnement soit atteinte. Biopolitiquement parlant, le développement durable sert à maximiser le bien-être des

populations, à assurer la pérennité de l'espèce et propose de réguler à long terme les risques qu'implique le fait de vivre en société dans un espace limité avec des capacités de renouvellement limitées. Le développement durable agit au niveau des populations d'une façon positive et tenant compte du futur. Le développement devient ainsi l'affaire de tous et prend les contours d'un régime biopolitique en élargissant le champ de ses interventions au-delà de la promotion de l'industrialisation et de la croissance économique et en cherchant directement à optimiser les forces d'une population, à accroître son bien-être mental et physique, sa longévité, son environnement, sa productivité. Cette fusion entre les domaines du développement, de l'environnement et des droits humains provoquera de nouvelles formes de mobilisation et de collaboration entre divers acteurs engagés au niveau global, posant les bases mêmes du système actuel de coopération mondiale où des États, des institutions, des ONG et des acteurs privés travaillent côte à côte dans un complexe assemblage de gouvernance. L'intégration plus récente de la sécurité et du développement fera se fusionner encore davantage les intérêts de ces différentes entités.

### Le conflit interne

Au tournant des années 90, se crée donc dans le domaine du développement une nouvelle focalisation autour de la personne humaine et de son milieu de vie. Dans le domaine de la sécurité, on constate un phénomène tout à fait similaire. La fin de la guerre froide amène la fin de la rivalité entre les superpuissances et fait diminuer l'éventualité qu'une troisième guerre mondiale, cette fois-ci nucléaire, n'éclate. La violence ne s'arrête pas pour autant, mais l'attention des leaders mondiaux, des institutions internationales, des agences humanitaires, des praticiens de l'aide, des journalistes se détourne vers de nouvelles arènes soit à l'intérieur des frontières étatiques et plus souvent qu'autrement à l'intérieur des frontières du monde sous-développé. Les espoirs politiques de recevoir les dividendes de la paix se réduisent à mesure qu'apparaissent de nouveaux foyers de conflits internes de plus en plus meurtriers et surtout de plus en plus médiatisés, tout d'abord dans l'ancienne Yougoslavie et ensuite en Afrique. Les graves impacts humains de ces conflits font que les interventions humanitaires sous l'égide de l'ONU se multiplient durant les années 90 et le besoin d'encadrer légalement ces interventions et d'évoluer sur le chemin de la résolution globale des conflits se fait de plus en plus pressant :

In this period (the 90's), the inviolability of state sovereignty would be challenged and the concept of human security would emerge, eventually leading to forcible military intervention, not only to protect civilians in the short-term, but to set the stage for integrated, coordinated and coherent approaches to conflict transformation and democracy building (Cornish, 2007 : 4).

Le conflit interne agit lui aussi au niveau de la population, mais d'une façon négative et extrêmement destructrice en mettant la survie et le développement des humains en péril (Duffield et Waddell, 2004 : 2). Les populations civiles sont en danger ; elles subissent les assauts de la violence, la destruction de leur mode de vie et des infrastructures, la disparition de leurs moyens de subsistance ; elles sont forcées de se déplacer à l'intérieur et hors des frontières et sont souvent les victimes directes de la négligence ou de la sauvagerie des leaders de leurs États. Le lien entre sécurité et développement se cristallise<sup>13</sup> et la notion de sécurité humaine devient rapidement un cadre de plaidoyer et d'action très mobilisateur au niveau international par rapport à ces conflits. Le couplage entre ces deux notions telles que comprises dans le contexte international du moment fera que la sécurité sera de plus en plus interprétée en termes biopolitiques, c'est-à-dire que la sécurité égalera la stabilité, le bien-être et la résistance collective d'une population et que les mesures destinées à assurer la sécurité seront dorénavant destinées à administrer le bien-être et la vie d'une population, à contrôler les risques et les aléas de la vie humaine, à assurer à tous une existence « à l'abri de la peur et à l'abri du besoin » : « Conflict was redefined in terms of its biopolitical threat to human development [...] While conflict destroys sustainable development, an identity is established between development and security in which a secure population, existing in a biopolitical equilibrium in which humans have been proofed against the aleatory nature of life, is resistant to conflict » (Duffield et Waddell, 2004 : 2). Le changement dans l'objet de référence de la sécurité entraîne inévitablement un changement dans la nature des menaces à la sécurité ; les menaces à la vie humaine sont maintenant celles qui sont prises en considération de façon prioritaire comparativement aux menaces d'agression militaire et de violation des frontières dans le paradigme sécuritaire centré sur l'État: « [...] the discursive economy of human security not only sought to unravel the notion of security from statism and the interstate system, but also attempted to couple security with the concerns of international

---

<sup>13</sup> « The exclusion and deprivation of whole communities of people from the benefits of development naturally contribute to the tensions, violence and conflict within countries » (CHS, 2003 : 5).

humanitarianism and human development » (De Larrinaga et Doucet, 2008 : 518). Les attaques du 11 septembre vont éventuellement contribuer à remodeler la liste des priorités sur l'agenda politique international et à ramener l'attention sur l'État. Néanmoins, ce sont les développements conceptuels précédemment exposés et la compréhension de la sécurité humaine à son stage initial qui auront permis de conceptualiser la sécurité en termes biopolitiques en faisant de la vie humaine son référent.

### 3.2 Articulation des menaces en termes biopolitiques

En prenant la vie humaine comme référent, non seulement la sécurité humaine permet l'articulation d'une rationalité biopolitique dans le domaine de la sécurité, mais elle entérine toute une série de menaces (pauvreté, sous-développement, déplacements de population et migration illégale, pandémies, dégradation environnementale, crise économique et conflit interne) qui ne faisait pas auparavant partie des préoccupations sécuritaires des États : « [...] shifting its referent to the individual introduces as threats a host of contingencies that emerge from daily life » (De Larrinaga et Doucet, 2008 : 526). Ces nouveaux défis sécuritaires dictent l'élaboration de techniques de contrôle et de régulation biopolitique précisément, comme le soulignent De Larrinaga et Doucet (2008 : 525), parce qu'ils impliquent des problèmes de circulation et qu'on ne peut en éliminer totalement la probabilité :

If this growing panoply of issues are understood in terms of threats and vulnerabilities, and thus as objects of security, it is, we argue, because of their global and circulatory nature, which renders them beyond remedy, subject to the mitigation of insecurities through rationalities and technologies of governmentality.

Comme ces menaces sont d'une nature qui transcende les frontières tant épistémologiques que terrestres, leur réalité ou même leur éventualité a comme conséquence d'éroder durablement la division entre la sécurité nationale et la sécurité internationale (McCormack, 2008 : 118) et de solliciter la contribution des acteurs de plusieurs domaines et de plusieurs niveaux afin d'en gérer les conséquences potentielles. Afin de remédier à l'insécurité humaine, les multiples protagonistes impliqués dans les domaines de la sécurité, du développement, de la diplomatie, de l'aide humanitaire renforcent la coordination de leurs activités et travaillent à regrouper leurs initiatives au sein d'une stratégie globale et cohérente. La cohérence est d'ailleurs un principe

majeur de la coopération internationale contemporaine<sup>14</sup>, en particulier de l'agenda de l'efficacité de l'aide et se retrouve à plusieurs niveaux : cohérence dans l'action des différentes formes d'organisations de coopération (internationales, bilatérales, gouvernementales et non-gouvernementales); cohérence dans l'agenda de coopération des nombreux bailleurs de fonds; et finalement cohérence entre les secteurs d'intervention de la coopération (défense, développement, gouvernance, économie). Chacune de ces entités est appelée à intervenir selon son champ d'expertise et de connaissances et contribue de cette façon à la construction d'un important dispositif de sécurité qui a comme finalité de sécuriser les populations et de réguler les circulations au niveau global: « The instrument of human security interventions is based on an emerging strategic alliance that has been consolidating itself gradually over the past three decades, and involves not only the governments of developed countries, but increasingly NGOs and private enterprise » (Theede, 2008 : 36). C'est donc à travers le cadre discursif de la sécurité humaine déterminant les régions et les populations stratégiques, les façons d'allouer le budget et la finalité de l'intervention que la pratique de l'aide, indépendamment de la division interne entre ses composantes étatique ou non-étatique, deviendra progressivement subordonnée aux impératifs de sécurité.

### 3.2.1 La création d'un critère moral de discrimination entre les États et le remodelage du concept de souveraineté

Cependant, il est important de noter qu'après les premiers balbutiements du concept pendant la décennie 90, divers instruments ont ensuite été développés pour théoriser la sécurité humaine de façon plus cohérente avec le paradigme étatique et d'une manière plus appropriée aux outils à la disposition des États : « Within this context, there is a partial but significant return to the state, in that it is through the nexus of the state that the provision of both security and insecurity, by state and non-state actors, is predominantly understood » (De Larrinaga et Doucet, 2008 : 526). En effet, selon plusieurs rapports internationaux ayant été consacrés à l'étude de la sécurité

---

<sup>14</sup> Sur le thème de la cohérence dans la politique de coopération internationale, consulter le site Internet de l'OCDE [www.oecd.org/development/policycoherence](http://www.oecd.org/development/policycoherence) qui contient entre autres le document *Synthèses : La cohérence des politiques: un impératif pour le développement mondial*. 2003. En ce qui a trait à la cohérence des politiques au sein des interventions dans les États fragiles, voir OCDE-CAC. Picciotto et al. 2005. Finalement, sur les différentes préoccupations associées au principe de cohérence, voir CCIC. Simpson. 2005c.

humaine, d'une part la principale source d'insécurité humaine proviendrait de l'État et d'autre part la majeure responsabilité de la protection des populations et de la vie humaine se trouverait entre les mains de l'État. Par exemple, les auteurs de *La responsabilité de protéger* (CIISE, 2001, Avant-propos : viii) affirment que:

Les États souverains ont la responsabilité de protéger leurs propres citoyens contre les catastrophes qu'il est possible de prévenir — meurtres à grande échelle, viols systématiques, famine. S'ils ne sont pas disposés à le faire ou n'en sont pas capables, cette responsabilité doit être assumée par l'ensemble de la communauté des États.

Dans le rapport de la Commission sur la Sécurité humaine (2003), les auteurs lient également la recherche de la sécurité humaine à la poursuite de la sécurité de l'État et militent pour une approche intégrée impliquant un éventail plus large d'acteurs (dont les individus eux-mêmes) ainsi que pour le renforcement des institutions et des mécanismes étatiques: « Without human security, state security cannot be attained and vice versa. Human security requires strong and stable institutions. Whereas state security is focused, human security is broad ». En 2007, MacFarlane et Foong Khong, dans un ouvrage commandé par l'ONU et relatant l'apparition, l'évolution et surtout l'institutionnalisation de la sécurité humaine dans la politique internationale, réitèrent la notion de l'État comme centre névralgique de la sécurité et approuvent l'idée d'un modèle étatique trouvant sa légitimité dans son devoir de protéger la sécurité de ces citoyens:

Human security is not about transcending or marginalizing the state. It is about ensuring that states protect their people. If they do not, it is about ensuring that there are international mechanisms that can fill the gap in interim and redesign states so that they will fulfill their purpose in the future (265).

Ainsi, bien que le référent de la sécurité ainsi que le type de menaces continuent d'être articulé en des termes non-étatiques ou non-territoriaux, les réponses proviennent toutefois du cadre étatique, ce qui a pour effet de ramener la vision de la sécurité plus près de la précédente conception statiste et de diviser le monde en deux camps : « Although human security is about people rather than states, it is conceived as something which is divided between states. In this respect, some are better able to provide human security than others [...] Human security thus overlaps and interconnects with ideas of 'state failure' » (Duffield et Waddell, 2004 : 18).

Ceci nous conduit à la deuxième partie de notre argument. La sécurité humaine, en instaurant de nouveaux fondements normatifs dans les relations internationales, a pour effet de créer un critère moral de discrimination entre les États ; il existe d'un côté les États stables et respectueux de la sécurité et de la dignité des humains et de l'autre les États fragiles et instables qui ne remplissent pas leur responsabilité de protéger leurs populations et qui de ce fait menacent la paix et la sécurité internationales. Cette opération participe à la transformation du concept de souveraineté et du principe de non-ingérence qui régissaient jusqu'à tout récemment les relations internationales. Maintenant, au nom de la sécurité humaine, les États efficaces ne peuvent pas uniquement intervenir au sein des États inefficaces, ils en ont le devoir et la responsabilité morale. Cette division morale (Pupavac, 2005) est le résultat d'une opération de normalisation biopolitique telle que Brigg (2002) la décrit (voir dans le chapitre précédent), c'est-à-dire une opération qui grâce à la comparaison d'entités de même nature selon des normes prédéfinies permet d'identifier des zones à plus haut risque et la nécessité et l'urgence d'entreprendre une intervention de stabilisation, de régulation ou bien de reconstruction au sein de celles-ci :

This implies a shift towards a more hierarchical order in which international institutions or major states have greater freedom to act on behalf of the citizens of other states. A more hierarchical order weakens formal inhibitions on intervention and allows major states or institutions potentially more freedom to intervene, regulate and decide if a state is being a 'good international citizen' (McCormack, 2008 : 123).

Ces zones à plus haut risque, que Duffield (2002) appelle les *borderlands*, deviennent ainsi la cible d'un plus grand examen de la part des institutions internationales et des autres États. Ils se trouvent au bas de l'échelle normative de comparaison élaborée dans les grandes arènes de la politique internationale alors qu'au sommet trône l'État occidental stable, démocratique et prospère : Ce phénomène de normalisation influe sur la trajectoire des États fragiles : « To say that something 'fails' or 'is failing' is a normative judgment that is only meaningful in comparison to something else; in this case, that something else is the existence of a Westernized, 'healthy' state [...] » (Boas et Jennings, 2005 : 388).

Cette distinction dans la gouvernance mondiale amène l'élaboration de technologies gouvernementales qui auront comme objectif de ramener les pays identifiés comme fragiles plus près de la norme acceptable, plus près de cet optimum que représente l'État occidental stable.

Selon Thède (2008), la constitution de cette distinction radicale entre un centre ordonné et une périphérie chaotique permet le déploiement d'une stratégie intégrée qui au nom de la sécurité humaine intervient pour réorganiser ces zones à risque, tentant de créer l'ordre à partir du chaos. Quant à eux, De Larrinaga et Doucet (2008) affirment que le discours de la sécurité humaine contribue non seulement à conceptualiser une forme de vie pouvant être sujet aux technologies et à la rationalité biopolitiques, mais définit simultanément les conditions d'exception<sup>15</sup> permettant l'exercice d'un pouvoir souverain dont le but est de sécuriser la vie humaine à travers une série d'interventions régulatrices. En d'autres mots, en redéfinissant les normes entourant un droit légitime d'intervention de la communauté internationale, la sécurité humaine sert à définir et à identifier les conditions et les circonstances exceptionnelles permettant une dérogation au principe de souveraineté nationale et le déploiement de formes intrusives de surveillance et de contrôle de la part d'intervenants étrangers à l'intérieur des frontières d'un État. La souveraineté se codifie alors en des termes biopolitiques, ne peut se dissocier des fonctions biopolitiques de l'État. En analysant le document des Nations Unies produit suite au Sommet mondial de 2005, ces auteurs y trouvent une réaffirmation du changement de définition de la souveraineté, changement qui avait été proposé par les participants de la CIISE en 2001: « The test of responsibility here remains couched in terms of the biopolitical functions of the state insofar as what is measured is the latter's ability or inability to provide for the health and welfare of the populations within its care » (De Larrinaga et Doucet, 2008 : 531). Défiant la compréhension précédente dans les relations internationales du principe de souveraineté étatique et de celui de la non-ingérence dans les affaires internes des États, les nouveaux attributs associés au concept de souveraineté justifient ainsi non seulement une intervention chez les États qui échouent dans leurs fonctions biopolitiques, mais une intervention impliquant des technologies de nature biopolitiques.

Poussant l'argument encore plus loin, Tara McCormack (2008) soutient que le cadre conceptuel de la sécurité humaine a comme effet de dépolitiser et même d'idéaliser l'intervention occidentale. Cette dernière n'est plus analysée selon les critères politiques, mais est interprétée au sein d'un cadre normatif et éthique à travers lequel les États les plus puissants et les

---

<sup>15</sup> Inspiré du concept de l' « état d'exception » développé par Giorgio Agamben (2003).

institutions internationales ont une obligation morale d'intervenir au nom des citoyens des autres États, ce qui laisse peu de place à la contestation et à l'expression démocratique, une idée déjà exprimée par Giorgio Agamben (2002): « Because they require constant reference to a state of exception, measures of security work towards a growing depoliticization of society. In the long run, they are irreconcilable with democracy ». Les citoyens qui sont directement touchés par ces interventions perdent leur droit de parole, leur pouvoir de protester, n'ayant plus devant eux d'interlocuteur légitime et imputable avec qui dialoguer, mais bien des institutions internationales et des États n'étant point régis par des normes de transparence et de représentativité dans leurs relations avec les populations. Alors qu'un des plus importants objectifs du cadre de la sécurité humaine était d'améliorer l'universalité des droits de la personne et d'accroître les opportunités d'émancipation des êtres humains, la façon qu'auront les États et les institutions internationales d'utiliser le concept favorisera plutôt le développement d'un dispositif de sécurité au niveau global dont la prédominance signifiera une perte de pouvoir pour les citoyens des pays du Sud.

### 3.3 Les impacts de la lutte au terrorisme sur le nouveau paradigme sécuritaire

L'apparition du concept de sécurité humaine représente donc un moment clé pour l'élaboration des politiques de sécurité des États occidentaux qui s'articuleront graduellement autour de la notion de la population et répondront ainsi à une rationalité biopolitique. L'expérience et les connaissances appartenant au domaine du développement international sont mises à contribution depuis les débuts de l'articulation de ce nouveau paradigme sécuritaire où s'intègrent développement et sécurité, non sans implication pour le caractère autonome de cette discipline : « A critical reading of human security's appeal suggests how the concept has sugared the pill of the development sector's loss of its previous independence and its absorption into security policy» (Pupavac, 2007 : 168). Il est important de garder à l'esprit que si à l'origine, cette reconceptualisation de la sécurité a comme dessein de mettre l'accent sur l'individu et de créer de nouvelles opportunités de développement, de justice et d'émancipation pour les êtres humains, le temps et les événements feront que l'ordre et la stabilité au niveau global redeviendront la priorité des politiques de sécurité. Cette nouvelle structure biopolitique sera rapidement intégrée dans une articulation plus radicale de la sécurité qui sera propulsée à l'avant-scène suite aux attaques terroristes du 11 septembre et qui aura pour effet de transformer durablement la forme et la

finalité des politiques de développement :

This is reflected in the way development objectives and humanitarian goals now tend to submit more directly to the dictates of the management of global order. Instead of targeting populations that are most insecure as measured by the human security discourse and viewing the provision of security to those populations as an end in itself, the targeting is now overridden by the hard security concerns of homelands and ends understood increasingly in terms of the aims of the 'global war on terror' (De Larrinaga et Doucet, 2008 : 530).

Au lieu de sonner le glas de l'approche de la sécurité humaine et de signifier un brusque retour vers des considérations purement étatiques, la guerre au terrorisme s'insérera dans le cadre conceptuel et stratégique de la sécurité humaine de façon surprenante. L'approche en sera néanmoins altérée, du fait qu'on instrumentalisera les éléments opératoires de la sécurité humaine pour répondre aux objectifs de la lutte au terrorisme et à l'obsession sécuritaire des États du Nord. Dans ce scénario, les déploiements humanitaires et les programmes de développement seront subordonnés aux intérêts politiques, un phénomène qualifié ainsi par Stephen Cornish (2007 : 2) de *cooptation (both willing and otherwise) of soft power*.

Tout d'abord, le discours de la sécurité humaine prépare conceptuellement une forme de vie pouvant être sujette à l'exercice d'une gouvernementalité mondiale et donc la cible d'interventions proactives axées sur la prévention, un modèle d'intervention qui sied bien à la lutte au terrorisme. Ensuite, la guerre au terrorisme qui peut se concevoir comme un conflit multidimensionnel où s'insèrent des préoccupations de pauvreté, de développement et de conflit interne (Duffield, 2005a) se conjugue somme toute assez facilement avec l'agenda de la sécurité humaine. En effet, son cadre d'action offre de nouvelles opportunités de mise en commun des efforts déjà déployés par les réseaux d'acteurs internationaux, étatiques et non-étatiques au niveau global ainsi que de nouvelles opportunités d'interventions auprès des populations et des États fragiles, ce qui répond aux intérêts sécuritaires des États les plus puissants du système. Les multiples interactions entre les acteurs sollicités serviront à contrôler par exemple les « mouvements terroristes dans des zones non contrôlées par les États partenaires », les « mouvements de populations et migrations forcées liées à la détérioration de la sécurité économique et politique » ainsi qu'à assurer la « sécurisation de zones d'approvisionnement en ressources naturelles » (Châtaigner, 2004 : 40). Enfin, l'impératif de stabiliser les populations et

de réguler la vie sera toujours présent, néanmoins ce sera autant (ou surtout) dans les intérêts de la sécurité globale qu'en fonction des besoins des populations :

Arguably, the very intent to prevent and protect populations from suffering at the hands of their own governments and the effort to instill a duty on the part of nations to intervene in failed states on humanitarian grounds was seen to have been subsumed to the “West’s concerns for its own population’s safety and national security” (Cornish, 2007 : 17-18).

On s'éloigne ici considérablement des principes humanistes qui dictaient la protection de la vie et de la dignité humaine pour se rapprocher d'une ordonnance de prévention de la menace terrorisme et de régulation des circulations considérées indésirables et déstabilisantes pour l'ordre et la sécurité au niveau global. En effet, l'objet de référence pour juger de la désirabilité des circulations et de la nécessité de les gérer devient l'ordre global (ainsi que la sécurité nationale des grandes puissances occidentales) comparativement à la sécurité et au développement durable de la personne dans la première articulation du concept de sécurité humaine (De Larrinaga et Doucet, 2008 : 529) :

The predominance of homeland security concerns, means that issues of illicit and uncontrolled circulation – of people, weapons, networks, commodities, money, information, and so on – emanating from, and flowing through, the world’s conflict zones, now influence the consolidating biopolitical function of development. (Duffield, 2005a).

Le domaine du développement participera toujours à la consolidation biopolitique des populations, cependant ces populations seront dorénavant ciblées stratégiquement par rapport aux « externalités négatives » (Châtaigner, 2007) que leur situation précaire pourrait faire subir à la sécurité intérieure des autres nations et à la stabilité internationale. D'un côté, les ressources d'aide répondront à des impératifs de sécurité traditionnelle ou « dure », comme la consolidation de la paix et la réforme des secteurs de sécurité dans les États désignés. De l'autre, elles serviront à accomplir une reconfiguration biopolitique de la société, cela en intervenant sur les besoins de base des individus, les processus naturels de la population, les aspects les plus intimes de la vie humaine :

Le pouvoir est de plus en plus internationalisé, de plus en plus globalisé avec des acteurs nationaux, multinationaux et internationaux comme l'ONU [...] L'aide sert

au renforcement du pouvoir. Le discours change avec les années, mais il reste qu'on tente de renforcer l'État et on renforce pour contrôler le territoire, pour contrôler les mouvements de capitaux, pour contrôler les mouvements de population, pour stabiliser ces populations qui dans la déferlante créent la panique (Pierre, 2008 : entrevue avec l'auteur).

Non seulement, les priorités changent par rapport à la détermination des populations qui bénéficieront de l'aide internationale, mais à l'intérieur des États, certaines zones à plus haut risque sont stratégiquement délimitées et reçoivent des ressources plus importantes que d'autres régions du pays considérées plus stables, des régions dont la population semble moins susceptible de recourir à la violence armée et à la terreur. Un phénomène qui fut constaté à la fois en Afghanistan<sup>16</sup> et en Haïti<sup>17</sup>, deux États qui font partie de la liste des États fragiles à reconstruire par les bailleurs de fonds et qui reçoivent actuellement, avec l'Irak, les montants les plus importants d'aide internationale. Rappelons que ces trois pays sont actuellement les bancs d'essai d'une approche interventionniste intégrée, qu'on appelle au Canada l'approche pangouvernementale ou 3D. Comme cette approche implique le déploiement à l'intérieur des frontières d'un État en conflit ou fragile de tout un ensemble de pratiques gouvernementales faisant appel à plusieurs départements distincts (ceux de la défense, de la diplomatie et du développement) ainsi qu'à des acteurs civils et militaires, publics et privés, celle-ci requiert un consensus particulièrement solide pour bien fonctionner. Cependant, selon Danièle Magloire (2008 : entrevue avec l'auteur) du bureau de Droits et Démocratie en Haïti, la rationalité derrière l'intervention des États occidentaux est biaisée à la base:

Le raisonnement a une faille, on ne peut pas être dans la pauvreté, vivre sous le seuil de la pauvreté et représenter une telle menace terroriste. Oui, c'est possible de faire exploser une bombe dans la rue, mais susciter un événement qui portera comme le 11 septembre ? Pour cela, il faut avoir des moyens, non seulement financiers, mais des connaissances technologiques et surtout avoir des raisons importantes. Leur raisonnement ne tient pas.

---

<sup>16</sup> « [...] la situation humanitaire s'aggrave en Afghanistan. La famine frappe des régions entières qui ne sont pas touchées par l'aide d'urgence qui est canalisée vers des régions considérées comme «stratégiques» par les forces de l'OTAN dont le contingent canadien » (Beaudet, 2007 : 130).

<sup>17</sup> « Sin embargo [en Haïti]. la ayuda económica no ha llegado a estos lugares en los que hay seguridad. Paradójicamente. los proyectos de ayuda, en su inmensa mayoría, no se dirigían hacia las áreas más estables » (Aldunate. 2008 : 8).

Les implications de ce nouveau modèle d'intervention auprès des États fragiles (et de leurs populations par l'entremise de l'aide au développement) qui découle des fondements de la sécurité humaine et qui s'uniformise dans le sillage de la lutte au terrorisme, sont pourtant multiples. Par rapport à la problématique spécifique à ce mémoire, les implications qu'il nous semble essentiels de regarder de plus près sont les suivantes : l'élaboration dans le dispositif de la coopération de plusieurs systèmes différents d'identification des États fragiles; l'introduction de nouveaux critères définitoires pour l'APD; l'élargissement des domaines d'intervention de l'aide au développement pour y inclure de nouveaux mandats à caractère politique; finalement l'intégration de plus en plus poussée des ONG dans le nouveau paradigme de la coopération ayant pour effet de mettre en péril leur autonomie.

### 3.4 Les impacts sur le dispositif de la coopération internationale

#### 3.4.1 L'élaboration de systèmes d'identification des États fragiles

Il est maintenant possible de recenser de nombreuses applications dans la politique de coopération internationale de ce désir d'identifier les États fragiles et instables, sources de menace à la sécurité humaine et à la stabilité internationale. Les États membres de l'OCDE ont établi des lignes directrices et des critères servant à déterminer dans quelle catégorie se trouve chaque État nécessitant une assistance au développement et quelle stratégie s'avère appropriée à sa situation spécifique. Ces critères touchent autant la gouvernance politique que la performance économique, la légitimité des autorités ainsi que l'imputabilité et l'efficacité des forces de sécurité, la distribution des services à la population et le niveau de développement humain, le degré de participation démocratique, la situation des droits de l'homme, le degré de violence et de criminalité etc. Une fois acceptées par les membres participants, les nouvelles catégories politiques et les lignes directrices ainsi créées sont assimilées dans leur propre politique étrangère et servent de fondement pour l'élaboration de leurs stratégies d'interventions:

Il est évident que les États fragiles ne sont pas les États performants qui répondent aux critères leur permettant d'être sélectionnés comme « partenaires de développement » à long terme [...] Il faut une autre méthode pour ce que l'on appelle le « partenariat difficile » avec les États fragiles. Depuis plusieurs années, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, dont le Canada, peinent à élaborer des lignes directrices régissant les interventions dans ces États qui maximiseraient leurs effets bénéfiques et minimiseraient leurs effets néfastes

involontaires (Canada, Parlement, 2006 : 4)<sup>18</sup>.

Du côté des organisations internationales, la Banque mondiale a élaborée depuis quelques années déjà le *Country Policy and Institutional Assessment* (CPIA) qui remplace le *Low Income Country Under Stress* (LICUS), premier dénominateur de la Banque pour qualifier les États fragiles. Le nouvel instrument, qui se traduit par une note, détermine la fragilité d'un État suite à l'examen approfondi de quatre secteurs soit la gouvernance économique, les politiques structurelles, les mesures concernant l'inclusion sociale et l'équité ainsi que la gestion du secteur public et des institutions :

Selon la définition de la Banque mondiale, les États fragiles sont les pays auxquels l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) attribue une note inférieure ou égale à 3,2. La Banque s'est engagée, aux côtés de l'UE, de l'OCDE-CAD et d'autres BMD, à s'attaquer aux causes de leur fragilité [...] Le statut d'État fragile est jugé temporaire, et non permanent.<sup>19</sup>

Et sur le plan national, prenons l'exemple de l'Agence canadienne de développement international qui travaille de pair avec des chercheurs de l'Université Carleton, sous la supervision de David Carmint afin de développer un système fiable d'identification des États fragiles et effondrés au sein d'un projet plus large intitulé *Country Indicators for Foreign Policy* (CIFP)<sup>20</sup>. Ce projet doit également servir à identifier et à comprendre les causes de la faiblesse ou de l'effondrement étatique, à appuyer des analyses de risque et d'impact suite au constat de fragilité ainsi qu'à permettre le développement de mécanismes de prévention et de réaction rapide à la disposition du gouvernement canadien.

En bref, ces nouveaux référents statistiques se construisent suite à l'observation des populations et à l'évaluation des structures étatiques et mettent l'emphase sur la notion du risque et la prévention du danger. Ils servent entre autres à informer les réseaux d'intervenants, à délimiter des secteurs stratégiques à l'intervention, à guider les cibles et les finalités de divers instruments de gouvernance donc l'aide au développement. Susan Woodward (2005 : 148) souligne

---

<sup>18</sup> Voir par exemple OCDE-CAD, 2007b.

<sup>19</sup> <http://go.worldbank.org/H9R3PHNOQ0>. Consulté le 13 juin 2008.

<sup>20</sup> Voir le site <http://www.carleton.ca/cifp/> où plusieurs documents concernant le CIFP sont disponibles.

pertinemment que ces bases de données servent à définir les besoins, à évaluer les progrès et à gérer l'aide octroyée chez certains États ciblés, mais il ne faut pas négliger le fait qu'elles sont constituées par des intervenants extérieurs et suivent des formats extrêmement standardisés, surtout conformes à l'idéologie économique dominante. Les organisations de la société civile ont d'ailleurs souvent dénoncé ces instruments servant à classifier les pays selon leurs mesures de gouvernance. Premièrement, ils dénoncent le fait que les agences qui élaborent ces outils ne sont pas redevables aux citoyens des pays sous évaluation et deuxièmement, qu'elles manquent de transparence dans l'élaboration de leur échelle. Ces outils sont considérés hautement subjectifs dans leur définition de « bonnes politiques » (Reality of Aid, 2006 : 47). Conséquemment, aucun de ces instruments ne produit la même liste des États fragiles et pourtant, les lignes directrices découlant de ces outils statistiques influencent les bailleurs de fonds dans la détermination de leurs actions et cela d'une façon qui laisse peu de voix au chapitre aux populations et aux États qui seront touchés par ces interventions. Ce type d'évaluation des défaillances dans la gouvernance d'un État influencera similairement les secteurs que l'APD ciblera dorénavant dans le dessein de « guérir » ces défaillances et de participer à la gestion des risques engendrés par les États désignés comme « fragiles ».

### 3.4.2 L'introduction de nouveaux critères définitoires pour l'APD

Le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE regroupe 22 membres qui à eux seuls représentent plus de 95 % des montants d'aide au développement. Ces derniers établissent d'un commun accord les critères définitoires de l'APD, c'est-à-dire les dépenses admissibles chez un bailleur de fonds pour le calcul de son aide au développement officiel. Dans les dernières années, on remarque au sein de l'arène du CAD un processus récurrent qui cherche à élargir les critères régissant l'APD pour y inclure plus de dépenses liées à la sécurité. Ce phénomène est une conséquence directe du changement des priorités de la coopération officielle qui tend de plus en plus vers des considérations de sécurité et de prévention des menaces : « Les changements survenus dans l'architecture de l'aide au développement international permettent d'affecter des fonds de développement à des activités de sécurité » (CIDSE, 2006 : 16). À ce jour, les critères ont effectivement été élargis pour y admettre des considérations de sécurité humaine comme la promotion des initiatives de gouvernance démocratique et de supervision civile au sein des secteurs de sécurité ainsi que l'appui aux groupes de la société civile qui travaillent à la

prévention des conflits, à l'édification de la paix, au déminage et à la facilitation des négociations de paix. La réforme des secteurs de sécurité est notamment admissible depuis mars 2005, mais seulement en ce qui concerne les activités non militaires: les programmes de DDR (démobilisation, désarmement et réintégration); la formation des policiers dans leurs fonctions civiles; les programmes de formation sur les procédures de contrôle des douanes et des frontières, le contrôle des armes légères et de petit calibre ainsi que la lutte au narcotrafic. L'aide militaire directe est explicitement exclue de l'APD. Cependant, certaines propositions controversées comme l'inclusion des dépenses entourant la réforme des forces armées dans les pays en crise en vue d'interventions non-militaires (respect de droits individuels et assistance humanitaire) et le renforcement des capacités des pays en développement en matière d'opérations de la paix sont présentement à l'agenda des discussions futures du CAD (CCCI, 2006).

Ces récents développements suscitent, il va sans dire, de vives inquiétudes chez les organisations civiles de coopération internationale qui y voient une possible saignée des budgets de développement officiels destinés à la réduction de la pauvreté, déjà nettement insuffisants, au profit d'activités militaires liées à la sécurité et à la lutte au terrorisme :

[...] alors que les ressources en faveur du financement du développement ne sont pas infiniment extensibles et en dépit des engagements pris lors de la Conférence internationale sur le financement du développement (18-22 mars 2002, Monterrey, Mexique) par les grands pays donateurs, n'y a-t-il pas un risque que les dépenses de sécurité absorbent progressivement des fonds qui auraient été autrement consacrés au développement humain (financement de programmes éducatifs et de santé), à la lutte contre la pauvreté, voire à la croissance économique des pays aidés? (Châtaigner, 2005 : 40).

En augmentant ainsi les dépenses admissibles, les pays donateurs voient augmenter leur ratio APD/RNB et s'approchent de l'objectif longtemps établi de 0,7 %, objectif d'ailleurs réitéré lors de l'élaboration du Consensus de Monterrey. Malheureusement, il existe un grand risque que ces nouvelles ressources ne servent pas à réduire la pauvreté et ne participent que de manière très indirecte à accomplir les Objectifs du Millénaire, ce qui aura pour effet à long terme de vider l'aide au développement de sa substance et de l'éloigner de son objectif premier. D'ailleurs, le *Bilan de l'aide 2006* rapporte que de toutes les nouvelles ressources d'aide qui ont été décaissés entre 2000 et 2004, 37 % se sont dirigés vers l'Afghanistan et l'Irak :

Donor policies and aid allocations have focused on an expanding security agenda in the South, accompanied by overt diversions of aid resources to regions of the world that are seen to threaten security in the North or to counter-insurgency activities in zones of conflict (Reality of Aid, 2006 : 40).

Ce phénomène témoigne clairement de la préséance croissante des considérations de sécurité globale dans la rhétorique de l'aide et il se manifeste plus concrètement par l'attribution de nouveaux mandats au secteur du développement dans les contextes conflictuels.

### 3.4.3 L'élargissement des domaines d'intervention de l'aide au développement et l'intégration des ONG dans le dispositif multidimensionnel de la coopération

Les bailleurs de fonds, par l'intermédiaire de leurs politiques étrangères, par les canaux offerts par l'OCDE et dans les sillons creusés par le concept de sécurité humaine, ont fait de la promotion de la paix et de la sécurité de nouveaux piliers de la coopération internationale. Les agences de développement international deviennent donc tributaires du processus de démocratisation et responsables en partenariat avec des agences privées de la réforme des secteurs de sécurité<sup>21</sup> dans les États fragiles, un domaine considéré antérieurement comme relevant des affaires internes d'un État. Ces nouveaux mandats sont attribués dans une perspective de cohérence politique et de prévention en abordant les tensions et les dysfonctionnements possibles d'un État en crise et les conséquences néfastes pour les objectifs de développement durable: « There is a political decision taken that development assistance ought to be part of a whole-of-government contribution to deal with fragile states. Do these states present real security threats to Canadians? Well, I don't have enough information. Do those states represent security risks to their people? Yes » (Koros, 2008 : entrevue avec l'auteur). Picciotto

---

<sup>21</sup> L'OCDE définit le secteur de la sécurité de façon très large, englobant à la fois les structures militaires et les forces policières, les autorités civiles responsables de la supervision et du contrôle de ses forces (le Parlement, l'exécutif, le ministère de la défense etc.), la gendarmerie, les autorités douanières, les institutions pénales et judiciaires, les groupes paramilitaires s'il y a lieu ainsi que les services d'intelligence. Ce secteur touche également la société civile, que ce soit par le biais d'organisations de défense des droits humains ou par la presse. La réforme du secteur de sécurité cherche à améliorer la capacité du pays partenaire à répondre à ses besoins sécuritaires et à ceux de ses citoyens d'une manière qui respecte les normes démocratiques et les principes de bonne gouvernance, incluant la transparence et la règle de droit, afin d'établir une paix solide. La RSS permettrait aux pays partenaires de créer un environnement sûr qui favoriserait, grâce à la réduction de la violence armée et de la criminalité, leur développement politique, économique et social (OCDE-CAD, 2007a).

(2004 : 560) résume la rationalité derrière l'attribution de ces nouvelles fonctions aux agences de coopération internationale :

To drain the swamp in which violence breeds, aid policies will need to be reformed to extend beyond economics and embrace human security as well as security sector reform. With concern for security now a public policy imperative, aid should be conceived not only as an incentive for good policy performance but also as an instrument for building capacity and managing security risks.

Châtaigner mentionne que ces nouveaux mandats risquent de limiter de façon appauvrissante le développement au concept de stabilité. Cela a aussi comme effet de brouiller la division des rôles sur le terrain de l'intervention et de susciter certains dangers pour la crédibilité et la légitimité de l'APD. Mark Duffield (Banks, 2004 : 24) est catégorique sur un point, l'attribution de nouveaux mandats politiques et sécuritaires au domaine du développement sert principalement les intérêts des donateurs : « [...] development has transgressed into areas such as SSR as a means to fundamentally change the nature of developing countries to further integrate them into the global economy created and dominated by the developed world ». Et comme les organisations de la société civile sont graduellement arrimées à la politique officielle de développement et de reconstruction dans les États fragiles et instrumentalisées soit pour leur expertise dans un domaine particulier soit pour leur contact privilégié avec la base d'une population, elles deviennent de plus en plus les agents d'exécution de ces nouveaux mandats et l'expression d'un prolongement de l'État :

In addition to seeking to use established biopolitical developmental technologies, the war on terrorism has significantly augmented global security policy [...] Many aid agencies have criticized this move as a retreat from addressing the underlying causes of poverty and alienation in favor of more short-term coercive measures [...] This has complicated the involvement of some non-state actors, including many NGOs, who feel that their room for manoeuvre is being threatened (Duffield et Waddell, 2004).

Les ONG font partie de ces acteurs qui ont acquis la prérogative de fournir des services de sécurité et de réformes étatiques dans les États en conflits lors d'interventions internationales à caractère politico-militaire. L'établissement de nouvelles priorités dans la coopération internationale (la prévention des conflits, la lutte au terrorisme, la promotion de la stabilité démocratique) et l'accent mis sur la cohérence et l'intégration dans les formes actuelles de

l'intervention sont deux phénomènes qui influenceront le caractère indépendant et impartial des organisations non-gouvernementales impliquées dans le processus d'aide et de reconstruction ainsi que la forme traditionnelle de leurs mandats. Afin de recevoir des ressources essentielles à leurs opérations, plusieurs ONG choisissent ou sont contraintes de rediriger leurs efforts vers les pays prioritaires dans la lutte au terrorisme ainsi que de mener des actions conformes aux besoins sécuritaires des États donateurs : « We are going to be constrained more and more to fragile states. Could one make the argument that those are security priorities? They are security priorities because we deploy instruments that are security-related as part of our solution, largely because these are the ones that we have at our disposal » (Koros, 2008 : entrevue avec l'auteur). On constate un changement d'orientation et une insertion graduelle des organisations non-gouvernementales dans le dispositif multidimensionnel de la coopération. Pierre Beudet (2007 : 127) constate, en se basant sur l'expérience canadienne, que la marge de manœuvre des ONG tend effectivement à se diminuer dans la récente configuration des relations d'aide au niveau international où la sécurité prédomine largement sur le développement :

De nouvelles fenêtres de financement ont été créées pour faciliter l'élaboration de projets dans les zones prioritaires et à risques, notamment l'Afghanistan, l'Irak, Haïti. Grosso modo, le gouvernement canadien a demandé aux ONG d'accompagner ce nouvel interventionnisme humanitaro-politico-militaire, mais en le faisant sur leurs bases qu'ils connaissent, soit l'appui aux communautés locales, le renforcement des capacités, la promotion des droits des femmes, etc. Certes, des projets et des programmes intéressants ont surgi de cette expérimentation puisque, même dans ces pays ravagés par la guerre et l'occupation, des populations s'organisent. Toutefois au niveau macro, cette politique a conduit de facto à diriger les ONG là où le gouvernement canadien voulait qu'ils soient actifs et donc, de manière globale à instrumentaliser davantage l'action humanitaire et l'appui au développement dans le sens des impératifs politiques et militaires.

Les organisations non-gouvernementales deviennent un acteur stratégique dans les États en crise parfois volontairement lorsqu'elles veulent tirer profit des ressources financières beaucoup plus considérables dans le domaine de la sécurité, mais souvent contre leur gré lorsque leurs actions sont déformées à travers la lunette sécuritaire qui prévaut chez les gouvernements depuis l'avènement de la guerre au terrorisme. Alors que durant les années 60 et 70, les ONG fonctionnaient à l'extérieur des sphères étatiques et cultivaient religieusement leur statut d'indépendance et d'impartialité, elles sont progressivement devenues des partenaires et des canaux d'implantation des politiques et des stratégies interventionnistes provenant des États

effectifs, spécialement dans les zones en crise (Duffield, 2005 : 16-17). À la base, les ONG se consacraient principalement à des thèmes tels que la réduction de la pauvreté, la fourniture de services de santé et d'éducation, la promotion de l'agriculture et le développement rural. Depuis quelques années, de nouveaux thèmes se sont toutefois ajoutés à la liste de leurs compétences comme la préservation de l'environnement, la promotion de la démocratie et des droits humains, l'«empowerment» de la société civile, l'assistance humanitaire ainsi que la prévention des conflits et l'édification de la paix. Le milieu non-gouvernemental gagne en importance et en influence<sup>22</sup> grâce à un éventail plus varié de ses activités, mais également parce que l'autorité étatique dans les États du Sud a subi une constante érosion dans les dernières décennies, une situation qui s'explique en partie par le triomphe du projet néolibéral (Debiel et Sticht, 2005 : 5) :

Les gouvernements déchargent de plus en plus leurs responsabilités de protection sociale sur les ONG, sur les agences privées, alors que c'est une des fonctions régaliennes de l'État. C'est une de ces premières fonctions, sécuriser son territoire, assurer la sécurité de la vie, des biens. Sauf qu'effectivement, il y a une démission de l'État par rapport à ce dossier (Magloire, 2008 : entrevue avec l'auteur).

Les ONG se trouvent alors dans l'obligation de palier aux diverses défaillances causées par ce recul de l'État dans les pays en développement d'une part sur la fourniture des services aux populations et d'autre part sur la relation d'aide entre le donateur bilatéral et le pays bénéficiaire :

[...] the average amount of funds channeled by OECD countries via NGOs was US\$ 3.1 billion in 1985-1986 per year, US\$ 5.2 billion in 1990-1991 per year, US\$ 6.7 billion in 1999, and US\$ 7.2 billion in 2001 [...] The state's direct role in operational emergency and development assistance is growing smaller and smaller, with nonprofit organizations increasingly conducting projects and programs on behalf of countries from the North (Debiel et Sticht, 2005: 10).

On s'attend notamment des praticiens du développement qu'ils travaillent d'un côté à renforcer les institutions étatiques et la capacité de réaction aux crises en investissant les ressources provenant du partenaire bilatéral dans les processus de démocratisation et les réformes du secteur

---

<sup>22</sup> "The surge of globalization experienced during the past two decades has served to boost the significance of internationally active NGOs. Since the 1980s these NGOs have gone through a period of exponential growth, a fact documented e.g. by various issues of the "Yearbook of International Associations". Furthermore, NGOs are increasingly taking on operational tasks in UN-peace missions and humanitarian assistance as well as in the field of human rights and environmental protection" (Debiel et Sticht, 2005 : 9).

de la sécurité: « Once the champion of the ‘grass-roots’ and averse to ‘top down’ development to the point of monotony, they now find themselves “...sucked in whether we like it or not” to the construction of transitional state entities » (Duffield et Waddell, 2004. : 31). De l’autre côté, les ONG doivent continuer à remplir les fonctions biopolitiques du développement, soit fournir à la population des services de santé et d’éducation; participer à l’amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de salubrité des citoyens et promouvoir le développement durable. Ces nouveaux mandats (reconstruction étatique, prévention des conflits, apaisement social) peuvent sembler à prime abord témoigner d’un transfert de pouvoir ou d’une plus grande marge de manœuvre pour les ONG internationales. Toutefois, ils pourraient bien dessiner plutôt les contours d’un aspect bien défini de la gouvernamentalité biopolitique. En promouvant une plus grande implication de la société civile et des organisations non-gouvernementales, l’objectif des donateurs serait de susciter chez l’individu le développement de technologies de gouvernement de soi i.e. l’action des sujets sur eux-mêmes et sur les autres dans une direction choisie.

In this perspective, the role of nonstate actors in shaping and carrying out global governance functions is not an instance of transfer of power from the state to nonstate actors but rather an expression of a changing logic or rationality of government by which civil society is redefined from a passive object of government to be acted upon into an entity that is both an object and a subject of government (Sending, 2006 : 656).

En effet, dans la nouvelle dynamique interventionniste, l’attention est portée sur les facteurs internes des pays et des populations sous-développés, non pas sur les conditions structurelles ou les inégalités au niveau international, pour expliquer la prévalence de la pauvreté et les risques de voir apparaître des formes d’extrémisme pouvant éventuellement se transformer en terrorisme (McCormack, 2008). Réduire le niveau d’insatisfaction, le niveau de frustration chez les populations sous-développées et favoriser un sentiment d’inclusion deviennent donc des objectifs importants de l’agenda sécurisateur du développement, une tâche incombant naturellement aux organisations travaillant près de la base des communautés qui ont forgé à travers les années un lien solide avec les populations. Les acteurs non-gouvernementaux sont mis à contribution, grâce à leur flexibilité, leur expertise sur le terrain et la forte estime du public en général à leur égard, afin de renforcer le soutien de la population et l’impact de l’intervention destinée à améliorer la « sécurité humaine » et la « sécurité internationale » :

In part, nongovernmental organizations are consciously recruited, outsourced, to serve as an extension of government policy. Also, official and nongovernmental development cooperation have become closely intertwined owing to financial transfers and numerous processes of consultation as well as to the inclusion of NGOs in government delegations and a great variety of oversight and advisory bodies (Debiel et Sticht, 2005 : 12)

Ce qui n'est pas sans causer préjudice à leur autonomie et au lien de confiance qu'ils entretiennent avec la société civile des pays d'où ils proviennent et où ils sont actifs. On peut se demander s'il est réellement possible de continuer à prôner un modèle d'assistance impartial et apolitique sous des conditions d'intervention militaire et de violence persistante dans des environnements complexes. Une question particulièrement pertinente par rapport à la situation en Afghanistan, où ONG et militaires sont intimement liés dans des structures de reconstruction provinciale (PRTs) et où l'action développementale doit servir à gagner le cœur et la tête de la population :

L'intervention en Afghanistan [...] implique la subordination des agents, notamment de l'ACDI et des ONG à une logique et une programmation d'abord élaborée par l'armée. Via les « Provincial Reconstruction Team » d'abord conçus par l'armée états-unienne, le contingent militaire canadien se voit confier la tâche d'apporter l'aide d'urgence aux populations et de reconstruire le pays pour se gagner « les cœurs et les têtes » (hearts and minds) des Afghans. Les PRT disposent de budgets importants qui sont distribués dans des zones ciblées et où la population est au mieux ambiguë, au pire du côté de l'insurrection talibane ou « néo-talibane » [...] Les frontières traditionnelles entre l'action humanitaire et l'intervention militaire sont ainsi partiellement effacées, ce qui vulnérabilise et instrumentalise l'action des ONG » (Beaudet, 2007 : 11-12).

Cet état de fait provoque un dilemme chez les ONG qui craignent de ne plus être dissociées des forces d'occupation aux yeux de la population, mais qui sont dans l'obligation de se soumettre à ces conditions opérationnelles si elles veulent atteindre les populations et bénéficier des ressources considérables débloquées pour les États en crise jugés prioritaires par les pays occidentaux. Dans la pratique, d'énormes fossés existent dans la façon dont les militaires d'une part et les ONG de l'autre voient l'intervention humanitaire :

The military view themselves as the “lead” actor whose activities to secure the environment enable other actors to operate, and certainly not as “social workers with guns.” Co-ordination means ensuring the priorities defined by the military. NGOs for

their part want a strict compartmentalization of the military role, with no intrusion into the domains and responsibilities of NGOs (Cooper et Lévesque, 2007 : 3).

Il ne faut cependant pas oublier que certaines ONG sont plus autonomes quant à leurs moyens de financement et que plus le pourcentage de financement public est bas, plus leur marge de manœuvre dans la détermination de leurs priorités et de leurs rayons d'action est grand, comme le souligne Gilio Brunelli, directeur des Services internationaux chez Développement et Paix. Le fait que cette organisation canadienne tire une partie seulement de son financement de l'ACDI et une autre partie de dons privés lui permet d'être relativement indépendante dans la gestion de ses budgets et les finalités de son aide, même si elle se doit de respecter les grands axes d'intervention définis par l'Agence dans ses programmes-pays et sa stratégie du moment (2008, entrevue avec l'auteur).

En conclusion, dans la nouvelle articulation de la coopération internationale, caractérisée par une forte tendance intégrationniste et interventionniste dans les États en crise, les ONG sont régulièrement sollicités par les États donateurs comme agents d'exécution des projets d'assistance humanitaire, de reconstruction étatique ainsi que des programmes de développement plus traditionnels. Elles reçoivent des ressources financières et logistiques importantes de la part des bailleurs de fonds pour remplir ces mandats et contribuer aux objectifs de politique étrangère des donateurs, un phénomène qui a eu tendance à s'amplifier suite au déclenchement de la guerre au terrorisme et que certains auteurs qualifient de « privatisation croissante de l'aide ». Le fait que ces entités non-gouvernementales participent de plus en plus à l'implantation des politiques de sécurité des donateurs dans les États du Sud menace non seulement leur caractère indépendant à long terme, mais également leur capacité de servir de porte-voix aux critiques provenant de la société civile et de remettre en question les stratégies étatiques.

Ce phénomène constitue un aspect préoccupant du tournant biopolitique dans la coopération internationale et il est important d'en étudier plus concrètement les répercussions. Afin d'offrir une illustration de la façon dont peuvent s'articuler dans la pratique les différents éléments exposés dans ce chapitre (instrumentalisation de la sécurité humaine, utilisation de l'aide au développement à des fins sécuritaires, mise à contribution des ONG, priorité aux objectifs sécuritaires), nous nous tournons maintenant vers l'exemple du Canada et de sa relation avec

Haïti, un État qu'il considère « fragile ». L'action en Haïti constitue un bon exemple des échecs et des réussites de l'intervention canadienne et internationale au nom de la sécurité humaine. Le prochain chapitre servira à mettre à l'épreuve les affirmations théoriques précédemment exposées et à vérifier l'hypothèse de notre étude. Pour mener à bien cette démonstration, nous débuterons par un examen des lignes directrices de la politique de coopération canadienne depuis la fin de la guerre froide. Le but ici n'est pas de faire une analyse exhaustive de la coopération canadienne depuis 20 ans, mais bien de délimiter les changements intervenus dans la rationalité de la politique d'aide canadienne en lien avec notre problématique de recherche. Ensuite, après un bref survol de la situation socio-économique en Haïti, nous analyserons la coopération canadienne en Haïti sur une période de quinze ans, s'échelonnant entre 1994 et 2008, afin de rendre compte d'une évolution globale dans le discours de l'aide et d'un glissement vers des préoccupations sécuritaires. Nous porterons un regard attentif aux intérêts du Canada en Haïti et à sa façon de formuler les finalités de son aide au développement. Nous croyons que cette illustration sera utile pour informer le lecteur des implications et des changements que peut susciter la récente articulation du développement et de la sécurité dans la structure de coopération internationale. Nous espérons également que cette illustration pourra servir de base de comparaison pour une analyse plus poussée de la coopération canadienne, par exemple avec d'autres États considérés fragiles ou à risque.

## CHAPITRE IV

### ANALYSE ET ILLUSTRATION DES CHANGEMENTS DANS LA POLITIQUE DE COOPÉRATION CANADIENNE

Dans ce dernier chapitre, nous analyserons la politique de coopération canadienne en fonction de l'utilisation et de l'importance des concepts de sécurité humaine et de l'État fragile ainsi qu'en fonction des changements survenus dans l'agenda de la coopération au niveau international. Ensuite, nous illustrerons l'évolution de cette politique en nous basant sur un examen de sa relation de coopération avec Haïti entre 1994 et aujourd'hui. Cette opération nous permettra de déceler les changements potentiels dans la rationalité régissant l'attribution de l'APD canadienne et de vérifier dans quelle mesure, dans le discours et la pratique, la politique de coopération canadienne révèle un glissement vers des préoccupations sécuritaires.

Afin d'évaluer l'évolution de la politique de coopération canadienne, suite à l'avènement de mutations majeures dans l'environnement sécuritaire international et l'introduction de changements importants dans les principes directeurs de la coopération au niveau global, nous avons opté pour une analyse de la relation d'aide que le Canada entretient avec Haïti. La majorité des études se consacrant à l'analyse du virage sécuritaire dans la politique de coopération canadienne se sont penchées sur la situation particulière de l'Afghanistan, pour des raisons bien évidentes. L'importante contribution canadienne dans ce pays implique non seulement le déploiement de forces militaires, mais entraîne un mariage clair et avoué entre les objectifs de sécurité, d'assistance humanitaire, de reconstruction étatique ainsi que de développement à plus long terme. La priorité donnée par le Canada en tant que bailleur de fonds international à ce nouveau bénéficiaire ainsi que la polémique que cela soulève dans la

population canadienne a comme conséquence de canaliser une bonne partie des ressources destinée à la recherche académique concernant cet aspect particulier de la coopération internationale, ce qui affecte la quantité des études se consacrant à la situation haïtienne. Pourtant, le fait que le Canada entretient une relation de coopération de longue date avec la république haïtienne, impliquant des participations à des interventions multilatérales et la mise à l'essai de plusieurs approches différentes dans l'attribution de son aide, offre une opportunité hors du commun d'analyser l'évolution conceptuelle et pratique de la politique de coopération canadienne selon les changements intervenus plus globalement dans la rationalité régissant la définition et les modalités opératoires de l'aide publique au développement. De plus, par rapport à la problématique spécifique de ce mémoire, la catégorisation par le gouvernement du Canada d'Haïti en tant qu'État fragile soulevant principalement des enjeux de sécurité humaine permet de faire de l'action canadienne dans ce pays une illustration très pertinente de notre propos.

À première vue et selon notre hypothèse, l'intervention canadienne en Haïti regroupe en effet plusieurs caractéristiques de la rationalité biopolitique : articulation d'une stratégie d'intervention à long terme selon des intérêts sécuritaires; formation d'un dispositif de savoir facilitant l'exercice du pouvoir; déploiement de technologies de gouvernement de surveillance et de régulation; mise à contribution de tous les acteurs possibles, dont la société civile haïtienne, au sein d'une importante opération de coordination et utilisation de l'aide au développement pour susciter l'apaisement social et assurer un développement durable et stable de la population. Notre démarche analytique a donc comme finalité de vérifier si la façon dont le Canada utilise son aide au développement en Haïti, et par analogie dans d'autres États vivant des situations de fragilité et d'insécurité humaine, correspond à une rationalité gouvernementale biopolitique. Ainsi, dans un premier temps, nous relèverons les changements survenus dans la politique de coopération canadienne depuis la fin de la guerre froide en nous attardant plus précisément sur le rôle joué par les concepts de sécurité humaine et d'États fragiles. Nous exposerons dans un deuxième temps un ensemble de faits pertinents à la compréhension de notre analyse concernant d'une part la situation en Haïti et de l'autre sa relation de coopération avec le Canada. Dans un troisième temps, nous présenterons une périodisation plus précise de la coopération canadienne en Haïti commençant en 1994 -- date à laquelle le Canada s'est réengagé dans le pays suite à la résolution d'une crise politique sévère qui avait entraîné le retrait massif de la communauté des donateurs --

et se terminant en 2008. Malgré le fait que les données entre 2006 et 2008 soient peu nombreuses au moment d'écrire ces lignes, il nous apparaît important de témoigner du changement ou de la continuité de la stratégie canadienne en Haïti depuis l'avènement d'un nouveau gouvernement conservateur à la tête du pays depuis janvier 2006. Les informations données sur cette période seront à titre indicatif et nécessiteront une analyse plus approfondie lorsque la documentation et le recul le permettront. Cette périodisation se décline, selon notre analyse, en 3 étapes distinctes et pour chacune d'elles, nous relaterons l'orientation et les priorités de l'aide au développement canadienne en Haïti, le cadre stratégique s'il y a lieu, les principes directeurs guidant globalement la coopération canadienne ainsi que les montants investis. Finalement, la dernière partie du chapitre servira à exposer l'ensemble des intérêts motivant l'engagement soutenu du Canada en Haïti depuis des décennies ainsi que l'évolution ou la persistance des intérêts canadiens en fonction des priorités établies dans sa politique étrangère et dans sa politique de coopération officielle. Nous ferons un retour critique sur notre hypothèse dans la dernière partie de ce mémoire.

#### 4.1 Sécurité et développement dans la pratique : le cas du Canada

##### 4.1.1 L'agenda canadien : de la sécurité humaine à l'État fragile

Le Canada, en tant qu'un des premiers pays ayant incorporé le concept de sécurité humaine dans sa politique étrangère, a activement participé à la construction de la signification et de la portée de celui-ci. En effet, très tôt après la première apparition du terme dans le *Rapport sur le développement humain* du PNUD de 1994, le Canada, par l'entremise de son ministre des Affaires Étrangères Lloyd Axworthy, s'approprie le concept ainsi que la définition large et inclusive qu'en donne l'agence internationale. Cependant, dès le milieu des années 90, on constate des changements dans l'environnement sécuritaire mondial ainsi que dans le visage politique canadien. Alors que le paradigme de la sécurité nationale s'avérait de moins en moins adéquat depuis la fin de la guerre froide et que s'opérait l'identification de nouvelles menaces de nature transnationale à l'échelle globale, les attentats du 11 septembre 2001 ont chamboulé le monde et remis en question la trajectoire sécuritaire de nombre de puissances. Le Canada, bien que se targuant de sa tradition nationale en politique étrangère rimant avec multilatéralisme, humanisme, plaidoyer pour les droits humains et la paix, a lui aussi vu sa stratégie changer et

s'adapter à la nouvelle dynamique des forces dans le monde et à la nouvelle perception des menaces :

From the signing of the smart border agreement with the United States in December 2001 to the publication of Canada's first national security policy in 2004, public security and the defense of North America dominated the governmental agenda. One of the first acts of the Liberal government under Prime Minister Paul Martin was to earmark \$690 million in new security initiatives that included a national security advisory council, a advisory cross-cultural roundtable on security; a department of public security and emergency preparedness; a cabinet committee on security, public health and emergencies; and an integrated threat assessment centre. Instruments were to be made in areas of intelligence, emergency planning and development, public health emergencies, transportation security, border security, and international security. Immigration policies were also increasingly criminalized and securitized (Cheung-Gertler, 2007 : 591).

La conception canadienne de la sécurité humaine et la façon de formuler et de mettre en pratique l'agenda lié à celui-ci subira aussi des modifications. Une composante essentielle de cet agenda sécuritaire remodelé est l'insistance mise sur la situation des États fragiles et déliquescents et sur le risque que pose cette réalité à l'ordre international et à la sécurité nationale canadienne, cette dernière comprise non seulement comme l'intégrité territoriale et la souveraineté étatique, mais également comme la sécurité de sa population et la préservation des valeurs et de l'identité du pays. Cette transformation s'opérera néanmoins de façon graduelle.

La première mouture de l'agenda canadien de la sécurité humaine était très ambitieuse<sup>23</sup>, tant dans sa portée que dans sa conceptualisation. On assistait alors à l'élargissement et l'approfondissement de l'agenda sécuritaire et à une proposition d'un nouveau mode diplomatique (Bosold et Werthes, 2005 : 89) s'inspirant principalement de la tradition canadienne en politique étrangère. Les deux auteurs parlent ici de l'instauration d'un nouveau processus diplomatique, en même temps qu'une extension de l'agenda sécuritaire, qui se décrit comme une

---

<sup>23</sup> « Human security is much more than the absence of military threat. It includes security against economic privation, an acceptable quality of life, and a guarantee of fundamental human rights. This concept of human security recognizes the complexity of the human environment and accepts that the forces influencing human security are interrelated and mutually reinforcing. At a minimum, human security requires that basic needs are met, but it also acknowledges that sustained economic development, human rights and fundamental freedoms, the rule of law, good governance, sustainable development and social equity are as important to global peace as arms control and disarmament » ( Axworthy, 1997 : 197).

approche non-conventionnelle par le bas, faisant appel à de nouveaux instruments et de nouveaux acteurs comparativement à l'ancienne approche classique par le haut et moins démocratique. Dans cette première version canadienne de la sécurité humaine, l'assistance au développement sera mise en valeur, le nouveau cadre conceptuel permettant d'améliorer la cohérence entre la politique étrangère canadienne et ses priorités en matière de développement. Dans l'opérationnalisation du concept, l'accent est mis sur le *soft power* : la formation de coalitions avec des acteurs et des pays ayant des visions similaires de la gouvernance mondiale; la mise en valeur du réseautage et des technologies de l'information et l'importance de coordonner l'action entre les secteurs privés et publics et donc de faire appel à l'expertise et aux connaissances d'acteurs non traditionnels comme les ONG, les universitaires et les chercheurs, les gens d'affaires et les citoyens en général. Toutefois, plusieurs facteurs contextuels, financiers ou politiques feront en sorte que la perspective canadienne se rétrécira rapidement :

Au Canada, l'intégration du concept de sécurité humaine au sein de la politique étrangère du pays s'est fait progressivement au cours de la décennie 1990. Or, ses limites conceptuelles et sa mise en pratique sont rapidement devenues des obstacles à l'exercice efficace de cette doctrine dans la politique étrangère du Canada (Garon, Labbé et Roy, 2005 : 2).

Très tôt, on assiste donc à une réduction de la portée initiale de l'agenda de la sécurité humaine qui cesse de rimer avec « droits humains, libertés fondamentales, règle de droit, bonne gouvernance, développement durable et équité sociale » pour s'adresser plus spécifiquement à des considérations pratiques comme la campagne contre les mines antipersonnelles et la mise sur pied d'une Cour pénale internationale. La réduction s'explique par le fait que le soutien financier pour une politique très ambitieuse s'écroulait graduellement et qu'il était important de présenter celle-ci comme une continuité d'une tradition diplomatique qui aidait à renforcer l'identité nationale et à prévenir la fragmentation (Bosold, 2007). En effet, la propre perception canadienne de ses accomplissements sur la scène internationale et de son rôle dans le monde a toujours été très positive et a souvent joué en faveur de l'unité chancelante du pays. La restriction progressive de l'agenda canadien de la sécurité humaine s'est opérée en même temps que la sécurisation de l'agenda devenait plus intensément liée avec la mise en valeur de la tradition canadienne en politique étrangère, dans le but de renforcer l'identité canadienne et de supporter une fragile hégémonie à l'interne (Bosold, 2007 : 14). L'arrivée de la sécurité humaine en tant qu'option de

politique étrangère ne représenterait donc pas un tournant majeur. Ce serait plutôt un signe de l'apogée d'une mondialisation qui signifie non pas l'abrogation de la souveraineté, mais l'extension d'un certain degré d'autorité politique à des acteurs transnationaux, que ce soit des corporations, des organisations internationales ou des groupes de la société civile; l'extension de normes globales et l'émergence de processus politiques qui s'étendent à travers les pays et les englobent complètement (MacLean, 2002 : 17). Dans ce contexte, l'accent mis sur la sécurité humaine correspond à une extension logique de l'agenda traditionnel de la sécurité au Canada et reflète en fait la « vulnérabilité mutuelle »<sup>24</sup> croissante dû à la mondialisation : « All of this to suggest that the human security agenda in contemporary Canadian foreign policy is, in fact, a continuation of a long-standing 'idealist-humanist-interventionist' strategy » (MacLean, 2002 : 79).

L'attaque terroriste du 11 septembre 2001 viendra sceller la vision plus étroite du concept au Canada et redonner à la sécurité nationale une certaine préséance sur la sécurité humaine. La conception de la sécurité humaine maintenant acceptée comme « canadienne » s'axe principalement sur l'aspect « à l'abri de la peur » et s'adresse aux menaces violentes et graves subies par les êtres humains de la planète, comme en témoignent plusieurs documents et déclarations officiels du pays<sup>25</sup>. De plus, le Canada participe activement au *Réseau de la Sécurité Humaine* qui véhicule une vision restreinte de celle-ci se résumant essentiellement en « l'absence de menace constante à l'encontre des droits et de la sécurité des personnes, voire de leur vie »<sup>26</sup>, une définition qui ne suggère pas explicitement qu'un niveau minimal de bien-être et de développement humain chez la personne est nécessaire pour jouir de la sécurité humaine. Le Canada propose cinq priorités associées à l'aspect « à l'abri de la peur » de la sécurité humaine nécessitant une attention particulière si l'on désire que l'objectif ultime de stabilité et de paix

---

<sup>24</sup> Définition du concept donnée par Jorge Nef (2006 : 51) : « [...] in an increasing interdependent world, the weaknesses in the global South increase the vulnerability of the North in ways that are not accounted for in standard international relations and development theory- leading to what I call mutual vulnerability. A central derivation of my approach is that the world's interdependence creates mutual vulnerability for all nations and individuals and that such vulnerability increases with interdependence. This situation poses a question of consequential ethics. » Voir aussi Ivan L. Head, 1991.

<sup>25</sup> Voir par exemple Canada, MAECI, 2002 et Canada, MAECI, Programme de recherche et d'information dans le domaine de la sécurité humaine, 2006.

<sup>26</sup> <http://humansecuritynetwork.org/menu-f.php>, consulté le 7 octobre 2007.

internationales soit atteint : les transitions démocratiques, la protection des civils et les droits de la personne, la primauté du droit et la responsabilisation, la prévention des conflits et finalement la sécurité publique<sup>27</sup>. Lindsey Weber (2005 : 6) résume ici l'articulation entre les différentes priorités dans la logique canadienne :

Canadian national security is directly tied to a stable international system, which in turn is only achievable if developing states are also secure. Therefore, comprehensive international peace and security is obtained when people within every state experience freedom from fear. Cooperative efforts devoted towards the creation of international stability and the rule of law are especially pertinent, because global governance is conducive to the maintenance of a secure international order.

En 2005, le Canada publie un nouvel Énoncé de politique internationale intitulé *Fierté et Influence. Notre rôle dans le monde*, un document voulant offrir une réflexion sur l'aspect plus stratégique du rôle canadien à l'international. Selon Jennifer M. Welsh (2006 : 910), le Canada avait l'impression qu'une nouvelle stratégie bien définie était nécessaire pour que le pays puisse promouvoir et protéger ses intérêts nationaux, maintenant qu'étaient apparus de nouveaux facteurs contextuels sur la scène internationale (comme les attentats du 11 septembre) et certains changements de stratégie chez les alliés traditionnels du Canada (UE, EU). Les buts de l'énoncé : identifier les menaces et les opportunités d'action et faire des choix éclairés pour moins de fragmentation et plus d'impact. La vision dominante derrière l'énoncé : la vulnérabilité croissante de tout le système international et le danger imminent que pose cette vulnérabilité à la population, au territoire, à l'économie, à la prospérité nationale ainsi qu'à l'identité et aux valeurs canadiennes. Le survol<sup>28</sup> de l'énoncé présente trois priorités qui parlent d'elles-mêmes : contrer le terrorisme international, stabiliser les États fragiles et effondrés, s'attaquer au problème des armes de destruction massive. Le concept de sécurité humaine ne figure plus parmi les points prédominants de la politique étrangère canadienne qui s'articule principalement autour de la question des États faibles ou effondrés :

Instead, Canada's particular rendering of human security -which places greater

---

<sup>27</sup> Voir Programme Glyn Berry pour la Paix et la Sécurité 2007-2008. Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce International du Canada : <http://geo.international.gc.ca/cip-pic/cip-pic/aboutthegbp-fr.aspx>. Consulté le 7 octobre 2007.

<sup>28</sup> Canada. ÉPI. Survol <http://geo.international.gc.ca/cip-pic/ips/ips-overview-fr.aspx>. Consulté le 5 juin 2008.

emphasis on freedom from fear than on freedom from want- is woven into the strategy for rebuilding failed and fragile states [...] Human security is not explicitly invoked until the third main section of the International Policy Statement overview [...] Even here, however, the reality of permeability is once more invoked, so that « doing good » is linked back to the national interest [...] the IPS reemphasizes the state -and more specifically, the *stable* state- as a crucial institutional framework for realizing and protecting individual human rights. This is a further implication of a heightened perception of vulnerability in the post 9/11 period (Welsh, 2006 : 916 ).

Concrètement, les perspectives de sécurité humaine seront radicalisées par un recentrage sur : la mise en place de forces militaires de combat flexibles et adaptées aux nouvelles réalités; la stabilisation dans les États défaillants et fragiles; la menace posée par les armes de destruction massive et la lutte au terrorisme : « Significantly, the funding pool for failed states was to come from the international assistance envelope. Resources for international development that fell outside of the failed and failing state framework would be scarce » (Cheung-Gertler, 2007 : 592). Déjà, dans la première Politique de sécurité nationale du pays publié en 2004, le Canada attribuait clairement au développement international un rôle déterminant dans la lutte au terrorisme et le redressement des États fragiles:

Un État délinquant ou en voie de délinquance peut être un refuge pour des terroristes, ce qui peut constituer une menace pour la sécurité des Canadiens. La sécurité canadienne sera de plus en plus tributaire de notre capacité de contribuer à la sécurité internationale. À cette fin, il sera peut-être nécessaire de déployer des actifs militaires pour se protéger contre les menaces directes à la paix et à la sécurité internationales ou d'accorder de l'aide au développement, afin de renforcer les institutions publiques dans les États faibles ou délinquants. (Canada, Bureau du Conseil privé, 2004 : 6).

Face à ce constat, le Canada développera une panoplie de nouveaux mécanismes pour faire face aux menaces à sa sécurité et à celle du système international. L'attribution de nouveaux mandats pour son aide au développement qui sera déployée au sein d'une nouvelle forme d'intervention intégrée en fera d'ailleurs partie.

#### 4.1.2 La création de nouveaux instruments de politique étrangère

Dans cette période d'après-11 septembre, le Canada voit ses considérations internes se rapprocher de la réalité internationale et géographique immédiate et sa marge de manœuvre dans l'élaboration de stratégies nationales se rétrécir (Zahar, 2005). Malgré un attachement à des

valeurs différentes des États-Unis, le Canada se voit donc dans l'obligation d'aligner de plus en plus ses principes de politique étrangère sur ceux de son voisin et de s'éloigner graduellement de son engagement de longue date avec la prévention. Beudet (2007 : 119) parle même d'un solide arrimage à la politique étrangère américaine. La lutte au terrorisme, devenue un impératif, ainsi que les interventions militaires en Afghanistan et en Irak vont remettre en question la stratégie « douce » et « éthique » d'influence canadienne et contribuer au rapatriement de la sécurité nationale en plein cœur de la politique étrangère:

[...] it should be noted that interest in human security has generally suffered a blowback because of a renewal of national security thinking in the aftermath of 9/11 and an increasing interest in disarmament and arms control related to weapons of mass destruction instead of the weapons used in low intensity wars (Bosold et Werthes, 2005 : 93).

Dans ce contexte, l'intervention dans les États en faillite<sup>29</sup> devient partie prenante d'une stratégie visant à réduire les risques de désordre et d'instabilité au niveau international, une situation qui viendrait inmanquablement se répercuter sur le niveau de sécurité à l'intérieur des frontières canadiennes. Selon une logique déjà énoncée dans la Politique de sécurité nationale où l'aide au développement devient un outil essentiel dans la gestion des risques, le Canada adressera une partie importante de son ÉPI de 2005 à la situation des États en faillite et mettra sur pied un programme d'aide bilatéral spécial afin d'améliorer la gouvernance de ces pays qui émergent de crise et qui sont d'une importance stratégique incontestable pour lui et son voisin (ex.: Irak, Afghanistan, Haïti, Soudan)<sup>30</sup>.

En plus de la publication de l'énoncé en 2005 et de la prise de certains engagements au niveau international par rapport à la situation des États fragiles, par exemple au sein de l'OCDE, le

---

<sup>29</sup> Ici, Zahar (2005 : 726-727) parle généralement de l'intervention humanitaire, forme d'intervention la plus répandue, qui fait selon elle partie d'un projet plus large de ré-ingénierie sociale qui tente de prévenir l'effondrement ou l'arbitraire d'un pouvoir étatique et qui cherche à reconstruire des états fonctionnels et responsables du point de vue des États donateurs qui veulent éviter les risques d'instabilité dans le système mondial.

<sup>30</sup> En effet, deux tiers du financement bilatéral du Canada s'adresse à une liste de 25 pays « partenaires » de l'ACDI définie dans l'EPI de 2005 alors que le troisième tiers est réservé aux États « fragiles ou en déroute » et aux fonds destinés à l'assistance humanitaire, aux partenariats et aux canaux multilatéraux (Canada, MAECI, 2005 : 26-28). Dans les faits, l'Afghanistan et Haïti sont les principaux bénéficiaires de l'aide canadienne et les montants attribués à ces deux pays dépassent la limite du 1/3 réservé aux États fragiles.

Canada développe l'approche pangouvernementale ou 3D, celle-ci rassemblant les considérations de défense, de diplomatie et de développement. Les interventions canadiennes deviendront, par le fait même, de plus en plus fréquentes et bénéficieront de nouvelles ressources et de nouveaux instruments:

À Ottawa, un ensemble de mécanismes a été renforcé afin de répondre aux défis que posent les États fragiles, sous le concept des 3D [...] Les dépenses de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont été augmentées de façon drastique dans trois États prioritaires: l'Afghanistan, Haïti et l'Irak. On a aussi augmenté le budget et la capacité de déploiement rapide des Forces armées canadiennes, notamment en Afghanistan. Au ministère des Affaires extérieures et du Commerce international (MAECI), on a créé un Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction (GTSR, ou START en anglais) pour coordonner les efforts de l'État canadien dans ce domaine. En 2005, le gouvernement a accordé un budget annuel de près de CA\$100 millions à ce groupe (Baranyi, 2007 : 2-3).

Cette approche pangouvernementale est désignée aux cas « d'interventions complexes exigeant une multiplicité d'instruments d'engagement international », « recoupant les dimensions diplomatique, développementale et sécuritaire de la politique internationale et exigeant des gouvernements donateurs des actions plus intégrées, plus cohérentes et mieux coordonnées » (Canada, Parlement, 2006 : 3). La nature globale de cette stratégie fait en sorte que se côtoient simultanément sur le même territoire d'intervention des contingents militaires destinés à la stabilisation à court terme et à la prise en charge immédiate des populations, des équipes de professionnels et de consultants sommés d'amorcer un processus de reconstruction étatique et de développement démocratique et finalement, des délégations de praticiens de l'aide dévoués à l'amélioration à long terme des conditions de vie de la population dans le but de réduire l'insécurité et la pauvreté et d'assurer un développement durable. En ce qui concerne plus précisément les Forces militaires canadiennes, le Canada leur accorde une plus grande priorité comme outil d'influence internationale (CCCI, 2006 : 1) et elles seront dorénavant formées pour faire face aux défis de ces nouveaux terrains d'intervention qui diffèrent des anciennes opérations de maintien de la paix sous plusieurs aspects: « Les [nouvelles] tâches des militaires [...] vont de « l'aide humanitaire à la séparation de factions belligérantes et à la mise en place, même en période de conflit, des conditions permettant à la primauté du droit, à la démocratie et à

la prospérité de prendre racine»<sup>31</sup>. Le Canada parle d'une « guerre à trois volets » pour les soldats des Forces canadiennes qui sont déployés sur ces nouveaux terrains d'intervention, dont font partie l'Afghanistan, l'Irak et Haïti (ÉPI, Défense, 2005 : 3). Comme le mentionne Baranyi, le Canada crée également en 2005 le Groupe pour la stabilisation et la reconstruction (GSTR) ainsi que le Fonds pour la paix et la sécurité mondiale (FPSM) en tant que nouveaux instruments de coordination des interventions canadiennes<sup>32</sup>. La mise sur pied de ses deux entités est justifiée dans l'ÉPI par l'évocation des menaces émanant des États fragiles tels que les migrations de réfugiés et le terrorisme. Pour le CCCI (2005 : 3), cela traduit clairement une mise à l'avant-plan de l'intérêt du donateur dans l'établissement des priorités géographiques et stratégiques de l'assistance internationale, ce qui a pour effet de reléguer au deuxième plan les droits des pauvres et des victimes de conflits et de fausser la prise de décision par rapport aux pays à aider et aux programmes à réaliser.

Conséquence directe de cette nouvelle orientation sécuritaire de la politique étrangère canadienne, l'Agence canadienne de développement international qui gère la majeure partie des fonds de l'enveloppe d'aide internationale<sup>33</sup> (EAI) a maintenant pour mandat « d'appuyer les efforts de la communauté internationale à réduire les menaces à la sécurité canadienne et internationale » (CCCI, 2005 : 8). L'ACDI élabore aussi depuis la publication de l'Énoncé de politique internationale sa propre politique en matière de paix et de sécurité dans les États fragiles et tente d'insuffler une direction stratégique dans ses programmes en termes de gouvernance<sup>34</sup>. Le fait que l'Afghanistan soit devenu le plus important bénéficiaire de l'aide

---

<sup>31</sup> Canada, ÉPI, Survol : Apporter une contribution spéciale au monde. <http://geo.international.gc.ca/cip-pic/ips/ips-overview5-fr.aspx>. Consulté le 5 juin 2008.

<sup>32</sup> Cet organe rattaché au MAECI est chargé de l'orientation et de la coordination stratégique des efforts déployés à l'échelle du gouvernement du Canada dans des pays en déroute et fragiles, tels que l'Afghanistan, Haïti et le Soudan. Le GSTR administre le Fonds pour la paix et la sécurité mondiale, assorti d'un budget de 500 millions \$ sur cinq ans. Il doit permettre la mise à exécution de programmes polyvalents et à effet rapide afin de compléter et de renforcer les efforts de l'ACDI en vue d'une réduction durable de la pauvreté (Canada, Gouvernement, 2007 : 5).

<sup>33</sup> En 2008-2009, l'ACDI gèrera près de 70 % de l'EAI ce qui équivaut à un montant de 2.964 milliards de dollars canadiens. Le MAECI, le Ministère des Finances, le CRDI se divise ainsi 30 % du montant total de 4.361 milliards. Voir <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/ida/ida04-fra.asp>. Consulté le 10 janvier 2009.

<sup>34</sup> Cette politique est présentement disséminée uniquement au sein de l'Agence (Koros, 2008 : entrevue avec l'auteur). Voici tout de même la définition de l'État fragile utilisée dans les documents de l'ACDI : « Il n'existe aucune définition universelle d'« État fragile ». on considère **fragile** tout État dont le gouvernement n'est pas disposé

canadienne, alors que l'agence gouvernementale n'avait jamais entretenu auparavant de relation de coopération avec ce pays en particulier, démontre clairement que cette partie du mandat de l'ACDI détient une place prioritaire.

L'approche canadienne des 3D n'est pas sans susciter certaines craintes chez les organismes humanitaires et les acteurs du développement. Ces derniers appréhendent la disparition de la distinction entre action humanitaire et action militaire et la perte de neutralité et de crédibilité qui pourraient s'en suivre pour les organisations non-gouvernementales, en plus de redouter que les aspects concertation et coordination ne se transforment en une intégration ne laissant que peu de marge de manœuvre pour les pays sous intervention (Simpson, 2005 : 21). Se demandant si l'aide internationale, revêtant de nouvelles priorités, ne devient pas une forme de « gestion des risques » à la sécurité nationale et internationale, Simpson fait un lien implicite avec une forme de gouvernance biopolitique dans les relations Nord-Sud. Dans cette nouvelle intégration, l'aide au développement prend la forme d'un levier puissant pour influencer le comportement des pays en développement. Selon cette rationalité,

[...] les pays riches instrumentalisent l'aide au développement pour se défendre contre une menace; les affectations d'aide internationale sont influencées par leur valeur stratégique dans la guerre au terrorisme; les bailleurs de fonds concentrent leurs efforts sur les « États fragiles et en déroute »; enfin, la prévention des conflits et l'assistance humanitaire dans le Sud sont de plus en plus assujettis au souci de sécurité du Nord (Simpson, 2005 : 1).

Des incertitudes sont également soulevées quant à l'efficacité de cette approche, en partie pour lutter contre la pauvreté et tendre vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire. Plusieurs auteurs, dont Stephen Cornish (2007 : 3) de Care Canada, déplorent également le fait que dans cette intégration poussée, l'aide au développement et la diplomatie courent un grand risque d'être subordonné aux objectifs de la défense et de la sécurité : « [...] the current forms of integrated or

---

à assumer les fonctions fondamentales de l'État ou qui n'a pas la capacité de le faire. Ces fonctions sont entre autres les suivantes : assurer la sécurité et l'autorité légitime; protéger, promouvoir et faire respecter les droits de la personne et l'égalité entre les sexes; respecter la primauté du droit; fournir les services de base (par exemple en matière de santé et d'éducation, de l'appui au secteur privé et de la protection de l'environnement). Lorsque l'État ne remplit pas ses fonctions étatiques fondamentales de façon fiable et que la population ne peut avoir accès aux services susmentionnés, cela entraîne une érosion de la légitimité de l'État et risque de provoquer une rupture du pacte social fondé sur la confiance et la coopération tant au sein de la société civile qu'entre la société civile et l'État » (Canada. Parlement. 2006 : 4).

3D missions emphasizing coherence between different instruments, while motivated by good intentions, have resulted in humanitarian and development aid programming becoming subordinated to political interests in counterproductive ways ». Malgré l'expression de nombreuses préoccupations par rapport à ces missions intégrées de la part d'organismes de la société civile, celles-ci demeurent le cadre d'opérations des interventions canadiennes dans les États en crise comme Haïti et on dénote même un renforcement de ces stratégies depuis l'avènement d'un nouveau gouvernement conservateur au Canada en 2006 (Baranyi, 2007 : 3).

La relation qu'entretient le Canada avec Haïti offre en effet un exemple probant de cette approche interventionniste multidimensionnelle : « [...] en tout, le Canada a versé plus de 700 millions de dollars à Haïti ces dernières années, dont près de 200 millions de dollars dans les deux dernières années »<sup>35</sup> et « aucun autre État que celui d'Haïti n'éprouve davantage la capacité d'intervention de la communauté internationale dans notre hémisphère » car ce pays constitue le parfait exemple de ce que les spécialistes de la politique internationale appellent un État « fragile » ou « en déroute » (Canada, Parlement, 2006 : 3-4). Le cas d'Haïti, qui présente des situations extrêmement imprévisibles à cause de nombreuses formes d'insécurité et d'instabilité dans le pays, représente dans les termes du Canada une stratégie à long terme de sécurité humaine, de développement et de démocratisation, dans l'intérêt de la population haïtienne et dans l'intérêt du Canada d'aider à construire un monde plus stable et plus démocratique. Aujourd'hui, Haïti n'est plus considéré par le Canada comme un cas de sous-développement, mais bien comme un cas d'État « fragile » :

La politique du Canada en Haïti a de profondes racines historiques et repose sur de multiples intérêts, aussi bien dans le pays qu'à l'échelle internationale. Cependant, de nos jours, ces pratiques ont pour cadre le discours sur les 'États fragiles' régissant certains aspects de la politique extérieure du Canada ainsi que celle d'autres pays occidentaux depuis les événements du 11 septembre 2001. (Baranyi, 2007 : 1-2).

---

<sup>35</sup> De plus, lors d'une annonce faite le 25 juillet 2006 par le Premier ministre canadien Stephen Harper, le gouvernement a annoncé qu'il allait affecter 520 millions de dollars d'aide supplémentaire pour Haïti, soit de juillet 2006 jusqu'en septembre 2011. (Voir le communiqué de presse « Le gouvernement du Canada démontre son appui à la reconstruction d'Haïti » à l'adresse <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/acdicida.nsl/FR/MIC-72594751-17H?OpenDocument>, Consulté le 25 septembre 2007).

Selon nous, l'étude de la relation de coopération entre le Canada et Haïti s'avère particulièrement pertinente à la problématique exposée dans ce mémoire et permet d'observer l'évolution de la politique étrangère canadienne et des modalités de son APD depuis l'avènement de changements importants dans l'articulation de la coopération internationale suscitée par la fin de la guerre froide et les attentats du 11 septembre. Mais, d'abord, exposons quelques faits utiles à la compréhension de notre propos.

#### 4.2 Bref aperçu de la situation haïtienne

On ne cesse, dans les médias et les arènes internationales de souligner le palmarès désolant de ce petit État insulaire de la région des Caraïbes, en Amérique Latine, qui se place selon l'Indice de Développement Humain du PNUD de 2007-2008 au 146<sup>ème</sup> rang sur 177 États. Selon la dernière étude-pays réalisée par la Banque mondiale en 2007 intitulée *Social Resilience and State Fragility in Haiti*, Haïti arrive également dans les fins de liste pour ce qui est du revenu par habitant, du niveau d'inégalités entre les citoyens, du taux d'alphabétisme et de l'emploi. La République haïtienne est caractérisée et cela de façon généralisée d'État fragile<sup>36</sup> en mal de développement et en mal de stabilité économique et politique, malgré le fait qu'il est souvent question de la résilience de sa population et de la diversité de sa culture:

Haiti is a resilient society whose rural communities in particular have developed coping mechanisms in response to a long history of underdevelopment and political instability. The country's religious, cultural, and artistic life is highly diverse and vibrant. Like other fragile states, however, Haiti is also beset by widespread poverty and inequality, economic decline and underemployment, poor governance, and violence (BM, 2007 : 9).

Haïti détient le titre de la première république noire de l'histoire moderne du monde et tire une grande fierté nationale et une forte résistance sociale et culturelle du fait qu'elle acquerra son indépendance en 1804 suite à une révolution de sa population d'esclaves noirs contre le colonisateur français. Quoique Haïti puisse se targuer d'être un des premiers États ayant accédé à l'indépendance au sein du continent américain, son histoire est depuis constamment marqué par

---

<sup>36</sup> Plusieurs interlocuteurs interviewés dans le cadre de cette recherche ont cependant précisé que cette catégorisation se faisait sans l'aval du gouvernement d'Haïti, qui considère que la situation de son pays n'est en rien comparable à ce qui se passe dans d'autres États considérés fragiles par la communauté des donateurs comme l'Afghanistan et le Soudan.

une instabilité chronique, une succession de coups d'État et de régimes autoritaires et répressifs, un contrôle démesuré des forces armées et le désœuvrement de sa population. Haïti est un petit pays qui abrite plus de 8 millions d'habitants et avec un taux de croissance démographique de 2.2 pour cent par année, la population haïtienne pourrait atteindre facilement les 12 millions d'habitants dans seulement 20 ans. Cette forte tendance démographique, conjugué à une croissance économique très faible, voire négative, dans les deux dernières décennies, a suscité une baisse du produit intérieur brut par habitant, celui-ci se situant en 2007 aux alentours de 330 \$ annuellement. La population haïtienne ne jouit que de très peu de mesures de protection sociale et dépend beaucoup des redevances que lui envoient les Haïtiens installés à l'extérieur du pays, en grande partie aux États-Unis et au Canada. Selon la Banque mondiale (2007), la diaspora haïtienne contribue à près de 30 % de tous les revenus des ménages du pays, pour une somme qu'elle estime à 800 millions de dollars américains par année alors que l'International Crisis Group (2007 : 1) chiffrait ces transferts de fonds à 1.6 milliards pour l'année 2006 seulement, ce qui équivalait à 35 % du PIB. Quatre personnes sur dix en Haïti ne savent ni lire ni écrire, près de la moitié de la population n'a pas accès à des soins de santé et le 4/5 de la population n'a pas accès à de l'eau potable. Malheureusement, Haïti détient également le titre de la population dont la prévalence du VIH et du sida est la plus importante dans toute la région latino-américaine et caribéenne, ainsi que la plus élevée après l'Afrique.

Bref, la situation socio-économique des habitants est peu enviable, spécialement celle des Haïtiens qui vivent à la campagne. En effet, malgré le fait que la population est à grande majorité rurale, l'agriculture ne fut pas inscrite à l'échelle des priorités du gouvernement depuis des décennies, ce qui fait que cette importante masse paysanne est en grande partie laissée à elle-même et doit compter sur ses propres capacités d'organisation et d'entraide pour sa survie. La situation extrêmement précaire de la population rurale haïtienne entraîne un fort taux de migration urbaine, la ville s'offrant comme la seule échappatoire à la pauvreté et au manque d'opportunités de la campagne. De plus, la situation environnementale est désastreuse, le pays faisant face à un problème criant de déforestation et de destruction de la flore aquatique, en grande partie causée par la surpopulation et l'extrême pauvreté. Ainsi, les régions urbaines absorbent près de 75 000 nouveaux arrivants chaque année, espérant acquérir un emploi et un meilleur destin, malgré le fait que le taux de chômage est effarant et que les conditions de vie

sont ici aussi loin d'être séduisantes, particulièrement dans les bidonvilles qui ne cessent d'étendre leurs ramifications et qui sont en Haïti le berceau d'une grande violence criminelle. Cette forte migration interne est couplée à une émigration externe massive et parfois chaotique, dont l'image des *boat people* aux abords de la côte floridienne est ancrée dans l'imaginaire collectif américain.

Au début des années 1980, le monde sera le témoin d'une récession généralisée et d'une crise de la dette qui affectera considérablement les États du Sud, un fait important pour expliquer la situation problématique du pays actuellement. Haïti assiste alors au retrait d'une bonne partie des capitaux étrangers sur son territoire, rapatriée dans les pays du Nord afin de faire face à la récession. Ce phénomène s'aggraverà lors de l'embargo imposé au pays par la communauté internationale en 1991, suite au renversement par une junte militaire du premier président élu démocratiquement après des décennies d'une dictature familiale sanglante<sup>37</sup>, Jean-Bertrand Aristide. Ce retrait sera fatal, comme l'affirme Louis-Naud Pierre (2007 : 3), car ces capitaux ont toujours été prédominants dans l'économie nationale depuis l'indépendance de 1804, compte tenu de la faiblesse de l'épargne interne. Leur disparition entraînera une aggravation du phénomène de paupérisation qui affectait déjà la paysannerie haïtienne depuis des décennies. Conjugué au tarissement de plusieurs sources de recettes publiques, comme le départ en bloc d'entreprises multinationales incertaines de la conjoncture économique mondiale et de la stabilité du pays ; la privatisation d'entreprises publiques suite à l'instauration d'un plan d'ajustement structurel drastique en 1986<sup>38</sup> et la réorientation générale de l'aide internationale vers des canaux de distribution non-gouvernementaux, l'appauvrissement de la population sera accompagné d'un phénomène d'affaiblissement de l'État et corollairement, de l'entrée massive de capitaux mafieux dans les finances publiques et privées. Le crime fait son entrée par la grande porte : « L'attitude

---

<sup>37</sup> La dictature des Duvalier, père et fils, dominera le gouvernement et la vie politique haïtienne de 1957 à 1986. Jean-Claude Duvalier sera renversé en 1986 par des soulèvements populaires de grande envergure et le pays sera dirigé par une série de régimes militaires très instables jusqu'à l'épisode démocratique de 1991 qui ne durera que 7 mois.

<sup>38</sup> Sylvie Dugas (2006 : 8) explique : « L'ouverture des frontières haïtiennes aux importations étrangères, exigée par les ajustements structurels du FMI, ont gravement affecté la capacité productive du pays. Autrefois largement exportateur de produits agricoles, Haïti importe aujourd'hui une bonne partie de ses aliments. La levée des barrières commerciales a en effet ouvert le marché local aux surplus agricoles américains largement subventionnés, incluant le riz, le sucre et le maïs, ce qui a entraîné la destruction d'une large part de l'économie paysanne ».

complaisante face à la criminalité organisée en général relève d'un choix délibéré des hautes autorités étatiques pour contourner les difficultés financières induites par l'anarchie politique et le gel de l'aide internationale. En juillet 2005, deux rapports officiels mettront en évidence l'institutionnalisation de la corruption » (Pierre, 2007 : 4). Une corruption qui aura comme effet de progressivement disqualifier les organes de régulation, de protection et de revendication de la société, que l'on parle du système de justice ou du système pénal, de l'organe policier ou des institutions financières, économiques et étatiques. Une corruption, qui lorsque conjuguée à un contrôle déficient des frontières et à une grande faiblesse de la loi, facilitera la circulation d'armes, de drogues et d'immigrants illégaux. Ces trafics sont d'ailleurs endémiques en Haïti, une réalité qui aggrave la situation de violence, de criminalité et d'impunité qui règne dans le pays. La DEA (*Drug Enforcement Administration*) américaine estime que 15 % de toute la cocaïne qui entre aux États-Unis transite à travers l'île d'Hispaniola, que ce soit par la voie de cargaisons larguées du ciel, par la voie commerciale des marchandises ou encore par le biais de bateaux côtiers (BM, 2007 : 51). On estime le nombre d'armes légères en circulation illégale, provenant majoritairement de l'étranger, à plus de 200 000<sup>39</sup>, dont une grande partie sont entre les mains des nombreux membres de bandes criminelles, tristement célèbres de par leurs actes répétés d'enlèvements, de viols et de meurtres dans les dernières années.

Il est important de souligner qu'il existe aussi dans la littérature un discours plus marginal, mais bien présent, qui attribue en grande partie la cause des déboires haïtiens à un ensemble de facteurs contrôlés par des acteurs externes. Peter Hallward (2007 : Introduction, xxii), une figure importante de ce courant, atteste :

It [true political freedom in Haiti] is also limited by a whole range of strategic and institutional factors: the persistence of neo-imperial intervention, of elite and foreign control over the military and the paramilitary security forces, of elite and foreign manipulation of the media, the judiciary, of non-governmental organizations, of the educational and religious establishments, of the electoral and political systems, and so on.

---

<sup>39</sup> « Le nombre d'armes reste sans aucun doute une préoccupation grave autant dans la population que dans la communauté internationale avec une évaluation selon IANSA entre 170 000 et 200 000 armes légères » (FRIDE. Gauthier, 2008 : 12).

Selon cet auteur, les interventions étrangères en Haïti ont eu comme finalité de reconfigurer l'appareil de l'État haïtien selon un modèle conforme aux intérêts du Nord et de prévenir toute forme de mobilisation populaire déstabilisatrice, signe précurseur de changement indésirable et inspiration potentielle pour le reste de la région. Ainsi, les interventions militaires en 1994 et en 2004 auraient servi à préparer le terrain pour l'intervention humanitaire qui selon lui remplace les formes plus traditionnelles d'action militaire en tant que premier instrument de contrôle néo-impérial (Hallward, 2007 : 52). Il soutient également une position controversée en qualifiant les ONG internationales de « nouveaux soldats de la démocratie impériale » (2007 : Introduction : xxxi) participant volontairement à l'exploitation du pays et en affirmant que la presque totalité de l'argent qui entre en Haïti et qui provient de la coopération internationale (principalement des Etats-Unis, du Canada et de la France) sert à la manipulation de l'économie et de la politique du pays pour répondre aux intérêts des donateurs (2007 : 178-179). Si son avis n'est pas partagé de tous, il exprime cependant une préoccupation bien présente dans la société haïtienne d'une alliance entre l'élite fortunée et les puissances étrangères pour contrôler le pays. Et qu'on les considère positives ou non, la présence étrangère en Haïti et la nécessité de l'aide sont maintenant des constantes. Et pour sa part, le Canada a maintes fois exprimé son intention de ne pas quitter le territoire haïtien, tant que ses objectifs dans ce pays partenaire de longue date ne seront pas atteints et que la situation générale ne se sera pas stabilisée durablement :

Politically, economically, socially, culturally, we've got to stay the course. We may stop, we may slow down, but we cannot abandon again. We have to keep a strategic vision on our goal: a thousand dollars per capita/GDP, greater equality, women, children, agriculture, reform stations, roads, infrastructures and create the incentives that make it more beneficial for people who would wage war and create stability (Koros, 2008: entrevue avec l'auteur).

#### 4.3 Bref historique de la relation entre le Canada et Haïti

Le Canada entretient effectivement des relations bilatérales avec la république haïtienne depuis plusieurs décennies. Leur connexion remonte au temps de la colonisation française en Amérique. Haïti est la seule autre nation de langue française dans tout le continent, un fait qui ravive la force des liens culturels qui unissent les deux pays. Au début du XXe siècle et durant l'occupation américaine qui commence en 1915 et se termine en 1935, plusieurs groupes de missionnaires canadiens s'établiront en Haïti, créant ainsi les prémisses d'une relation de

coopération entre les deux sociétés francophones. Déjà, en 1954, se trouve une ambassade canadienne sur le territoire de l'île caribéenne et un premier programme d'assistance bilatérale est créé en 1968<sup>40</sup>, soit au tout début de la fondation de l'ACDI. C'est durant ces décennies que se créent les véritables racines de la relation entre les deux pays, de la politique d'Ottawa envers Haïti, alors que plusieurs vagues d'émigration haïtienne entrent et s'établissent au Canada, plus particulièrement au Québec et dans la région métropolitaine de Montréal. Aujourd'hui, la population canadienne d'origine haïtienne atteint un nombre considérable<sup>41</sup> et détient une place importante dans la société canadienne. Cette diaspora exerce d'une part des pressions importantes sur les instances étatiques du pays pour qu'elles continuent de soutenir les efforts de développement en Haïti et de l'autre mobilise la population canadienne pour qu'elle réponde généreusement aux besoins d'assistance humanitaire des Haïtiens, fréquemment victimes de catastrophes naturelles ou de crises d'origine humaine. Haïti fait partie des pays bénéficiant de l'Initiative pour les pays les moins développés du Canada depuis 2003, ce qui implique que la majorité des tarifs et des quotas sur les produits haïtiens ont été éliminés. Les importations haïtiennes au Canada équivalaient à 22 millions de dollars canadiens en 2007 et se composaient de produits textiles, de produits de la mer, de fruits et de noix tandis que les exportations canadiennes dans ce pays totalisaient 32 millions de dollars et se déclinaient majoritairement en produits laitiers, légumes, papier, viande et produits de la mer<sup>42</sup>. Le Canada débourse en Haïti une partie de son budget d'aide publique au développement depuis la fin des années 60, nonobstant une courte interruption entre 1991 et 1994. Ces deux années marquent respectivement le début du régime du Général Raoul Cédras, responsable du coup d'État envers Jean-Bertrand Aristide et le déclenchement d'une intervention militaire américaine en sol haïtien afin de réinstaurer Aristide à la tête du pays et « restaurer la démocratie ». En 1994, ce sera donc dans un climat social, économique, politique et sécuritaire extrêmement instable que les bailleurs de fonds internationaux, chapeautés par une mission de maintien de la paix de l'ONU,

---

<sup>40</sup> Voir [http://geo.international.gc.ca/cip-pic/current\\_discussions/reconstructinghaiti-fr.aspx](http://geo.international.gc.ca/cip-pic/current_discussions/reconstructinghaiti-fr.aspx). Consulté, le 10 octobre 2007.

<sup>41</sup> « La plupart des Haïtiens vivant au Canada résident au Québec et Montréal abrite à elle seule une communauté estimée à 130 000 personnes » (ICG, 2007 : 5).

<sup>42</sup> Voir les statistiques du gouvernement du Canada au mois d'octobre 2008 : InfoExport <http://www.infocxport.gc.ca>. Consulté le 20 novembre 2008.

réengageront leurs efforts et leurs ressources afin de porter assistance à l'État haïtien et à sa population. C'est à cette date charnière que commence notre périodisation de la coopération canadienne en Haïti.

#### 4.4 Périodisation de la coopération canadienne en Haïti

##### 4.4.1 Étape I : Fin 1994-2002 : Essais et erreurs

Suite au coup d'État perpétré contre le président Aristide et à son exil forcé en 1991, moins d'un an après son élection, la communauté internationale s'empressera de réagir en imposant une série de sanctions économiques et financières envers le régime haïtien. En 1993, elle renforcera ces premières sanctions par un embargo sur les armes et le pétrole. Ces restrictions couplées au retrait d'une grande partie des ressources qui avaient été engagées par des bailleurs de fonds dans le pays aura des effets dévastateurs sur l'économie haïtienne et sur les conditions de vie de la population<sup>43</sup>. Entre le déclenchement du coup d'État et le retour au pouvoir d'Aristide, la communauté internationale sous le leadership des États-Unis et de l'Organisation des États Américains mènera une série de négociations avec le pouvoir militaire afin de restaurer la démocratie et de stopper les violations de droits humains. En septembre 1994, voyant que les discussions diplomatiques n'aboutissent pas au résultat souhaité, les États-Unis, aidés de contingents canadiens, décident d'intervenir militairement sur le sol haïtien et de forcer le retour de Jean-Bertrand Aristide. Avec la permission du Conseil de Sécurité de l'ONU, une force multinationale en grande partie composée de troupes américaines entre sur le territoire et en octobre, Aristide reprend son poste et les sanctions sont levées. En mars 1995, la force multinationale laissera la place à une mission de stabilisation de l'ONU, cette fois-ci composé de casques bleus et d'officiers civils de la police.

Les défis sont nombreux pour la communauté des donateurs et pour le Canada face à une situation haïtienne particulièrement difficile en 1994. Les sanctions économiques ont laissé l'économie haïtienne dans un état lamentable et ont augmenté la nécessité d'une importante

---

<sup>43</sup> « The effects of the sanctions proved to have a far greater effect on the well-being and health of the Haitian population than it did on restoring a democratic government. Haiti suffered at an unprecedented level as the effects of economic sanctions took root. The impact on Haiti's economy was devastating » (Banks, 2004 : 33).

assistance étrangère. Des années de répression politique et de violations des droits humains de la part de la junte militaire rendent le climat national instable et compromettent les capacités de relèvement de la population. Après un hiatus de trois ans dans la coopération au développement, tous les donateurs, dont le Canada, s'entendent pour inscrire l'assistance humanitaire comme priorité durant la période suivant la restauration de l'ordre démocratique. Entre la fin de 1994 et le début de 1996, le Canada versera 35 millions de dollars en Haïti par l'intermédiaire de l'ACDI qui achemine une partie de ce montant à des partenaires multilatéraux dont les plus importants sont l'ONU et l'OÉA. Les priorités canadiennes durant ces deux premières années sont l'aide d'urgence et la satisfaction des besoins humains de base ainsi que la reconstruction et la recherche d'impacts rapides et visibles pour favoriser la stabilisation et le relèvement du pays. Concrètement, ces priorités se traduiront par la fourniture d'une importante aide alimentaire et d'une assistance immédiate aux Haïtiens vivant dans la pauvreté ainsi que par la promotion d'activités de reconstruction intensives en travail. La coopération canadienne fera également ses premières expériences dans les domaines de la promotion de la démocratie et de la réforme des secteurs judiciaire et policier, une compétence qui se développera plus largement à partir de 1996 : « Thus, from 1994 to 1995, activities focused primarily on security and judicial reforms, short-term humanitarian assistance, labour-intensive social and economic infrastructure development schemes, and preparations for democratic elections » (Muggah, 2007 : 181). Ni le Canada ni l'ACDI ne présente à l'époque d'approche stratégique à l'égard d'Haïti. Cependant, en étant partenaire à la fois de la MINUHA et de l'OÉA, le pays se devait de contribuer à la réalisation de leurs mandats respectifs. La Mission des Nations Unies en Haïti (1993-1996) avait comme mandat de « maintenir les conditions sûres et stables créées durant la phase multinationale »; de « professionnaliser les forces armées haïtiennes et de créer une force de police séparée » ainsi que d'« aider les autorités constitutionnelles légitimes à créer les conditions qui leur permettent d'organiser des élections législatives libres et régulières<sup>44</sup>». Quant à l'OÉA qui menait sa mission conjointement avec l'ONU, elle avait pour mandat d'assurer le respect et la promotion des droits humains ainsi que de contribuer au renforcement des institutions ayant un rôle à jouer dans ces dynamiques comme la police, le système judiciaire et le système carcéral.

---

<sup>44</sup> [http://www.un.org/french/peace/f\\_unmih.htm](http://www.un.org/french/peace/f_unmih.htm). Consulté le 3 décembre 2008.

Entre 1996 et l'an 2000, la coopération canadienne s'inscrit en continuité avec la période précédente, mais les priorités changent sensiblement. Les besoins humanitaires sont moins criants (bien que toujours exacerbés par l'état de pauvreté avancé de la population haïtienne) et de nouvelles élections ont eu lieu afin de renforcer l'appui du président Aristide et enclencher un processus de développement sur une base nationale plus solide. Si de 1994 à 1996, la part la plus importante des dépenses canadiennes allait au développement social et aux besoins humains fondamentaux, entre 1996 et 2000, on axe les décaissements sur le secteur de la bonne gouvernance et du renforcement des institutions dans l'espoir d'avancer sur le chemin du développement durable et de la stabilisation à long terme. Ces nouvelles priorités témoignent non seulement d'un changement dans le contexte national haïtien, mais également d'un alignement sur les principes de « bonne gouvernance » et de « sélectivité stratégique » de la Banque mondiale que celle-ci tentera de « vendre » aux donateurs internationaux suite aux échecs retentissants des programmes d'ajustement structurel. La coopération canadienne totalisera 184 millions de dollars durant ces quatre années. En 1998, l'aide canadienne atteindra un sommet en termes de quantité pour cette période en totalisant 45 millions de dollars. Et en 2000, ce sera en termes de proportion en comptant pour 20 % de tous les transferts d'APD en Haïti. Cette aide sera néanmoins alignée principalement sur les priorités de l'ensemble des donateurs bilatéraux et multilatéraux, dont les États-Unis et la France. Elle se concentrera essentiellement sur le renforcement du secteur public et de sa capacité à fournir les services de base à la population, sur la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance ainsi que sur la réforme de la police, du secteur judiciaire et des entreprises publiques. L'État canadien favorisera également un allègement de la dette publique haïtienne.

Le Canada ne présente pas non plus d'approche stratégique durant ces quatre années où les résultats s'avèreront très décevants. Bien que la contribution canadienne ait suscité certains résultats ponctuels, en général, sa portée fut marginale si on prend en compte l'importance des sommes investies et l'ampleur des projets entrepris. Entre autres, l'instabilité politique et gouvernementale fut particulièrement grande durant cette période et l'application des programmes de réforme étatique quasi-inexistante. Selon l'ACDI, la responsabilité de ses échecs dans cette phase de l'assistance canadienne en Haïti est attribuable d'une part à une approche fragmentée, à un manque d'engagement à long terme dans l'élaboration des projets ainsi qu'à une

défaillance de la collaboration des autorités haïtiennes:

This type of project has admittedly been the one to yield the most disappointing results for Canada and other donors. The main reasons for this being the Haitian Government's lack of political will to reform the public sector as a whole and improve all forms of governance and the Government's flagrant lack of cooperation (ACDI, 2003 : 9).

Même son de cloche par rapport à la réforme policière qui a canalisé une bonne partie des ressources de l'APD canadienne, un projet qui a été abandonné avant d'avoir été mené à terme :

The Canadian cooperation provided important support to this new institution by training new policemen and providing technical assistance through the Canadian RCMP. After a few years of effort, CIDA decided to step back based on a risk analysis demonstrating the increasing politicization of the institution (2003 : 9).

L'orientation de la coopération dans cette période de quatre ans ayant donné des résultats plus que mitigés, entre 2000 et 2002, le Canada se détournera presque complètement de l'État haïtien comme partenaire de développement pour s'en remettre aux acteurs de la société civile.

L'année 2000 correspond donc à une réorientation importante de l'aide canadienne qui se consacre dans les deux années qui suivent à appuyer la société civile, à renforcer le secteur non-gouvernemental (tant le secteur à but lucratif qu'à but non-lucratif) ainsi qu'à créer des fonds décentralisés qui serviront à financer une multitude de projets communautaires. Cette approche aura comme conséquence directe la création d'un système parallèle de distribution des services à la population et une perte de légitimité pour les institutions publiques. Le Canada ne sera pas le seul partenaire bilatéral à adopter cette approche dans le contexte d'une nouvelle élection présidentielle contestée par la communauté internationale, du retrait d'un nombre important de bailleurs de fonds et de l'émergence d'une nouvelle pensée dans le milieu du développement arguant que la bonne gouvernance ne dépend pas seulement des institutions étatiques, mais aussi de la société civile (Muggah, 2007 : 183).

La corruption, que l'on retrouve jusqu'aux plus hauts échelons du pouvoir, a incité plusieurs bailleurs de fonds à suspendre leur appui au gouvernement haïtien. Si les Etats-Unis et l'Union européenne ont suivi cette voie, le Canada a quant à lui choisi de maintenir son aide bilatérale en Haïti en dépit de la conjoncture actuelle, tout en favorisant le renforcement des organisations émanant de la société civile, qu'elles

représentent les femmes, les journalistes ou d'autres secteurs-clés (Droits et Démocratie, 2004 : 7).

Le Canada reste donc présent dans le pays, néanmoins on constate une baisse considérable de la contribution canadienne pour l'année 2001-2002 qui se situe à environ 19 millions de dollars par année pour un total de 46 millions durant cette période. L'ACDI dévie son aide essentiellement vers des canaux non-gouvernementaux et multilatéraux, et lorsque l'aide se dirige vers l'État haïtien, elle est soumise à une stricte conditionnalité pour favoriser la transparence, l'imputabilité et la responsabilisation du nouveau gouvernement. Encore là, le Canada et l'ACDI ne présentent aucune approche stratégique et semblent plutôt, pour une troisième fois, réagir aux circonstances exceptionnelles du pays et avancer par essais et erreurs dans l'articulation de leurs priorités. Les conséquences négatives seront multiples, mais l'ACDI tire tout de même des leçons de ses erreurs passées :

Non-governmental actors in the private and not-for-profit sectors operated at arm's length from difficult governments and enabled the provision of essential social services to poor people. Support to and through these partners contributed to building the capacity of non-governmental actors to generate grassroots demand for reform. However, emphasis on non-governmental actors as development partners also undermined efforts to strengthen good governance. In Haiti's case, these actors were used as a way to circumvent the frustrations of working with the government. As noted earlier, this contributed to the establishment of parallel systems of service delivery, eroding legitimacy, capacity and will of the state to deliver key services (ACDI, 2004a : 12).

Durant la première étape de notre périodisation de la coopération canadienne qui s'échelonne de la fin de l'année 1994 jusqu'à la fin de 2002, le Canada débourse environ 265 millions de dollars en Haïti. Sa politique de coopération devait en théorie suivre les grandes priorités décrites dans l'énoncé de politique internationale publié en 1995 : *Le Canada dans le monde*. Ces priorités sont au nombre de trois : la promotion de la prospérité et de l'emploi des Canadiens; la promotion de la sécurité canadienne dans un cadre mondial stable; la projection des valeurs et de la culture canadiennes. Le mandat de l'ACDI à cette époque était effectivement d'« appuyer le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de contribuer à un monde plus prospère, plus équitable et plus sûr ». Mais dans le contexte de crise et en l'absence de cadre stratégique clair dans la relation avec Haïti, il est difficile de mesurer la concordance des modalités opératoires de l'aide au développement canadien avec les priorités de

la politique étrangère du pays durant cette première étape plutôt instable : « Prior to CIDA's 2003 strategic approach concept paper, Canada experienced overall difficulties in establishing a strategic intervention framework. This not only handicapped the Government of Canada's cooperation with Haiti but also that of Canadian partners working in Haiti » (2004a : 13). Tentant de remédier à cette approche par essais et erreurs, l'ACDI entreprend au printemps 2002 un processus d'évaluation de son programme d'aide en Haïti qui culminera en l'élaboration d'une nouvelle approche stratégique, basé sur les concepts de « partenariat difficile » de l'OCDE et de « pays à faible revenu en difficulté » ou LICUS (*Low Income Country Under Stress*) de la Banque mondiale. On entre alors dans la deuxième étape de la coopération canadienne en Haïti qui sera en fait une phase de transition vers la mise en œuvre d'une approche stratégique claire et d'une plus grande coordination dans la coopération internationale.

#### 4.4.2 Étape II : 2002-2004 : La transition

La coopération internationale en Haïti ne donnant pas de résultats concluants entre 1994 et 2002, un engagement soutenu de la part du Canada devenait de plus en plus difficile à justifier auprès de l'électorat canadien, surtout que la majorité des donateurs avaient déjà quitté le bateau. Ces réalités ont poussé le Canada soit à réduire son engagement dans le pays soit à modifier fréquemment les priorités de son aide au développement en fonction du contexte national et de l'alignement des autres donateurs bilatéraux et multilatéraux. Bernard Cloutier, chargé de projet Haïti pour le CECI témoigne de cette période difficile :

Dans la période Aristide, la programmation du CECI était relativement faible. On n'avait presque plus de volontaires, toujours des projets de courte durée, avec des budgets assez restreints. Mais, c'était comme ça, la BM avait fermé ses bureaux en Haïti, la BID fonctionnait au minimum, les financements, les fonds entraient au compte-goutte surtout dans les deux dernières années (2008 : entrevue avec l'auteur).

Malgré le fait qu'Haïti soit un partenaire difficile et qu'il traverse une période chaotique, le Canada sait toutefois qu'il ne peut abandonner cette région à son sort sans compromettre la sécurité humaine de la population, la stabilité régionale et internationale et ultimement sa propre sécurité. Avec la nouvelle approche stratégique de l'ACDI dévoilée en 2003, le Canada veut démontrer qu'il respecte sa responsabilité morale d'intervenir dans les pays en crise comme Haïti et de contribuer à sa sécurité et à celle de ses voisins :

The costs and benefits of disengagement from difficult partners must be weighed against the real humanitarian, regional, and international risks. As outlined in the final report of the International Commission on Intervention and State Sovereignty, the international community has a responsibility to prevent, protect, and rebuild countries in crisis, which includes difficult partners. (ACDI, 2004a : 18)

La nouvelle approche stratégique de l'ACDI en Haïti s'appuie sur les leçons tirées des échecs du passé et repose sur quatre principes. L'aide canadienne doit se bâtir sur les acquis de la coopération, prévenir et réduire les tensions au sein de la société, appuyer l'émergence d'un consensus social à tous les niveaux et finalement identifier les opportunités de changement et ses acteurs-clés afin de les épauler adéquatement. Cette approche étant adaptée aux risques associés à la situation d'un « État fragile », les attentes devront être limitées et des objectifs à court et moyen terme seront établis au sein d'un engagement à long terme. L'ACDI suit ici les recommandations de l'Évaluation corporative du programme de coopération canadien en Haïti (2003) qui statuait par exemple que « dans les pays en crise, l'ACDI a besoin de coopérer avec la communauté internationale pour réaliser des objectifs plus réalistes que les ODM » et qu'une approche avec des objectifs modestes vaut mieux que d'imposer des embargos, si ce n'est que pour garder l'espoir vivant et éviter des tragédies humaines et l'éclatement d'une guerre civile. Déjà, on peut entrevoir un certain glissement de la politique d'aide envers Haïti pour répondre en priorité aux objectifs de stabilisation et de sécurité. Cette stratégie s'inspire également de deux documents de principes importants de l'époque soit *La coopération au développement dans les situations de partenariats difficiles* du CAD (2002) au niveau international et *Le Canada contribue à un monde meilleur : Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace* (2002) au niveau national. Ces documents énoncent les nouveaux principes de l'efficacité de l'aide qui seront entérinés de façon consensuelle en 2005 dans la Déclaration de Paris et témoignent de l'apparition d'un nouveau cadre conceptuel dans la politique de coopération officielle. L'objectif général est d'améliorer la cohérence des politiques, la coordination entre les départements participant à l'enveloppe d'aide internationale, le partage des responsabilités entre le pays donateur et le pays bénéficiaire et l'établissement d'une relation de confiance entre les deux partenaires dans une optique d'engagement et de changement à long terme. Le Canada débourse 47 millions de dollars en Haïti entre 2002 et 2004, un montant similaire à celui dépensé entre 2000 et 2002, la nouvelle stratégie ne pouvant être appliquée

avant la fin 2003. Durant cette période, le climat politique et social haïtien devient plutôt volatile et certains éclatements violents seront précurseurs des évènements de 2004.

À l'aube d'une nouvelle crise politique en Haïti, d'un réengagement massif des donateurs et avec la mise en marche de cette nouvelle stratégie de l'ACDI pour guider sa coopération future dans le pays, ces deux années témoignent d'une transition entre une période d'incertitude et d'essais plutôt infructueux de la coopération canadienne en Haïti et une nouvelle étape à l'approche stratégique bien définie. Selon le rapport de l'ACDI (2004a : 15-16) :

[...] la période antérieure à 2004 a été marquée par l'absence de facteurs propices à l'apparition d'un sentiment d'appropriation du processus de développement, une méfiance entre les donateurs et le gouvernement haïtien, le manque d'harmonisation des pratiques des donateurs et d'alignement sur les priorités nationales, l'absence de cadre d'intervention stratégique et donc de cohérence entre les interventions.

Entre 1994 et 2004, l'APD canadienne en Haïti se chiffrait à plus de 300 millions de dollars et se concentrait principalement dans les domaines des besoins de base, des droits humains, de la démocratisation et de la bonne gouvernance. La contribution canadienne durant cette période sera déterminée par l'adhésion du pays à la mission démocratique de l'OEA entérinée dans la Déclaration de Santiago en 1991 et officialisée dans la Charte démocratique interaméricaine de 2001<sup>45</sup> ; par l'éclosion et l'institutionnalisation du concept de bonne gouvernance dans la politique de coopération officielle ; par l'utilisation d'une grande variété de vecteurs dans l'attribution de son aide au développement ; par l'absence d'un cadre stratégique clair ; par une aide inconsistante et un bilan de sa coopération globalement négatif. En 2004, c'est donc une nouvelle étape de la coopération internationale en Haïti qui commence et dès le début, elle sera marquée par un deuxième exil forcé pour Aristide et par un retour en force de la présence étrangère dans le pays. Au niveau canadien, ce sera une étape marquée par la publication d'un nouvel énoncé de politique internationale et l'application en Haïti de la nouvelle approche 3D adaptée aux particularités de l'intervention dans les États fragiles.

#### 4.4.3 Étape III : 2004-aujourd'hui : L'application de l'approche 3D

---

<sup>45</sup> Voir à l'adresse [http://www.oas.org/OASpage/frn/documents/Democratic\\_Charter.html](http://www.oas.org/OASpage/frn/documents/Democratic_Charter.html). Consultée le 3 décembre 2008.

En 2004, Haïti n'est pas en situation de guerre, mais plutôt face à une révolte sociale contre un pouvoir oppresseur et à une lutte d'ex-militaires pour renverser le pouvoir (FRIDE, Gauthier, 2007 : 2). Des soulèvements populaires conjugués à une insurrection armée dans les Gonaïves, menée par des groupes nébuleux apparemment aidés par les Américains<sup>46</sup> susciteront le départ précipité du président Aristide en février. Cette fois-ci, il ne peut pas compter sur l'aide de la communauté internationale pour regagner son poste alors qu'il est escorté à l'extérieur du pays par un avion américain. En effet, le rôle de plusieurs États étrangers dans l'éclatement de la crise et son issue reste encore aujourd'hui sujet à débat<sup>47</sup>. Pour ce qui est du Canada, le réengagement en force de son assistance en Haïti s'amorcera suite à un transfert des commandes en mars 2004 du contingent américain, présent dans le pays depuis le début de la crise, à une force multinationale intérimaire (MIF)<sup>48</sup>. Celle-ci passera elle-même les commandes en juin 2004 à la Mission internationale des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)<sup>49</sup> qui « comporte des caractéristiques d'assistance et d'utilisation de la force, due à sa double nature d'une mission de maintien et d'imposition de la paix » et qui « intègre un grand nombre d'acteurs humanitaires, militaires, policiers et civils » (FRIDE, Gauthier, *op.cit.* : 1).

Le Canada déploiera environ 500 militaires en mars 2004 ainsi qu'un escadron de 6 hélicoptères afin de permettre cette transition entre la force multinationale intérimaire et la MINUSTAH. Ces militaires seront rapatriés en août de la même année lors de l'arrivée de la mission onusienne et

---

<sup>46</sup> « L'initiative des Américains; financer les forces, remobiliser des forces armées cannibales depuis les Gonaïves, les armer, les encadrer, les entraîner, leur donner l'intelligence etc., ce n'est pas apparu comme ça. C'est très bien documenté, c'est une initiative américaine depuis la République Dominicaine » (Stephen Baranyi, 2008, entrevue avec l'auteur).

<sup>47</sup> Par exemple, voir Hallward, 2007.

<sup>48</sup> « The MIF had a 90-day mandate to contribute to a secure and stable environment in Haiti, to facilitate the delivery of relief aid to those in need, and to help the Haitian Police and Coast Guard maintain law and order and protect human rights » (Milne, 2005 : 49).

<sup>49</sup> Au 15 avril 2008, la MINUSTAH comptait 7.060 militaires et 1.897 policiers UNPOL, 509 civils internationaux, 1.171 civils locaux et 202 volontaires des Nations Unies (VNU). La MINUSTAH est dirigée par le Brésil et contient une grande délégation de casques bleus sud-américains, principalement du Brésil, de l'Argentine, du Chili et du Guatemala. Ayant l'appui supplémentaire des délégations de la CARICOM et l'OÉA, la MINUSTAH fait appel à la participation de plus de 20 pays dont le Canada. Le Conseil de sécurité de l'ONU, par la résolution 1840 du 14 octobre 2008, a prorogé la mission jusqu'en octobre 2009. Voir [http://www.un.org/french/peace/peace/cu\\_mission/minustah/facts.html](http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/minustah/facts.html).

de la prise du leadership par des pays sud-américains, mais le Canada continuera de fournir quelques officiers de haut niveau à la cellule de commandement de la MINUSTAH et environ 100 officiers de police. Un Canadien remplira deux mandats successifs, soit jusqu'en août 2006, en qualité de commissaire de police civile pour la mission de l'ONU. D'ailleurs, le Canada a toujours comme tâche spécifique de diriger et de mener à terme la réforme de la Police Nationale Haïtienne, seule institution de sécurité publique du pays depuis le démantèlement de l'armée haïtienne en 1994 :

In the months following Aristide's second ouster in 2004, Canada adopted a "security first" perspective. In keeping with UNSC resolutions, Canada's immediate objectives during this period were to contribute to a secure and stable environment and to facilitate the delivery of humanitarian assistance, while simultaneously helping the Haitian National Police (HNP) and the coast guard maintain law and order. As outlined earlier in the chapter, FAC, DND, and the RCMP were heavily committed to this end (Muggah, 2007 : 186).

Afin d'appuyer les efforts de stabilisation et de reconstruction, un Cadre de Coopération Intérimaire, négocié avec le nouveau gouvernement de transition haïtien, sera mis sur pied et servira à coordonner les multiples contributions des bailleurs de fonds dans des domaines diversifiés comme l'appui au processus électoral, le renforcement des institutions de gouvernance et de justice, la réforme de la police et l'appui au développement économique et social. Durant la période de deux ans du CCI (qui fut ensuite prolongé jusqu'en 2007), le Canada contribuera 197 millions de dollars aux efforts internationaux et haïtiens et cette aide se déclinera en quatre secteurs prioritaires présentés dans le tableau 4.1. De plus, le Canada contribue à la hauteur de 20 millions de dollars à la mission de la MINUSTAH et participe au réengagement financier de certains bailleurs de fonds internationaux tels la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de Développement en payant une partie des arriérés sur la dette haïtienne. Dans le cadre de sa nouvelle approche pan-gouvernementale définie en partie dans la Stratégie de Développement durable de l'ACDI 2004-2006<sup>50</sup> ainsi que dans l'ÉPI de 2005<sup>51</sup>, il apporte des appuis ponctuels

---

<sup>50</sup> « Une approche à l'échelle de l'administration fédérale aux relations avec les pays en développement sera également adoptée pour traiter un des enjeux mondiaux les plus cruciaux de l'heure : la sécurité et le développement. [...] L'ACDI contribuera à l'élaboration d'une approche plus efficace à la sécurité et au développement dans l'ensemble du gouvernement du Canada, en collaborant notamment avec le ministère de la Défense Nationale et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). L'ACDI concevra également des

Tableau 4.1 : Décaissements de l'ACDI par secteur d'activités pour la période du CCI (1er avril 2004-mars 2006)

Secteur	Activités	Décaissements
Gouvernance politique et dialogue national	Sécurité; police et désarmement; justice, institutions pénitentiaires et droits humains; processus électoral et dialogue national	45 millions dont 30 millions pour les élections
Gouvernance économique et développement institutionnel	Développement local, aménagement du territoire et décentralisation	12 millions de dollars
Relance économique	Création rapide d'emplois et micro-finance ; routes et transport ; électricité	9 millions de dollars
Accès aux services de base	Eau et assainissement ; santé et nutrition ; éducation	74 millions de dollars

Source: Canada. Agence canadienne de développement international (2007). Coopération Canada-Haïti - Synthèse des résultats dans le contexte du Cadre de coopération intérimaire (CCI) (avril 2004 – mars 2006) - Rapport final. ACDI En ligne. <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/JUD-61414295-PP8?OpenDocument>.

aux institutions haïtiennes, comme la Primature, la Présidence, le Ministère du Plan et de la Coopération Externe et le Conseil Électoral Provisoire afin que ces institutions puissent mettre en place le CCI et s'approprier une partie du processus de redressement (ACDI, 2007). Il est toutefois à noter que malgré un engagement clair de la part du gouvernement canadien en faveur de l'appropriation du processus de reconstruction et de développement par les autorités haïtiennes, un des principes de l'agenda de l'efficacité de l'aide, selon Baranyi (2007 : 5), pendant les années qui ont suivi l'intervention de 2004, « la coopération canadienne a privilégié

---

approches de programmation novatrices afin d'intervenir dans les États fragiles et les pays en crise. (ACDI, 2004b : 24)

<sup>51</sup> « Sans sous-estimer la complexité de l'aide à apporter à ces sociétés, le Canada peut apporter une contribution substantielle en suivant une approche intégrée en trois étapes, soit la stabilisation moyennant le déploiement rapide de nos militaires et de nos policiers, l'aide à la gouvernance par des contributions telles que le nouveau Corps canadien, et une relance économique et sociale grâce à une aide au développement et à des initiatives novatrices de développement du secteur privé. Ces efforts conjugués et ciblés constituent un microcosme de notre stratégie internationale globale. » et « De telles interventions seront coordonnées selon une démarche pangouvernementale mettant à contribution Affaires étrangères Canada, la Défense nationale, l'ACDI et d'autres organisations pertinentes. Ces dernières années, c'est ce que nous avons fait en Irak, en Afghanistan et en Haïti » (ÉPI, 2005, Avant-Propos du Premier ministre. En ligne : <http://gco.international.gc.ca/cip-pic/ips/ips-overview3-fr.aspx>)

les institutions multilatérales et canadiennes comme partenaires directs ».

À partir de 2006, l'aide canadienne sera sujette à des ajustements pour tenir compte des leçons tirées des deux années d'implantation du CCI ainsi que des changements dans la situation générale en Haïti. Tandis qu'une élection fédérale canadienne porte un gouvernement conservateur à la tête du pays en janvier 2006, une élection démocratique et libre, bien que sujette à quelques irrégularités, porte René Préval à la présidence d'Haïti le mois suivant. Si du côté canadien, le nouveau Premier ministre Stephen Harper décide de poursuivre dans la direction établie par son prédécesseur dans la coopération haïtienne depuis 2004, du côté haïtien, la présence d'un gouvernement bénéficiant de l'appui d'une majorité électorale permet tout de même d'établir un nouveau dialogue dans la coopération entre les deux partenaires. Malgré le fait que les priorités restent les mêmes, soit appuyer la stabilisation et la reconstruction, contribuer au renforcement des institutions démocratiques, faciliter l'accès aux services de base pour la population et améliorer les conditions de vies, on constate depuis 2006 des efforts en vue d'un transfert plus grand des responsabilités aux autorités haïtiennes. L'engagement à long terme du Canada n'est pas remis en question et la place d'Haïti au centre des intérêts canadiens est plutôt réaffirmée; à l'occasion de la Conférence internationale de donateurs pour le développement social et économique d'Haïti en juillet de la même année, le Premier ministre Harper annonce l'adoption d'un plan quinquennal qui amènera des décaissements d'APD de l'ordre de 520 millions de dollars pour la période s'échelonnant entre 2006 et 2011<sup>52</sup>. On renforce également l'approche pan-gouvernementale et la coordination des différents ministères et agences impliquées dans les efforts de coopération internationale. Depuis 2006 également, une équipe du GSTR se déploie en Haïti et dispose d'un budget annuel d'environ 15 millions de dollars pour mener à bien ses activités qui se concentrent dans les domaines de la sécurité humaine, de la réforme du secteur de la sécurité et de la gestion des frontières et dont les objectifs sont de stabiliser Haïti et de contribuer à la stabilité régionale<sup>53</sup>. Le Canada participe également à l'amélioration de la sécurité dans les collectivités, essentiellement par

---

<sup>52</sup> Voir le communiqué de presse « Le gouvernement du Canada démontre son appui à la reconstruction d'Haïti » à l'adresse <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/acdicida.nsf/FR/MIC-72594751-J7H?OpenDocument>.

<sup>53</sup> Pour plus de détails sur la mission du GSTR en Haïti consulter le site du MAECI <http://www.international.gc.ca/START-GTSR/haiti-progress-progres-haiti.aspx?lang=fr>

l'intermédiaire de partenaires multilatéraux soit le PNUD et la MINUSTAH. Le gouvernement énonce clairement sa stratégie et ses objectifs en Haïti et tient ses promesses, car il débourse 100 millions de dollars par année depuis 2006:

Le Canada se démarque par son engagement soutenu, son respect du leadership exercé par les autorités haïtiennes, et une approche pangouvernementale mettant à profit un bassin d'expertises variées (Canada, Gouvernement, 2007 : 2).

Le rétablissement de la sécurité et de l'ordre public est au centre de la stratégie canadienne en Haïti. Un environnement sécuritaire sur l'ensemble du territoire est une condition nécessaire à la réussite des interventions visant la reconstruction et le développement (Canada, Gouvernement, 2007 : 8).

Bien que le gouvernement conservateur s'éloigne graduellement de l'Énoncé de politique internationale du gouvernement libéral précédent, il reste que les priorités de la politique étrangère du Canada par rapport à son action au niveau international sont similaires (Voir le tableau 4.2). Cependant, l'action canadienne en Haïti fait maintenant partie d'un renouvellement de l'engagement du Canada dans les Amériques sous trois axes - prospérité économique, gouvernance et sécurité - et devient une occasion d'affirmer un leadership continental dans la stabilisation et la reconstruction d'un État fragile (Canada, Parlement, 2008, Témoignage de Ginette Martin).

Tableau 4.2 Priorités du MAECI pour 2007-2008

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un Canada plus sécuritaire et plus prospère au sein d'un partenariat nord-américain renforcé.</li> <li>2. Un Canada plus compétitif sur le plan économique grâce à un engagement commercial accru, à un accès sûr aux marchés et à un soutien ciblé aux entreprises canadiennes.</li> <li>3. Un soutien international accru en faveur des valeurs de liberté et de sécurité, de démocratie, de primauté du droit, de respect des droits de la personne et de gérance de l'environnement.</li> <li>4. Une utilisation responsable et cohérente des systèmes multilatéraux afin d'atteindre les résultats escomptés en ce qui concerne les enjeux mondiaux auxquels s'intéressent les Canadiens.</li> </ol> |
|---|

Source: [http://www.international.gc.ca/abouta\\_propos/priorities.aspx?lang=fra&menu\\_id=41&menu=L&redirect=true](http://www.international.gc.ca/abouta_propos/priorities.aspx?lang=fra&menu_id=41&menu=L&redirect=true). Consulté le 16 novembre 2008.

Durant cette troisième étape de notre périodisation de la coopération canadienne qui commence en 2004, le pays sera aligné à la fois sur les principes de l'engagement dans les États fragiles, les principes de l'efficacité de l'aide et la réalisation des ODM dans l'attribution de son aide au développement en Haïti:

En Haïti et dans d'autres États fragiles, le gouvernement du Canada a investi des efforts importants dans trois grands domaines cruciaux, c'est à dire la gouvernance démocratique, la sécurité et les modes de subsistance. Cette contribution prépare le terrain en vue de la réalisation des OMD sur le long terme. Cela vaut également pour les stratégies de développement nationales qui permettent d'optimiser l'aide internationale (Canada, Gouvernement, 2007 : 4).

En 2006, le gouvernement conservateur continuera sur cette lancée et tentera même de faire un pas de plus. À ce niveau, l'ACDI prévoit renforcer sa conformité avec les principes contenus dans la Déclaration de Paris soit l'alignement sur la stratégie nationale du partenaire et l'appropriation locale du processus de développement en alignant sa programmation future sur trois priorités contenus dans le DSNCRP haïtien finalisé en 2007 (République d'Haïti, 2007) : les vecteurs de croissance, le développement humain et la gouvernance démocratique (Canada, Parlement, 2008)<sup>54</sup>. L'ACDI a également élaboré une stratégie intérimaire pour son programme en Haïti en 2007 pour tenir compte des priorités du nouveau gouvernement en place<sup>55</sup> en plus d'une nouvelle stratégie de développement durable qui reprend essentiellement les grands principes de la SDD précédente (donc l'importance du lien entre sécurité et développement) et qui réaffirme le besoin d'aligner la stratégie de développement international avec les objectifs de politique étrangère du Canada (ACDI, 2007c : 10).

Après 2004, l'engagement canadien en Haïti deviendra donc la plate-forme idéale pour mettre à

---

<sup>54</sup> Tiré d'un témoignage de Luc Fréchette (Directeur général, Haïti et République Dominicaine au sein de la Direction générale des Amériques de l'ACDI) devant le CPAEDI, le 3 avril 2008.

<sup>55</sup> Baranyi précise : « Quelques mois après que le gouvernement Préval-Alexis et la communauté internationale décidèrent de proroger le mandat du CCI jusqu'à la fin de l'année 2007, l'ACDI élaborera une stratégie intérimaire pour son programme en Haïti. Celle-ci ne contient pas d'analyse systématique de la situation actuelle, mais elle reflète les priorités codifiées dans le CCI ainsi que les priorités du nouveau gouvernement d'Haïti. Cette approche indique donc que le Canada fait des efforts sérieux pour mettre en pratique le premier principe du CAD en Haïti [Alignement sur les priorités du partenaire] » (Baranyi, 2007 : 4).

l'épreuve une nouvelle façon de rationaliser l'intervention et l'aide dans les pays en crise. Tout d'abord, les enjeux de sécurité humaine et les possibilités de déstabilisation régionale provenant d'Haïti permettent de justifier assez rapidement l'implication des Canadiens à une intervention militaire dans un pays souverain :

[...] il y a toute une série d'enjeux qui se sont conjugués en février-mars 2004. Certains restent clés maintenant et d'autres agendas se sont estompés. Ces enjeux qui se sont conjugués en 2004, ce sont premièrement une préoccupation sécuritaire; les possibles conséquences humaines, les pertes de vie qui auraient pu découler d'une guerre civile. Mais je ne dirais pas que c'était le facteur le plus primordial (Baranyi, 2008, entrevue avec l'auteur).

Haïti devient par la suite le deuxième bénéficiaire en importance de l'ACDI qui, rappelons-le, a maintenant le mandat d'appuyer les efforts internationaux dans la réduction des menaces à la sécurité. Les pratiques qui découlent de cette rationalité s'inscrivent dans le cadre du discours sur les États fragiles codifié par l'ÉPI canadien de 2005<sup>56</sup>, par les politiques provenant des autres bailleurs de fonds comme les États-Unis et la Grande-Bretagne ainsi que par les principes de l'engagement dans les États fragiles de l'OCDE. L'engagement dans les États fragiles s'inscrit pour sa part dans le cadre normatif plus large des engagements multilatéraux sur l'efficacité de l'aide au développement. Bref, à défaut d'avoir bénéficié d'une approche stratégique lors de la première étape de sa coopération avec Haïti, l'ère qui s'ouvre en 2004 est plutôt caractérisé pour le Canada par l'impulsion d'une direction stratégique à toutes les actions qu'il déploie au sein d'une intervention intégrée et multilatérale et d'un cadre normatif bien défini. L'intervention canadienne dispose d'un budget considérable, de l'expertise de plusieurs de ces ministères et d'objectifs clairs pour un engagement à long terme, cependant :

[...] il reste que le point de départ pour le renforcement de l'État haïtien fut une intervention militaire bien controversée qui n'a pas été complètement élucidée, et que depuis lors la majorité de la coopération canadienne a été canalisée à travers les

---

<sup>56</sup> « Les États fragiles et mal gouvernés, qui sont nombreux, figurent parmi les plus grandes causes de menaces à la sécurité auxquelles nous sommes confrontés actuellement. Ces pays représentent un double défi pour le Canada. Les nombreux réfugiés qu'ils déracinent non seulement représentent une tragédie sur le plan humanitaire, mais menacent la stabilité des États voisins et de régions entières. Plus grave encore, la fragilité des États en déroute en fait clairement des terres fertiles pour les réseaux terroristes et le crime organisé, ce qui peut menacer directement la sécurité des Canadiens. [...] Ce que cela signifie pour le Canada est clair : pour maintenir sa sécurité et sa prospérité, il doit à la fois promouvoir la coopération internationale et défendre sa souveraineté. Le Canada doit encourager une action collective, à l'échelle tant régionale que mondiale » (2005, Survol 5).

institutions multilatérales ou canadiennes. Cette dernière tendance est compréhensible pendant les premières années d'une intervention internationale dans un État où les institutions nationales sont si faibles, mais si elle perdure, elle risque de mettre en cause l'engagement réel du Canada sur le plan du renforcement de l'État hôte ainsi que de l'appropriation nationale plus large (Baranyi, 2007 : 17).

Le Canada est assurément dans un processus d'apprentissage par rapport à ses interventions dans les États fragiles et dans sa volonté de passer des principes de l'engagement du CAD dans les États fragiles vers les principes de l'efficacité de l'aide contenus dans la Déclaration de Paris et ultimement vers la réalisation des Objectifs du millénaire en Haïti. Par exemple, en 2006, le nouveau gouvernement canadien agit en continuité avec la phase précédente de sa coopération en Haïti, c'est-à-dire que les changements effectués dans la stratégie reflètent non pas un rejet des priorités et de la stratégie mise en place en 2004 par le gouvernement libéral, mais bien un ajustement par rapport à l'évolution de la situation haïtienne et un renforcement d'une approche qui se veut jusqu'à maintenant porteuse d'espoir. L'approche 3D est renforcée, les cadres normatifs sont les mêmes et le désir canadien de rester en Haïti jusqu'à ce que la situation se soit durablement améliorée cette fois-ci est réitéré à plusieurs reprises. Même avec les résultats mitigés de sa coopération depuis 1994, le Canada reste ferme dans son engagement envers le pays et dans sa volonté de ramener la sécurité dans cette région instable de l'Amérique. Et c'est probablement parce l'attention soutenue de la part du Canada envers Haïti est motivée par une multiplicité d'intérêts de nature diverse. Certains de ses intérêts traversent les années alors que d'autres se présentent pragmatiquement selon les événements et les grands principes régissant la coopération internationale. La prochaine partie servira justement à exposer ces différents intérêts, afin d'être en mesure de les analyser et de les comparer avec les objectifs plus larges d'une rationalité biopolitique.

#### 4.5 Articulation des intérêts du Canada en Haïti

On peut diviser les intérêts du Canada envers Haïti en deux groupes ; soit les intérêts qui motivent son engagement soutenu et quasi interrompu envers ce pays depuis plus d'un demi-siècle et les intérêts qui motivent les priorités et l'orientation stratégique exprimées dans sa coopération avec Haïti. Au sein de cette première catégorie, certaines raisons expliquant son engagement et l'orientation de sa coopération sont en lien avec les intérêts haïtiens, d'autres avec

les valeurs et les intérêts canadiens et d'autres encore avec les intérêts plus larges de la communauté internationale et les changements conceptuels dans la politique de coopération officielle. Une chose est sûre, à l'heure actuelle, ces intérêts sont multiples et assurent une présence continue du Canada en Haïti pour encore plusieurs années à venir.

#### 4.5.1 Les motifs de l'engagement soutenu du Canada en Haïti

La première raison repose assurément sur les racines historiques et culturelles de la relation canado-haïtienne qui ont été évoquées précédemment. Ce lien historique remonte à l'époque de leur statut de colonies françaises et est aujourd'hui renforcé par l'appartenance des deux pays à la famille de la Francophonie. Leur relation n'est pas entachée d'un lourd héritage colonial et de la méfiance qui souvent se développe envers un ancien colonisateur, mais plutôt de la reconnaissance de points communs de leur histoire respective et d'une certaine neutralité dans leurs interactions : « Il n'y a pas de contentieux historiques graves ou de conflits de mémoire importants entre Haïti et le Canada, donc les relations sont plus dégagées, plus saines. Alors qu'avec la France ou les Etats-Unis, il y a toujours des contentieux et les rapports sont parfois malsains » (Icart, 2008 : entrevue avec l'auteur). L'établissement d'une relation de confiance, la perception de neutralité et l'histoire non coloniale du Canada en Haïti et dans la région caribéenne en général font donc de la puissance moyenne canadienne une voix modérée en comparaison des autres puissances impliquées dans la région (ACDI, 2004 : 10).

Les nombreux échanges culturels et migratoires entre les deux pays sont également responsables de l'étroitesse des liens tissés entre les deux pays: relations diplomatiques depuis 1954; relation de coopération depuis 1968; échanges par le biais des intellectuels originaires des deux sociétés, des congrégations religieuses et des missionnaires québécois (et plus tard des coopérants canadiens) et finalement plusieurs vagues importantes d'immigration haïtienne au Canada tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle :

Des organisations non gouvernementales, des universités et des institutions canadiennes, en commençant par les communautés religieuses du Québec, ont œuvré en Haïti et des liens étroits se sont tissés entre les deux populations. Ce lien constitue encore aujourd'hui une des principales forces de la coopération canadienne en Haïti (Gouvernement, 2007 : 23).

Les réseaux d'échange actifs sont particulièrement nombreux entre Montréal et Port-au-Prince, la

métropole québécoise ayant accueilli la grande majorité des immigrants haïtiens. La présence d'une grande diaspora haïtienne au Canada constitue un facteur de poids de l'engagement soutenu du Canada envers son partenaire haïtien : « Canada benefits from a sizeable Caribbean immigration population including from Haiti. Around 100,000 Haitian families live in Canada today and have been a significant driver behind Canadian support to Haiti » (ACDI, 2004a : 10). En tant que pays démocratique, le Canada doit tenir compte des demandes de la société civile dans l'élaboration de sa politique étrangère et rendre des comptes à ses citoyens. Lorsqu'une partie de ces citoyens provient d'un pays américain caractérisé par une histoire politique tumultueuse, de nombreux épisodes de violation des droits de l'homme et un sous-développement chronique, il ne peut prendre le risque de ne pas se commettre. Une bonne partie des immigrants haïtiens est d'ailleurs entrée au pays dans les années 70 et 80 alors qu'ils fuyaient la dictature des Duvalier et la répression qu'elle impliquait. Depuis que l'ACDI a revu sa programmation en Haïti, en 2003, beaucoup d'efforts ont été faits pour inclure la diaspora dans le processus de coopération. Aujourd'hui, la diaspora haïtienne est non seulement active en termes de plaidoyer politique et dans les cercles universitaires au Canada, mais plusieurs de ses membres sont élus à des fonctions de représentation politique : « The Haitian Diaspora was, and remains, very effective in advocating for a larger and more diversified presence of Canada » (ACDI, 2003 : 2). En ce sens, la présence canadienne en Haïti se justifie par un désir d'honorer ses engagements par rapport à la relation particulière qu'il entretient avec Haïti ainsi qu'avec son importante diaspora canadienne.

La solidité et la complexité de la relation entre le Canada et Haïti font que les raisons motivant l'engagement canadien dans ce pays en particulier sont plus fortes que dans les autres pays qu'il considère prioritaires comme le Ghana, le Vietnam, le Bangladesh ou même l'Afghanistan (Muggah, 2007). Cette relation privilégiée est d'ailleurs évoquée par plusieurs pour justifier l'obligation du Canada d'intervenir en Haïti et de participer à l'amélioration de sa situation comme en 2004:

There are few places where Canada has such a clear comparative advantage as a donor for being a francophone country with the attendant institutions. And no other donor has as positive a history in Haiti or is as unencumbered by colonial legacies. The question then is not if Canada should be engaged in Haiti; the question is how (Dade, 2004 : 9).

Il faut également souligner la présence d'intérêts économiques canadiens dans la région, spécialement pour des entreprises comme la Banque Royale du Canada, la Scotia Bank, Alcan et Hydro-Québec. De plus, chaque année, les touristes canadiens dans la région sont nombreux. Cependant, le facteur économique semble plutôt secondaire, son évocation étant rare à la fois dans les documents officiels, dans les articles scientifiques et de la part des interviewés.

Nonobstant les liens historiques, culturels, linguistiques et économiques entre les deux sociétés, il existe également des motifs d'engagement qui sont plutôt en lien avec les objectifs de politique étrangère du Canada. Certains de ses objectifs émergent de la perception que possède le Canada de son rôle dans les Caraïbes, dans les Amériques et dans le monde et d'autres des valeurs qu'il veut faire rayonner à l'extérieur de ses frontières. En fait, la stratégie de coopération canadienne sur le terrain en Haïti se concentre autour de trois grands objectifs : améliorer les conditions de vie de la population, promouvoir la démocratie et contribuer à la stabilité et à la sécurité régionale, canadienne et internationale.

#### 4.5.2 Les trois objectifs de la politique d'aide du Canada en Haïti

Tout d'abord, le Canada cherche à améliorer les conditions de vie de la population haïtienne et cela en bonifiant l'accès aux services de base et en favorisant un développement socio-économique durable dans le pays. Tout au long de la période qui nous concerne, et bien que les termes utilisés pour exprimer cet objectif aient pu varier à travers les années, le Canada s'est engagé politiquement à participer à la réduction de la pauvreté dans le monde. On retrouve, à la fois dans ses objectifs de politique étrangère et dans le mandat de son agence de développement international, un désir de favoriser le développement durable et de contribuer à l'avènement d'un monde plus prospère<sup>57</sup>. Son action en Haïti contribue à la réalisation de cet objectif. Depuis 1994, c'est ce secteur qui a bénéficié des plus importants investissements canadiens, comme en témoignent l'Évaluation corporative de la programmation de l'ACDI en Haïti entre 1994-2002 (2003 : 7) ainsi qu'une recherche effectuée par Baranyi en 2007 (2008, entrevue avec l'auteur):

With regard to disbursements by priority, disbursements focused particularly on

---

<sup>57</sup> Voir entre autres Canada, MAECI. 1995; Canada, MAECI. 2005; Canada. ACDI. 2004a et 2007b.

social development and basic human needs (SD/BHN) with 28.4% of the total.

Hormis les premiers mois de 2004 où on avait environ 500 troupes sur le terrain [...] le 2/3 des dépenses du Canada en Haïti ont été dans le domaine du développement économique: stabilisation et réactivation économique; paiement des arriérés sur la dette; mise en place de certains travaux d'infrastructures et de développement social; vaccination massive des enfants, reconstruction des centres de santé, éducation etc...

Aujourd'hui, cet objectif reste une priorité du gouvernement canadien qui entend continuer « à jouer un rôle de premier plan et à travailler de concert avec les autorités haïtiennes et ses partenaires internationaux afin d'améliorer les conditions de vie en Haïti » (Canada, Gouvernement, 2008 : 2). Le Canada veut améliorer de manière significative l'efficacité du gouvernement haïtien et la prestation des services aux pauvres dans le domaine de l'éducation, de la santé, des services financiers et de la création d'emploi (CRDI, 2008) et contribuer à l'émancipation des femmes et à l'expression de leurs droits fondamentaux. Cette volonté s'inscrit dans une volonté officielle plus large de promouvoir la prospérité à l'échelle du continent et de participer à la réalisation des ODM.

Le deuxième grand objectif que le Canada entend promouvoir en Haïti est le renforcement des institutions démocratiques et l'établissement de la primauté du droit au sein de l'État et de la société. On peut retracer les origines de l'engagement canadien envers la promotion de la démocratie au début de la décennie 90 lorsque le Canada adhère à l'OÉA et que les grandes agences de développement international effectuent un recentrage vers les principes de « bonne gouvernance » : « Haitian governance became a test case for the OAS, also for Canada. Consistently, Canada has urged cooperation between the OAS and the UN in addressing Haiti's problem » (Hawrylak et Malone, 2005 : 2). Il existe plusieurs raisons pour expliquer la constance de cet objectif. Le Canada veut tout d'abord diffuser les valeurs démocratiques libérales qu'il prône lui-même à l'intérieur de ses frontières ce qui contribue à la fierté de ses citoyens et à la diffusion d'une image positive du Canada à l'étranger. Deuxièmement, le pays veut honorer sa tradition en politique étrangère qui est en grande partie humaniste, respectueuse des conventions internationales et alignée avec les grands principes énoncés dans les arènes multilatérales. Et troisièmement, il affirme aussi vouloir contribuer à faire de ce monde un endroit plus prospère et plus sécuritaire, comme il le souligne dans ces extraits tirés de la dernière SDD de l'ACDI (2007-2009) :

La gouvernance démocratique et les droits de la personne sont des facteurs essentiels au progrès dans le domaine du développement. Une société démocratique [...] est mieux en mesure d'assurer la sécurité de sa population et de réduire la pauvreté. C'est dans cet esprit que l'ACDI fait la promotion de la gouvernance démocratique depuis plus de dix ans (10).

Il s'agit d'un élément clé [la gouvernance démocratique] pour l'édification d'États efficaces et pluralistes, permettant aux individus d'exercer leurs droits fondamentaux et de gérer les conflits et les changements sans violence. Elle est également primordiale pour la stabilité nationale, régionale et mondiale et contribue à assurer la sécurité et la prospérité du Canada dans un monde interdépendant (35).

Malgré un soutien continu à la promotion de la gouvernance démocratique en Haïti et la mise en application par le Canada de plusieurs stratégies différentes dans l'atteinte de cet objectif, les gains sont plutôt modestes et témoignent de l'ampleur des défis associées à ce secteur de la coopération. Entre 1990-2006, Robert Muggah (2007 : 170) affirme que le Canada a joué un rôle important dans la promotion de la bonne gouvernance, spécialement par le biais d'intermédiaires multilatéraux comme l'ONU et l'OÉA et un ensemble d'organisations non-gouvernementales, mais dans les faits, la stratégie canadienne en Haïti a souffert de grandes défaillances : « Weaknesses in its overall strategy include ambiguous and shifting definitions of governance, a simplistic understanding of the local context and appropriate "entry points", and difficulties in forging coherence with strategic partners ». Malgré les échecs, cet objectif de la coopération correspond encore aujourd'hui à un objectif de la politique étrangère canadienne en Haïti et en Amérique. En effet, dans son dernier rapport sur le plan et les priorités (2007-2008), le MAECI énonce son intention d'apporter « un soutien international accru à l'égard des valeurs de liberté et de sécurité, de démocratie, de primauté du droit, de droits de la personne et de gestion de l'environnement », une de ses priorités destinée à répondre aux enjeux mondiaux, à améliorer ses relations bilatérales et à accroître la sécurité internationale.

Enfin, un troisième objectif crucial à toutes les étapes de la coopération du Canada envers Haïti depuis 1994 est le rétablissement de la sécurité et de l'ordre public dans le pays et plus largement, un apport à la stabilité régionale et internationale. Le Canada entendait et entend toujours réaliser cet objectif d'une part en réformant les secteurs de sécurité et de la justice et d'autre part en luttant contre la violation des droits de la personne, le crime organisé, les mouvements transfrontaliers et l'instabilité généralisée. Que cela provienne du Canada ou encore des États-

Unis, Haïti a toujours été considéré comme une source potentielle de déstabilisation de la sécurité régionale. L'importance démographique d'Haïti dans les Caraïbes accroît les dangers associés à la migration de masse, l'immigration illégale, le trafic de drogues et d'armes et la propagation du VIH (ACDI, 2004 : 11) et le Canada doit remédier à la situation pour répondre à une des priorités les plus anciennes de sa politique étrangère qui est de contribuer à un monde plus sûr. Haïti occupe donc une place centrale dans les calculs stratégiques et politiques du Canada parce que ce pays constitue une source d'insécurité humaine aux implications locales et régionales, comparativement à l'Afghanistan qui est considéré comme une source de terrorisme et d'insécurité globale (Pierre, 2006 : 6). On peut cependant affirmer que les préoccupations sécuritaires en lien avec Haïti se sont particulièrement dessinées à partir de 2004 avec la sécurisation de l'agenda du développement et l'avènement du discours sur les États fragiles.

#### 4.5.3 La sécurité avant tout

L'engagement canadien envers les États fragiles est officiellement motivé par les principes énoncés dans *La responsabilité de protéger* arguant que l'intervention dans les cas graves d'insécurité humaine est la chose morale et appropriée à faire et par la nécessité de réduire l'instabilité régionale et les répercussions négatives que cet état de fait pourrait entraîner sur le niveau de sécurité au Canada et internationalement. Répondre à cet impératif permet également au Canada de soutenir le bon niveau de ses relations avec son voisin du Sud et d'assurer dans cette région le leadership que les Américains ne peuvent exprimer de la même façon dans toutes les régions du monde (Magloire, 2008 : Entrevue avec l'auteur).

Concrètement, cela amène chez les intervenants une préoccupation particulière pour les problèmes de circulation et les carences concernant les régulations. Le budget du GSTR en particulier, instrument récent de la coopération canadienne, est destiné à la résolution de ces problèmes dans les endroits où les valeurs et les intérêts canadiens sont en jeu (Le GSTR en Haïti, 2008). En Haïti, il doit se consacrer à améliorer « l'infrastructure et le matériel de surveillance des frontières terrestres et maritimes » et participer à « la formation des agents d'immigration et des agents d'application de la loi chargé de lutter contre la traite des personnes » (Canada, Parlement, 2008 : Témoignage de Robert Derouin). Actuellement, comme les pratiques canadiennes en Haïti ont pour cadre d'un côté le discours de l'État fragile et de

l'autre un engagement renouvelé dans les Amériques, l'intervention devient une occasion de montrer à tous ce que le Canada peut offrir pour le continent, les États fragiles, la stabilisation, la reconstruction et le développement durable (Canada, Parlement, 2008). Le Canada tente de faire valoir son expertise et d'exprimer un leadership en ce domaine sur la scène internationale:

The events of September 11, 2001, reminded Americans and us all of the costs of allowing states to fail, not least in incubating potentially trans-national threats. Canadians will not prosper long in a world of failing states and economic misery in which disease, migration, violence and other ills mutate across borders. Haiti is the most pressing reminder, close to home, of this challenge (Hawrylak et Malone, 2005 : 39).

Le Canada tente de se positionner comme un modèle pour les autres bailleurs de fonds, se donner une image de leader dans la région et de renforcer les partenariats stratégiques dans l'hémisphère, dans la poursuite de certains objectifs bilatéraux comme la promotion « d'un Canada plus sécuritaire et plus prospère au sein d'un partenariat nord-américain renforcé ». Au sein d'une approche intégrée, le Canada s'aligne sur les grandes agences multilatérales et s'appuie sur l'expertise et les ressources de plusieurs départements, dont l'ACDI, afin de reconstruire et de stabiliser Haïti selon une stratégie à long terme prenant compte des particularités d'un État fragile:

En matière de paix et sécurité et fragilité, on ne peut pas avoir une vision réduite ou ne voir qu'un aspect de la chose parce le but est tellement loin dans le futur. Cela prend au moins une quinzaine d'années pour les pays qui se sont rendus jusqu'à la guerre civile ou qui sont dans une situation d'instabilité profonde pour s'en sortir et reprendre le bon chemin. Alors, c'est un travail pour une décennie. Et pour une agence de coopération, il y a beaucoup de choses qu'on doit faire (Koros, 2008, entrevue avec l'auteur).

Au cours de 15 dernières années de sa coopération avec Haïti, le Canada et l'ACDI ont fait preuve de constance dans leur engagement à assister le pays dans son cheminement vers la stabilisation et le développement en général. Cela s'explique par la présence de liens persistants entre les deux nations. Cependant, le programme relié à l'APD a subi de multiples changements qui furent motivés, soit par la présence de conditions volatiles en Haïti soit par des changements de priorités au niveau de la politique étrangère canadienne et au niveau global de la coopération. Maintenant, alors qu'il n'en pas toujours été ainsi, Haïti est un pays prioritaire de la coopération

canadienne et les montants importants de l'APD destinés à ce pays parlent d'eux-mêmes. 100 millions de dollars par année représentent un montant de 3 à 4 fois plus élevé que les exportations canadiennes en Haïti, ce qui fait de la coopération le lieu privilégié pour le développement des relations avec ce pays. Toutefois, il n'est pas possible, après cette recherche, d'affirmer que l'aide publique canadienne en Haïti est motivée uniquement par des intérêts sécuritaires et que le but premier du Canada soit de contrôler les risques induits par Haïti et l'instabilité de sa population. La rationalité derrière l'attribution des montants et les finalités de l'APD est en effet beaucoup plus complexe et il fallait regarder sur une longue période, soit quinze ans, pour en discerner les subtilités. Cependant, la coopération canadienne en Haïti a subi un glissement important vers des préoccupations sécuritaires, surtout depuis 2004 et l'aide au développement devient graduellement un outil stratégique de plus en plus important dans la politique étrangère et sécuritaire du Canada. La conclusion qui suit fait donc un bilan de nos observations finales.

## CONCLUSION

Les nouveaux concepts présents dans la gouvernance mondiale, tels que la sécurité humaine et l'État fragile, ont principalement servi et servent encore aujourd'hui à justifier l'intervention canadienne en Haïti ainsi que les importants transferts de fonds que cette opération de reconstruction implique. Une grande partie de ces fonds est comptabilisée comme de l'APD, depuis que le CAD de l'OCDE a modifié ses critères définitoires pour y inclure de nouveaux domaines liés à la sécurité. Ces dénouements, témoignant d'un changement de paradigme graduel dans la coopération internationale depuis la fin de la guerre froide et la cristallisation de la menace terroriste, ont fait en sorte que les modalités de l'APD ont changé et que celle-ci devient tributaire de nouveaux mandats sécuritaires comme la réforme des secteurs de sécurité ou les programmes de réhabilitation des anciens combattants. L'APD finance depuis peu ces programmes qui cherchent à réguler les potentiels débordements de violence, à gérer les risques associés aux crises dans les États fragiles, à établir l'ordre et la stabilité et ainsi à favoriser le développement durable des populations, une tangente qui à notre avis suit les fondements d'une approche biopolitique. L'analyse du discours dans la coopération officielle ainsi que de la coopération canadienne en Haïti a démontré que répondre à ces mandats impose de sérieuses contraintes aux acteurs impliqués dans ce domaine, particulièrement aux ONG, et qu'il est difficile d'agir en toute impartialité et parallèlement d'engendrer des résultats concrets et durables. En Haïti par exemple, l'aide canadienne a servi à réformer deux fois le même corps de police et à reconstruire des prisons qu'on avait érigées à peine quelques années auparavant lors d'une première tentative ratée de réforme du secteur de sécurité. Ces différentes problématiques nous ont amené à questionner la finalité réelle de l'aide au développement

Au regard de la coopération canado-haïtienne entre 1994 et aujourd'hui, on peut confirmer en partie l'hypothèse émise dans ce mémoire qui statuait que le Canada, dans sa relation avec Haïti,

utilisait l'aide au développement comme une technologie de gouvernementalité biopolitique, soit un outil stratégique de régulation de la population et de gestion des risques, pour assurer sa sécurité nationale et contribuer à la sécurité internationale. Si nous disons en partie, c'est que lorsqu'on analyse la relation d'aide entre le Canada et Haïti sur une longue période en fonction de ses priorités, de son orientation stratégique et de ses grands principes directeurs, cette coopération affiche une multiplicité d'objectifs dont tous ne concernent pas la sécurité ou n'ont pas la prétention de modifier à des fins sécuritaires les conditions sociales affectant la population. Toutefois, cette même analyse nous a permis de confirmer un glissement global de l'aide au développement canadienne vers des préoccupations sécuritaires et cela d'une façon encore plus prononcée depuis les attentats du 11 septembre 2001.

Après avoir examiné plusieurs aspects de la coopération canadienne en Haïti dans les derniers quinze ans, il est donc possible d'affirmer que l'APD canadienne au sein de l'intervention intégrée en Haïti sert à répondre à des intérêts sécuritaires, plus particulièrement ceux qui sont associés aux problématiques de l'État fragile comme la déstabilisation créée par la criminalité transnationale, les mouvements incontrôlés de population, de drogues et d'armes et l'existence d'un État instable et faible au sein du système international. Le Canada ne cache pas son intention, à travers les années, de contribuer par son action et une certaine régulation des circulations dans cette région à la sécurité des Haïtiens, des Canadiens et du monde globalement. Parmi les trois objectifs principaux de la coopération canadienne que nous avons exposés - soit améliorer les conditions de vie de la population haïtienne, participer au développement démocratique et augmenter l'ordre et la sécurité du pays, tous n'expriment pas clairement la poursuite d'objectifs sécuritaires. Ils sont toutefois liés à ceux-ci de façon directe ou indirecte. Premièrement, depuis la nouvelle stratégie de l'ACDI entérinée en 2003, l'aide destinée à l'amélioration des conditions socio-économiques en Haïti vise entre autres à assurer l'apaisement social, à atténuer les tensions dans la population, à identifier et à épauler les acteurs qui militent pour un changement dans la direction souhaitée par le donateur. Ces différentes finalités de l'aide témoignent d'une rationalité biopolitique : agir directement sur les individus et les communautés pour d'une part poser des mécanismes de contrôle et de régulation de leurs actions et de leurs circulations et d'autre part susciter un changement contrôlé dans la société, favorable à l'établissement d'une stabilité à long terme. Deuxièmement, l'APD canadienne a comme mandat

de favoriser la gouvernance démocratique en Haïti et l'établissement d'un État de droit, ce qui dans les termes canadiens est un élément clé pour l'édification d'États efficaces et pluralistes, un préalable pour la stabilité nationale, régionale et mondiale et un plus pour la sécurité et la prospérité du Canada dans un monde interdépendant. Finalement, on peut sans crainte affirmer que les actions entreprises et financées par l'ACDI selon le troisième objectif de son aide, soit transformer le système de sécurité, réformer le secteur de la justice et de renforcer les structures de contrôle de l'État haïtien sont en grande partie guidées par des objectifs de stabilisation et de sécurité à long terme.

Le renouvellement de l'engagement canadien en Haïti depuis 2004 coïncide avec le discours de l'État fragile et l'on peut dès lors constater dans l'acheminement de son aide une attention particulière par rapport aux dynamiques de circulation, de surveillance des frontières et de renforcement des institutions de contrôle. L'aide canadienne suit effectivement les principes de l'engagement dans les États fragiles surtout depuis la priorisation d'Haïti en tant que partenaire difficile et en tant qu'État fragile ne pouvant plus être laissé à l'abandon par la communauté des donateurs. Elle suit également plusieurs principes dictés par l'approche de la sécurité humaine liant le développement durable des populations à un niveau plus achevé de sécurité nationale, régionale et internationale. Ce mémoire a d'ailleurs démontré que plusieurs caractéristiques de l'approche inspirée des critères de la sécurité humaine correspondent à l'idée d'une gouvernementalité biopolitique telle que Foucault la concevait et telle que des chercheurs qui analysent spécifiquement les rapports Nord-Sud la développeront par la suite. Une part importante de l'aide est aussi opérationnalisée en fonction des principes de l'efficacité de l'aide regroupés dans la Déclaration de Paris à laquelle le Canada a souscrit et elle doit en ce sens servir à lutter contre la pauvreté, à favoriser une appropriation locale du processus de développement, bref à favoriser le développement de technologies de soi chez les populations les moins développés. Cependant, il ne faut pas pour autant négliger le fait que l'aide canadienne en Haïti présente d'autres finalités. Elle est aussi motivée par la volonté du Canada d'honorer ces engagements envers son importante diaspora haïtienne et est influencée en partie par une continuité structurante dans les relations de coopération entre les deux nations. Le Canada utilise de plus son aide au développement en Haïti, conjointement avec d'autres outils de coopération internationale et dans le cadre d'une approche 3D, pour s'assurer d'un certain leadership dans la

région et dans le domaine de l'intervention dans les États en crise. Ici, il tente de respecter ses engagements envers ses partenaires dans l'hémisphère américain et cherche à créer de nouveaux partenariats stratégiques. Il veut aussi respecter simultanément son engagement envers ses partenaires multilatéraux qui ont toujours tenu une place cruciale dans l'articulation de sa politique étrangère.

Bref, suite à l'examen de la littérature sur la question et après l'approfondissement de notre compréhension de la coopération canadienne en Haïti, nous pouvons dire que le Canada, dans sa relation avec Haïti, utilise son aide au développement pour répondre à une multiplicité d'objectifs, dont des objectifs sécuritaires. Pour ce faire, il diversifie grandement les secteurs prioritaires de sa coopération et les canaux d'opérationnalisation de son APD. À l'aide d'une périodisation de cette coopération, nous avons pu déceler des changements graduels dans la rationalité derrière l'attribution de l'aide au développement et un glissement de plus en plus important vers des préoccupations sécuritaires. Les modalités de l'aide se déterminent selon un cadre stratégique et celle-ci doit servir à appuyer les efforts que le Canada déploie pour gérer les risques à sa sécurité et à celle du système international. La relation spécifique entre le Canada et Haïti est caractérisée par l'articulation d'une grande variété d'intérêts complexes, parfois même incompatibles, liée plus largement à sa politique étrangère, à sa politique de coopération, à sa politique commerciale, à sa politique d'immigration et à ses intérêts nationaux. Cependant, depuis l'avènement de la lutte au terrorisme et l'identification dans la gouvernance mondiale des États fragiles en tant que menace à la sécurité globale, la coopération canadienne en Haïti démontre un intérêt marqué pour la régulation des menaces découlant de la situation haïtienne et parallèlement pour les considérations de sécurité régionale, continentale et internationale.

En conclusion, en se basant sur les fondements de la théorie foucauldienne du biopouvoir, la démarche entreprise dans ce mémoire avait principalement pour objectif de mettre en lumière des correspondances entre la forme de pouvoir qui s'exerçait au sein des premiers États modernes – s'axant sur la gestion des populations dans leur recherche de stabilité et de prospérité – et la forme de pouvoir qui s'articule actuellement au sein de la gouvernance mondiale et qui se base sur une relation entre les conditions développementales des populations et le niveau de sécurité globale. Les outils conceptuels développés par Foucault dans l'articulation de sa théorie ont en

effet permis de fournir une lecture originale de la façon dont est rationalisée et utilisée l'aide publique au développement par les États du Nord dans leurs relations de coopération avec les États du Sud, spécialement dans les cas d'interventions dans les États fragiles. Selon cette perspective analytique, l'APD devient un instrument biopolitique, destiné à assurer une meilleure gestion des populations des pays du Sud, celles-ci n'étant pas soumises à une régulation et à un contrôle digne des complexes dispositifs de sécurité présents dans les pays du Nord. Cette approche a également permis de souligner les dangers d'une rationalité fortement basée sur la sécurité dans la gouvernance mondiale actuelle. Une rationalité qui n'a de cesse de refermer l'étau sécuritaire autour des populations sacrifiant leurs aspirations d'un monde basé sur la liberté et court-circuitant les possibilités d'émergences d'alternatives au système néo-libéral qui s'impose depuis plusieurs années. Une rationalité qui ne remet pas en cause la structure inégalitaire du système mondial, qui parce qu'elle génère des déséquilibres dans la distribution des opportunités et des ressources au niveau mondial crée par le fait même de l'insécurité. Une rationalité qui ne tente pas non plus de modifier la nature préexistante des rapports de force qui avantage sans cesse les mêmes joueurs, qui ne remet pas en cause le fait que la richesse sur la planète est incroyablement concentrée entre les mains de quelques protagonistes ou encore que les pouvoirs de décisions dans les institutions de gouvernance internationale, soi-disant démocratiques, sont majoritairement entre les mains des États les plus puissants du système. S'il existe réellement une volonté d'améliorer la stabilité des populations au sein des États fragiles et de réduire la prévalence des conflits au sein du monde sous-développé, ces conditions structurelles devront nécessairement être prises en ligne de compte.



ANNEXE B : Périodisation de la coopération canadienne en Haïti 1994-2008

Étapes de la coopération						
Étape I			Étape II	Étape III		
1994-1996	1996-2000	2000-2002	2002-2004	2004-2006	2006-aujourd'hui	
Orientation et priorités de la coopération canadienne en Haïti	Aide d'urgence et reconstruction	Renforcement du secteur public	Support à la société civile	Bâtir sur les acquis de la coopération	Stabilisation et assistance humanitaire	Reconstruction et développement
	Besoins humains de base : aide alimentaire et activités intensives en travail Premières expériences avec la promotion de la démocratie	Promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance Réforme de la police, du secteur judiciaire et des entreprises publiques	Renforcement du secteur non-gouvernemental Création d'un système parallèle de distribution des services Fonds décentralisés	Prévenir et réduire les tensions au sein de la société Appuyer l'émergence d'un consensus social à tous les niveaux Épauler les agents du changement	Sécurité et ordre public : réforme du secteur de sécurité Reconstruction et développement Appuyer la tenue rapide d'élections Stratégie à long terme	Renforcement des institutions démocratiques Accès aux services de base Plus de responsabilités aux autorités haïtiennes Stratégie à long terme
Cadre stratégique et particularités	Réengagement après trois ans d'interruption	Alignement avec les priorités de tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux	Élections contestées Aucune approche stratégique	Réévaluation de programme canadien en Haïti Nouvelle approche stratégique en 2003	Cadre de Coopération Intérimaire Stratégie de développement	Plan quinquennal 2006-2011 : 520 millions \$Can Stratégie de développement
	Aucune approche stratégique					

	Recherche d'impacts visibles et rapides	Aucune approche stratégique Résultats décevants	Retrait de plusieurs bailleurs de fonds	adapté aux risques et aux particularités d'un État fragile	durable de l'ACDI 2004-2006 Approche 3D	durable 2007-2009 Approche 3D
Principes directeurs	Mandat de la MINUHA : Promotion de la stabilité régionale et internationale en restaurant la sécurité nationale, la règle de droit et la santé macroéconomique  Mandat de l'OÉA	Principes de la bonne gouvernance et de la sélectivité stratégique  Le Canada dans la Monde: La promotion de la prospérité et de l'emploi des Canadiens, la promotion de la paix et la projection des valeurs canadiennes.	Le Canada dans le Monde : La promotion de la prospérité et de l'emploi des Canadiens, la promotion de la paix et la projection des valeurs canadiennes.	Principes de l'efficacité de l'aide dans un contexte de partenariats difficiles (OCDE-CAD)  Le Canada contribue à un monde meilleur : Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace  Objectifs du Millénaire	Principes de l'engagement dans les États fragiles  Déclaration de Paris  ÉPI : Fierté et influence dans le monde : Prospérité, sécurité et responsabilité  Objectifs du Millénaire	Principes de l'engagement dans les États fragiles  Déclaration de Paris  Objectifs du Millénaire  Engagement dans les Amériques : prospérité économique, gouvernance et sécurité
Montants déboursés (en \$ canadien)	35	184	46	47	197	200
	265			47	397	

## ANNEXE C : Liste des entrevues

Baranyi, Stephen et Jennifer Salahub. Chercheurs à l'Institut Nord-Sud (INS), Gouvernance, Société civile et Conflits. 22 mai 2008. Ottawa: 0:54.

Brunelli, Gilio. Directeur des services internationaux. Organisation Catholique Canadienne pour le Développement et la Paix (OCCDP). 29 avril 2008. Montréal: 1:02.

Cloutier, Bernard. Chargé de projet en Haïti pour le Centre d'Études sur la Coopération Internationale (CECI). 7 mai 2008. Montréal: 1:04.

Galletti, Nicolas. Directeur régional Amérique Latine, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et Démocratie). 1er mai 2008. Montréal, 0:45.

Icart, Jean-Claude, Professeur de sociologie d'origine haïtienne au Département de Sociologie de l'Université du Québec à Montréal. 30 avril 2008. Montréal : 0:38.

Koros, Michael. Analyste principal pour les politiques de paix et de sécurité à l'Agence canadienne de développement international (ACDI). 22 mai 2008. Gatineau: 0:56.

Magloire, Danièle, Sociologue et coordonnatrice du bureau en Haïti de Droits et Démocratie. 24 avril 2008, Montréal: 0 :58.

Pierre, Louis Naud, Chercheur associé à la Chaire sur les politiques étrangère et de défense canadienne. 1er mai 2008. Montréal : 0:45.

## BIBLIOGRAPHIE

### Documents officiels et rapports

#### *Gouvernements*

- Canada. Affaires étrangères et Commerce international. 1995. *Le Canada dans le monde*. Énoncé de politique étrangère du gouvernement. MAECI. Ottawa.
- Canada. Affaires étrangères et Commerce International. 2002. *Vivre à l'abri de la peur*. La politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine. MAECI. Ottawa: 20 p.
- Canada. Affaires étrangères et Commerce international. 2005. Énoncé de politique internationale du Canada. *Fierté et Influence. Notre rôle dans le monde*. MAECI. Ottawa: 45 p.
- Canada. Affaires étrangères et Commerce international. Programme de recherche et d'information dans le domaine de la sécurité humaine. 2006. *La sécurité humaine et la prévention des conflits*. MAECI. Ottawa: 14 p.
- Canada. Affaires étrangères et Commerce international. 2007. *Le GSTR en Haïti: Partenaires pour la sécurité et la stabilité*. MAECI.
- Canada. Affaires étrangères et Commerce international. 2008. Rapport des plans et des priorités 2008-2009. En ligne : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0708/fait-aeci/fait-aeci02-fra.asp#section2112>.
- Canada. Agence canadienne de développement international. 2002. *Le Canada contribue à un monde meilleur*. Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace. ACIDI. Gatineau :
- Canada. Agence canadienne de développement international. 2003. *Corporate Evaluation of the Canadian Cooperation Program in Haiti (1994-2002) - Summary Report*. Performance Review Branch. ACIDI. Gatineau: 24 p.
- Canada. Agence canadienne de développement international. 2004a. *Canadian Cooperation with Haiti: Reflecting on a decade of "Difficult Partnership"*. ACIDI. Gatineau : 22 p.
- Canada. Agence canadienne de développement international. 2004b. *Stratégie de développement durable 2004-2006. Favoriser le changement*. ACIDI. Gatineau. 86 p.
- Canada. Agence canadienne de développement international. 2007a. *Coopération Canada-Haïti - Synthèse des résultats dans le contexte du Cadre de coopération intérimaire (CCI) (avril 2004 - mars 2006) - Rapport final*. ACIDI. En ligne. <http://www.acidicida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/JUD-61414295-PP8?OpenDocument>.

- Canada. Agence canadienne de développement international. 2007b. *Rapport ministériel sur le rendement 2006-2007*. ACIDI. Gatineau: 135 p.
- Canada. Agence canadienne de développement international. 2007c. *Stratégie de développement durable 2007-2009*. ACIDI. Gatineau. 49 p.
- Canada. Agence canadienne de développement international. 2008a. *Budget des dépenses 2008-2009: Partie III Rapport sur les plans et les priorités*. ACIDI, Gatineau: 56 p.
- Canada. Agence canadienne de développement international. 2008b. *Rapport statistique sur l'aide publique au développement. Année financière 2005-2006*. ACIDI. Gatineau: 73 p.
- Canada. Gouvernement. 2007. *Réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international: « La politique internationale du Canada mise à l'épreuve en Haïti »*. Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Ottawa: 25 p.
- Canada. Parlement. Chambre des communes. Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, et Kevin Sorenson. 2006. *La politique internationale du Canada mise à l'épreuve en Haïti : rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international*. CPAEDI. Ottawa: vii, 41, 39, vii p.
- Canada. Parlement. Chambre des communes. Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. 2008. *Témoignages révisés : suivi sur la situation en Haïti*. Compte-rendu officiel. CPAEDI. Ottawa. En ligne. <http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/committee/392/faae/evidence/ev3388625/faae21-f.htm#Int-2396800>.
- Canada. Bureau du Conseil privé. 2004. *Protéger une société ouverte: La politique canadienne de sécurité nationale*. Bureau du Conseil privé, Ottawa: Bibliothèque nationale d'Ottawa. En ligne. [www.pco-bcp.gc.ca](http://www.pco-bcp.gc.ca).
- CRDI. 2008. *Le CRDI en Haïti*. Ottawa : 4 p. En ligne. [www.crdi.ca](http://www.crdi.ca).
- DFID. 2005. *Why we need to work more effectively in fragile states*. Departement of International Development, United Kingdom Government, PD 029. London : 56 p.
- République d'Haïti. 2007. *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (2008-2010): Pour réussir le saut qualitatif*. Commission de Préparation du DSNCRP, Secrétariat Technique de la Commission de Préparation Du DSNCRP et Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Port-au-Prince: 170 p.
- USAID. 2005. *Fragile States Strategy*. U.S. Agency for International Development, PD-ACA-999. Washington : 18 p.

### *Organisations internationales*

- CIISE. 2001. *La Responsabilité de Protéger: Rapport de la Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des États*. Centre de recherches sur le développement international. Ottawa, CIISE: 99 p.
- CSH. 2003. *La sécurité humaine maintenant : Rapport de la Commission sur la sécurité humaine*. Paris: Presses de Sciences Po, 311 p.
- OCDE-CAD. Piciotto, Robert, Charles Alao, Eka Ikpe, Martin Kimani, and Roger Slade. 2005. *Striking a New Balance; Donor Policy Coherence and Development Cooperation in Difficult Environments*. A background paper commissioned by the Learning and Advisory Process on Difficult Partnerships of the Development Assistance Committee of the OECD: 78 p.
- OCDE-CAD. 2007a. *Manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité : soutenir la sécurité et la justice*. Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC): 270 p.
- OCDE-CAD. 2007b. *Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires*. En ligne : [www.oecd.org/cad/etatsfragiles](http://www.oecd.org/cad/etatsfragiles): 4 p.
- ONU. 1987. *Notre avenir à tous*. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Madame Gro Harlem Brundtland. Oxford University Press.
- ONU. Secrétariat Général. Boutros Boutros-Ghali. 1992. *Un agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix*. Rapport du Secrétaire général en application de la déclaration adoptée par la réunion au Sommet du Conseil de sécurité, le 31 janvier 1992. New York, Assemblée générale des Nations Unies et Conseil de sécurité ; 26 p.
- ONU. Assemblée Générale. 2004. *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, ONU: 109 p.
- ONU. Assemblée Générale. 2005. *Document final du Sommet Mondial de 2005*. A/RES/60/1. En ligne : [www.unep.org/greenroom/documents/outcome.pdf](http://www.unep.org/greenroom/documents/outcome.pdf): 42 p.
- PNUD. 1994. *Rapport sur le développement humain 1994 : Nouvelles dimensions de la sécurité humaine*. Rapport Mondial sur le Développement humain. Oxford University Press. New York, ONU.
- PNUD. 2005. *Rapport Mondial sur le développement humain 2005: La coopération internationale à la croisée des chemins; L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*. Rapport Mondial sur le Développement Humain. New York, ONU: 385 p.
- World Bank. 2007. *Social Resilience and State Fragility in Haiti*. A World Bank Country Study.

Washington, World Bank: 120 p.

*Organisations non-gouvernementales*

CCCI. 2005a. *Le Groupe de Travail sur la Stabilisation et la Reconstruction et le Fonds pour la Paix et la Sécurité dans le Monde*. Note d'information du CCCI: 5 p. En ligne. [www.ccci.ca](http://www.ccci.ca).

CCCI. Erin Simpson. 2005b. *Le programme de sécurité de l'après-11 septembre et la politique étrangère canadienne: Conséquence pour le Sud Mondial? Principaux points d'ancrage pour l'action*. Document d'orientation du CCCI. Ottawa, CCCI: 31 p.

CCCI. Erin Simpson. 2005c. "Is Coherence a Trojan Horse for the Politicization of Aid? Policy Coherence in Fragile States". Dans le cadre de la conférence *Fragile states, Dangerous States and Failed States: How to Implement the International Policy Statement in Response?*, University of Victoria, 23-25 novembre 2005: 19 p.

CCCI. 2006a. *L'approche pan-gouvernementale face aux "États fragiles"*. Deuxième partie de trois documents de travail du CCCI: 6 p. En ligne. [www.cci.ca](http://www.cci.ca).

CCCI. 2006b. *Le Bilan de l'aide 2006; Tendances changeantes: l'APD, la sécurité dans le monde et les OMD*. 28 p. En ligne. [www.cci.ca](http://www.cci.ca).

CCCI. 2006c. *Les "États non-viables": Les défaillances du cadre des "États fragiles"*. Première partie de trois documents de travail: 5 p. En ligne. [www.cci.ca](http://www.cci.ca).

Droits et Démocratie, Philippe Tremblay en collaboration avec Madeleine Desnoyers et Luis Van Isscho. 2004. *Haïti : un bicentenaire au goût amer*. Rapport de la mission de Droits et Démocratie septembre 2003. Montréal, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique: 60 p.

FRIDE. General de Brigada Herman Eduardo Aldunate, Ejército de Chile et Ex Segundo Comandante Militar de Minustah. 2008. *Las razones políticas y morales de la Misión de la ONU en Haití*. FRIDE's comments: 14 p. En ligne. [www.fride.org](http://www.fride.org).

FRIDE. Amélie Gauthier en collaboration avec Pierre Bonin. 2008. *Haïti: La voix des acteurs. Un projet de recherche sur la mission de l'ONU*. FRIDE et Alternatives Internationales. Madrid: 44 p.

FRIDE. Jean-Marc Châtaigner et Leslie Ouarzazi. 2007. *Fragile states and the new international disorder*. FRIDE's comments: 13 p. En ligne. [www.fride.org](http://www.fride.org).

FRIDE. Susan L. Woodward. 2004. *Fragile States: Exploring the Concept*. FRIDE's comment': 9 p. En ligne. [www.fride.org](http://www.fride.org).

Hampson, Fen Osler. 2007. *Intervention and Conflict Management in a Changing World*.

Canadian Institute of International Affairs, The Centre for International Governance Innovation. 64: 23 p.

ICG. 2007. *Peacebuilding in Haiti: Including Haitians from Abroad*. Latin America/Caribbean Report International Crisis Group: 34 p.

INEF. 2006. Tobias Debiel et Sascha Werthes. *Human Security on Foreign Policy Agendas: Changes, Concepts and Cases*. INEF Report., Institute for Development and Peace: 84 p.

INEF. 2005. Tobias Debiel et Monika Sticht. *Towards a New Profile? Development, Humanitarian and Conflict-Resolution NGOs in the Age of Globalization*. INEF report. University of Duisburg-Essen, Institute for Development and Peace: 48 p.

Mack, Andrew. 2005. *The Human Security Report 2005: War and Peace in the 21st Century*. Human Security Report. Oxford University Press, Human Security Center: 170 p.

Reality of Aid. 2006. *Conflict, Security and Development. The Reality of Aid Report*. Quezon City, The Reality of Aid Network: 386 p.

Reality of Aid. 2008. *Aid Effectiveness: Democratic Ownership and Human Rights. The Reality of Aid Report*. Quezon City, The Reality of Aid Network: 346 p.

## Monographies

Agamben, Giorgio. 2003. *État d'exception. Homo Sacer*. Paris, Seuil. Collection : L'ordre philosophique.

Buzan, Barry , Ole Weaver et Japp de Wilde. 1998. *Security : A New Framework for Analysis*. London: Lynne Rienner, 238 p.

Châtaigner, Jean-Marc, et Hervé Magro. 2007. *États et sociétés fragiles: entre conflits, reconstruction et développement*. Paris, Éditions Karthala: 565 p.

Foucault, Michel. 1997. *"Il faut défendre la société": cours au Collège de France. 1976*. Coll. «Hautes Études». Paris: Gallimard: Seuil, 283 p.

Foucault, Michel, François Ewald, Alessandro Fontana et Michel Senellart. 2004. *Naissance de la biopolitique : cours au Collège de France (1978-1979)*. Coll. «Hautes études». Paris: Gallimard : Seuil, xi, 355 p.

Foucault, Michel, François Ewald, Alessandro Fontana et Michel Senellart. 2004a. *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*. Coll. «Hautes études». Paris: Gallimard : Seuil, xi, 435 p.

Hallward, Peter. 2008. *Damming the Flood : Haiti, Aristide and the Politics of Containment*,

verso Books, 488 p.

- Head, L. Ivan. 1991. *On a Hinge of History : the mutual vulnerability of South and North* . Publié en association avec le Centre de Recherche sur le Développement International (CRDI), University of Toronto Press. 244 pages.
- MacFarlane, Neil S. and Yuen Foong Khong. 2006. *Human Security and the UN; A Critical History*. Coll. «United Nations Intellectual History Project»: Indiana University Press, 368 p.
- Muggah, Robert. 2007. «The perils of Changing Donor Priorities in Fragile States: The Case of Haïti». In *Exporting Good Governance: Temptations and Challenges in Canada's Aid Program*, sous la dir. de Jennifer Welsh et Ngaire Woods, p. 169-202: Wilfrid Laurier University Press, Centre for International Governance Innovations.
- Zartman, William. I. 1995. *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*. Boulder: Lynne Rienner, 303 p.

### **Thèses, mémoires et publications universitaires**

- Banks, Kimberly Louise. 2003. «A shotgun marriage: Security sector reform and development, a case study of police reform in Haiti». Dissertation, Dalhousie University (Canada), 101 p.
- Beauregard, Raphaëlle. 2007. « L'évolution de l'orientation de l'ACDI: concertation et sécurité». Collaboration spéciale. Chaire C.A. Poissant sur la gouvernance et l'aide au développement. UQAM : 38 p.
- Duffield, M. Mark, et Nicholas Waddell. 2004. *Human Security and Global Danger: Exploring a governmental assemblage*. Lancaster, Department of Politics and International Relations ; University of Lancaster : 40 p.
- Garon, Richard, Labbé Pascale et Dorothee Roy. 2005. «La sécurité humaine et les interventions canadiennes en Haïti». *Sécurité Mondiale, Programme Paix et Sécurité Internationales de l'Université Laval*. No 16, p. 4.
- Légaré, Kathia. 2007. «Les États défaillants dans la filière terroriste: un apport nécessaire ou contingent?». *Sécurité Mondiale. Programme Paix et Sécurité Internationales de l'Université Laval*. Septembre-Octobre 2007, no 28, 4 p.
- Marclay, Eric. 2005. *La responsabilité de protéger: un nouveau paradigme ou une boîte à outil*. Études Raoul-Dandurand. Chaire Raoul-Dandurand sur les études stratégiques et diplomatiques. UQAM : 10 p.
- Pierre, Louis Naud. 2006. *La Coopération Canada-Haïti en contexte d'intégration régionale:*

Rapport de synthèse. Colloque International. Montréal, Chaire de recherche du Canada en politique étrangère et de défense canadiennes. UQAM: 24 p.

Viau, Hélène. 1999. «La (re)conceptualisation de la sécurité dans les théories réaliste et critique: quelques pistes de réflexion sur les concepts de sécurité humaine et de sécurité globale». Mémoire de maîtrise, Département de Science Politique, Université du Québec à Montréal, 164 p.

Weber, Lindsay. 2005. «Freedom from rhetoric: Human security and Canadian Foreign Policy ». Mémoire de maîtrise, Canada, Dalhousie University, 222 p.

### Articles scientifiques

Agamben, Giorgio. 2002. «Security and Terror». *Theory and Event*, vol. 5, no 4, p. 2.

Amouyel, Alexandra. 2006. «What is human security?». *Journal of Human Security*, avril 2006, no 1, p. 10-23.

Anghie, Antony. 2000. «Civilization and Commerce: The Concept of Governance in Historical Perspective», *Villanova Law Review*, vol. 45, p. 887-912.

Asteris, Huliaras et Tzifakis Nikolaos. 2007. «Contextual approaches to human security». *International Journal*, vol. 62, no 3, p. 557.

Axworthy, L. Lloyd. 1997. «Canada and Human Security: The Need for Leadership». *International Journal*, vol. 52, no 2, p. 183.

Balzacq, Thierry. 2004. «Qu'est ce que la sécurité nationale?». *Revue internationale et stratégique*, no 52, p. 17.

Baranyi, Stephen. 2007 «Canada en Haiti: Aplicando el enfoque 3D en un estado fragil». *Pensamiento Propio*, vol. 25 (enero-junio): Edición especial CRIES- North-South Institute, p. 85-105.

Beudet, Pierre. 2007. «L'intervention humanitaire canadienne entre l'instrumentalisation et le soutien aux populations en détresse». *Géostratégiques*, mai 2007: Les O.N.G., no 16, p. 119-133.

Behringer, Ronald M. 2005. «Middle Power Leadership on the Human Security Agenda». *Cooperation and Conflict*, vol. 40, no 3, p. 305-342.

Bell, Colleen 2006. «Surveillance Strategies and Populations at Risk: Biopolitical Governance in Canada's National Security Policy». *Security Dialogue*, vol. 37, no 2, p. 147-165.

Bernard, Stéphane. 2008. «Foreign Policy Making towards Failed and Failing States: Measuring

- the Influence of Pressure Groups in the Canadian Response to Haiti». In ISA's 49th Annual Convention; Bridging Multiple Divides: International Sociology Association. En ligne. [http://www.allacademic.com/meta/p254235\\_index.html](http://www.allacademic.com/meta/p254235_index.html). Consulté le 20 novembre 2008.
- Bigo, Didier. 1998. «Sécurité et immigration : vers une gouvernamentalité par l'inquiétude?». *Cultures et Conflits*, nos 31-32, Sécurité et Immigration, p. 13-38.
- Bloomfield, Alan, et Kim Richard Nossal. 2007. «Towards an Explicative Understanding of Strategic Culture: The Cases of Australia and Canada». *Contemporary Security Policy*, vol. 28, no 2, p. 286-307.
- Boas, M. Morten, et M. Kathleen Jennings. 2005. «Insecurity and Development: The Rhetoric of the 'Failed State'». *The European Journal of Development Research*, vol. 17, no 3, p. 385-395.
- Bosold, D. David. 2007. «The Politics of Self-righteousness: Canada's Foreign Policy and the Human Security Agenda». In Pan European International Relations Conference (12-15 sept). Standing Group on International Relations.
- Bosold, D. David, et Wilfred won Bredow. 2006. «Human Security: A Radical or Rhetorical Shift in Canada's Foreign Policy?». *International Journal*, vol. 61, no 4, p. 829-844.
- Bosold, D., & Werthes, S. 2005. «Human security in practice: Canadian and Japanese experiences.». *Internationale Politik und Gesellschaft*, vol. 1, no 1, p. 84-101.
- Brigg, M. Morgan. 2002. «Post-Development, Foucault and the Colonisation Metaphor». *Third World Quarterly*, vol. 23, no 3, p. 421-436.
- Ceyhan, Ayse. 1998. «Analyser la sécurité: Dillon, Weaver, Williams et les autres». *Cultures et Conflits*, vol. 31-32, no Sécurité et Immigration, p. 39-62.
- Châtaigner, Jean-Marc. 2007. «La réforme du secteur de sécurité dans les États et sociétés fragiles. Préalable indispensable au développement ou dernière des illusions néocoloniales?». *Afrique contemporaine*, p. 101-117.
- Cheung-Gertler, Jasmin, H. 2007. «A model power for a troubled world?». *International Journal*, vol. 62, no 3, p. 589-607.
- Cooper, Andrew et Jean-François Lévesque. 2007. «A Responsible Global Citizen? Canadian Contributions ». *International Insights*, vol. 4, no 5, p. 7.
- Cornish, Stephen. 2007. «No Room for Humanitarianism in 3D Policies: Have Forcible Humanitarian Interventions and Integrated Approches Lost Their Way ?». *Journal of Military and Strategic Studies*, vol. 10, no 1, p. 1-48.
- Dade, Carlos. 2004. «Canada in Post-Aristide Haiti». *Focal Point*, vol. June 2004, Special Edition on Haiti, p. 2.

- De Larrinaga, Miguel, et Marc G. Doucet. 2008. «Sovereign Power and the Biopolitics of Human Security». *Security Dialogue*, vol. 39, p. 517-537.
- Dillon, Michael. 2007. «Governing Terror: The State of Emergency of Biopolitical Emergence». *International Political Sociology*, vol. 1, no 1, p. 7-28.
- Duffield, M. Mark. 2001. «Governing the Borderlands: Decoding the Power of Aid». *Disasters*, vol. 25, no 4, p. 308-320.
- Duffield, M. Mark. 2002. «Social Reconstruction and the Radicalization of Development: Aid as a Relation of Global Liberal Governance». *Development and Change*, vol. 33, no 5, p. 1049-1071.
- Duffield, M. Mark. 2005a. «Getting Savages to Fight Barbarians: Development, Security and the Colonial Present». *Conflict, Security & Development*, vol. 5, no 2, p. 141-159.
- Duffield, M. Mark. 2005b. «Social Reconstruction: The Reuniting of Aid and Politics». *Development*, vol. 48, no 3, p. 16-24.
- Duffield, M. Mark. 2005c. «Human Security: Linking Development and Security in an Age of Terror». In 11th General Conference of the EADI. Bonn : 21-24 septembre 2005. 20 p.
- Duffield, M. Mark, et Nicholas Waddell. 2006. «Securing Humans in a Dangerous World». *International Politics*, vol. 43, no 1, p. 1-23.
- Dugas, Sylvie. 2006. «Haïti pourra-t-il renaître de ses cendres?». *La Chronique des Amériques*. Mars 2006, no 11, 10 p.
- Ewan, Pauline. 2007. «Deepening the Human Security Debate: Beyond the Politics of Conceptual Clarification». *Politics*, vol. 27, no 3, p. 182-189.
- Fitz-Gerald, Ann M. 2004. «Addressing the Security-Development Nexus: Implications for Joined-up Government». *Policy Matters*, vol. 5, no 5, p. 24.
- Freedman, Lawrence. 2004. «The new security equation». *Conflict, Security & Development*, vol. 4, no 3, p. 245-259.
- Genel, Katia. 2004. «Le biopouvoir chez Foucault et Agamben». *Méthodos, savoirs et textes*. No. 4. En ligne. <http://methodos.revues.org/document131.html>.
- Hawrylak, Maciek, et David Malone. 2005. «Haiti, Again! A Tough Peacebuilding Task». *Policy Options*, vol. Septembre, no 2005, p. 33-39.
- King, G. Gary, et J. L. Christopher Murray. 2001. «Rethinking Human Security». *Political Science Quarterly*, vol. 116, no 4, p. 585-610.
- Klepak, H. Hal. 2006. «Haiti and Cuba: Test Cases for Canada, But Tests of What?». *International Journal*, vol. 61, no 3, p. 677-695.

- Lambach, Daniel. 2004. «The Perils of Weakness: Failed states and perceptions of threat in Europe and Australia». In *New Security Agendas: European and Australian perspectives* (July 2004).
- Lavallée, Chantal. 2006. «Repenser la gestion de la sécurité : le cas de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) de l'UE». 9<sup>ème</sup> Symposium Annuel des Étudiants diplômés. Sécurité et Défense: Enjeux Nationaux et Internationaux. Kingston : 27-28 octobre 2006.
- Lazzarato, Maurizio. 2000. Du biopouvoir à la biopolitique. *Multitudes WEB*, vol. 1, mars 2000. En ligne. <http://multitudes.samizdat.net/article207.html>. Consulté le 8 juin 2007.
- Leftwich, A. Adrian. 2005. «Democracy and Development: Is There Institutional Incompatibility?». *Democratization*, vol. 12, no 5, p. 686-703.
- Lemke, T. Thomas. 2002. «Foucault, Governmentality, and Critique». *Rethinking Marxism*, vol. 14, no 3, p. 49-64.
- MacLean, G. George. 2002. «Building on a Legacy or Bucking Tradition? Evaluating Canada's Human Security Initiative in an Era of Globalization». *Canadian Foreign Policy*, vol. 9, no 3, p. 65-83.
- Massie, Justin. 2006. «L'application de la stratégie pangouvernementale canadienne en Haïti. Un cas marginal ?». *La Chronique des Amériques*. Avril 2006, no 16. 8 p.
- McCormack, Tara. 2008. «Power and agency in the human security framework». *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 21, no 1, p. 113-128.
- Mendelson-Forman, Johanna. 2006. «Security Sector Reform in Haïti». *International Peacekeeping*, vol. 13, no 1, p. 14-27.
- Merlingen, Michael. 2003. «Governmentality: Towards a Foucauldian Framework for the Study of IGOs». *Cooperation and Conflict*, vol. 38, no 4, p. 361-384.
- Milne, G. Glen. 2005. «Objectives, Decision-Making and Lessons Learned for the Canadian Peace-Keeping Operation in Haiti, 2003-2005». *Security and Defense Studies Review*, vol. 5, no 1, p. 47-66.
- Monika, Francois M., et Inder Sur. 2006. «Promoting Stability and Development in Fragile and Failed States». *Development Policy Review*, vol. 24, no 2, p. 141-160.
- Muggah, Robert, et Keith Krause. 2006. «A True Measure of Success? The Discourse and Practice of Human Security in Haiti». *The Whitehead Journal of Diplomacy and International Relations*. Spring/Winter 2006, p. 129-141.
- Nef, Jorge. 2006. «Third Systems, Human Security, and Sustainable Development». In *Globalization and Sustainable Development. Issues and Applications*, Rebecca Harris, p. 43-58. Tampa: Dr. Kiran C. Patel Center for Global Solutions, University of South

Florida.

- Osaghae, Eghosa E. 2007. «Fragile States». *Development in Practice*, vol. 17, no 4, p. 691-699.
- Owen, Taylor. 2004. «Des difficultés et de l'intérêt de définir et évaluer la sécurité humaine». *Forum du désarmement ; Les droits de l'homme, la sécurité humaine et le désarmement*, no 3. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), p. 17-28.
- Paris, R. Roland. 2001. «Human Security: Paradigm Shift or Hot Air?». *International Security*, vol. 26, no 2, p. 87-102.
- Picciotto, Robert. 2004. «Aid and conflict: the policy coherence challenge». *Conflict, Security & Development*, vol. 4, no 3, p. 543-562.
- Pierre, Louis Naud. 2007. «Le renouvellement du mandat de la MINUSTAH en Haïti: enjeux et limites». *La Chronique des Amériques*. Avril 2007, no 12, 15 p.
- Pupavac, Vanessa. 2005. «Human Security and the Rise of Global Therapeutic Governance». *Conflict, Security & Development*, vol. 5, no 2, p. 161-181.
- Rath, Amitav. 2004. «Canada and development cooperation». *International Journal*, vol. 59, no 4, p. 853-871.
- Richmond, P. Oliver. 2007. «Emancipatory forms of human security and liberal peacebuilding». *International Journal*, vol. 62, no 3, p. 458.
- Roberts, David. 2006. «Human Security or Human Insecurity? Moving the Debate Forward». *Security Dialogue*, vol. 37, no 2, p. 249-261.
- Sending, Ole Jacob, et Iver B. Neumann. 2006. «Governance to Governmentality: Analyzing NGOs, States, and Power». *International Studies Quarterly*, vol. 50, no 3, p. 651-672.
- Senellart, Michel. 2004. Dossier Michel Foucault: Une éthique de la vérité. *Le magazine littéraire*, octobre 2004: p. 55-57.
- Simpson, Erin. 2007. «Who Failed the World's « Failed States »». *Peace Magazine*, April-June 2007.
- Thède, Nancy. 2008. «Human Security, Democracy, and Development in the Americas: The Washington Consensus Redux?». *The Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies*, vol. 33, no 65, p. 33-58.
- Thomas, C. Caroline. 2001. «Global Governance, Development and Human Security: Exploring the Links». *Third World Quarterly*, vol. 22, no 2, p. 159-175.
- Thompson, Andrew S. 2005. «Conference Report: Canada in Haiti: Considering the 3-D Approach». In *Canada in Haiti: Considering the 3-D Approach*. Waterloo : November 3-4 2005.

- Waddell, Nicholas. 2006. «Ties that bind: DfID and the emerging security and development agenda». *Conflict, Security & Development*, vol. 6, no 4, p. 531-555.
- Welsh, J. M. Jennifer. 2006. «The 2005 International Policy Statement: Leading with Identity?». *International Journal*, vol. 61, no 4, p. 909-928.
- Wilkin, Peter. 2002. «Global poverty and orthodox security». *Third World Quarterly*, vol. 23, no 4, p. 633-645.
- Woodward, Susan L. 2005. «Construire l'État : légitimité internationale contre légitimité nationale ? ». *Critique Internationale*, juillet-septembre 2005, no 28, p. 140-152.
- Zahar, M. Marie-Joelle. 2005. «Intervention, Prevention, and the "Responsibility to Protect": Considerations for Canadian Foreign Policy». *International Journal*, vol. 60, no 3, p. 723-734.

### Sites internet

Banque mondiale ; Actualités/Médias. Les pays touchés par un conflit : <http://go.worldbank.org/H9R3PHNOQ0>. Consulté le 13 juin 2008.

Communiqué de presse « Le Canada annonce sept projets de développement durable en faveur d'Haïti » Le vendredi 15 février 2008 à Montréal : <http://www.acdicida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/NAT-21513538-Q69>. Consulté le 18 février 2008.

Communiqué de presse « Le gouvernement du Canada démontre son appui à la reconstruction d'Haïti » : <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/acdicida.nsf/FR/MIC-72594751-J7H?OpenDocument>. Consulté le 25 septembre 2007.

Country Indicators for Foreign Policy : <http://www.carleton.ca/cifp/>. Consulté le 23 mai 2008.

Charte démocratique interaméricaine de l'OÉA : [http://www.oas.org/OASpage/frn/documents/Democractic\\_Charter.html](http://www.oas.org/OASpage/frn/documents/Democractic_Charter.html). Consulté le 3 décembre 2008.

Déclaration de Rome sur l'harmonisation : [http://www1.worldbank.org/harmonization/romehlf/Documents/languages/FR%20%20Rome\\_Declaration.pdf](http://www1.worldbank.org/harmonization/romehlf/Documents/languages/FR%20%20Rome_Declaration.pdf). Consulté le 7 octobre 2007.

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : <http://www1.worldbank.org/harmonization/Paris/FrenchNEWSLETTER322.pdf>. Consulté le 7 octobre 2007.

Documents de l'ONU concernant la mission de stabilisation en Haïti (MINUSTAH):  
<http://www.un.org/Depts/dpko/missions/minustah/docs.html>

Info Export ; Statistiques du gouvernement canadien sur la balance commerciale :  
<http://www.infoexport.gc.ca>. Consulté le 20 novembre 2008.

Programme Glyn Berry pour la Paix et la Sécurité 2007-2008, Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce International du Canada : <http://geo.international.gc.ca/cip-pic/cip-pic/aboutthegbp-fr.aspx>. Consulté le 7 octobre 2007.

Réseau de la sécurité humaine : <http://humansecuritynetwork.org/menu-f.php>, Consulté le 7 octobre 2007.

Reconstruire Haïti, Affaires étrangères et Commerce International du Canada :  
[http://geo.international.gc.ca/cip-pic/current\\_discussions/reconstructinghaiti-fr.aspx](http://geo.international.gc.ca/cip-pic/current_discussions/reconstructinghaiti-fr.aspx). Consulté le 10 octobre 2007.

Rapports de l'International Crisis Group sur la situation en Haïti :  
<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?l=2&id=2899>

Secrétariat du Conseil du Trésor canadien : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/ida/ida04-fra.asp>. Consulté le 10 janvier 2009.